

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES**

**PAR
YOLANDE POTVIN**

**“LA FEMME ET L’AVORTEMENT À LA FIN DU XIX^E SIÈCLE:
LES POINTS DE VUE D’UN MÉDECIN QUÉBÉCOIS RIGORISTE
ET D’UN MÉDECIN FRANÇAIS JUGÉ DÉVIANT”**

MAI 1991

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

REMERCIEMENTS

Je remercie mon directeur de recherche, Monsieur Guildo Rousseau, Ph. D., professeur-chercheur en Etudes québécoises. Je désire lui exprimer ma reconnaissance pour sa disponibilité et son assistance constante de même que pour ses attitudes stimulantes devant la recherche. Enfin, je tiens à mentionner que j'ai hautement apprécié chez lui, son engagement, son sens des responsabilités et sa compétence à diriger ma recherche.

Je tiens également à remercier Monsieur André Paradis, Ph.D., autre professeur-chercheur en Etudes québécoises, pour avoir apporté sa contribution à ce mémoire.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	I
TABLE DES MATIERES	II
INTRODUCTION	1
Notes et références	9
CHAPITRES	
I. REGARD SUR LE CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE DE L'AVORTEMENT	
1. L'avortement et le contexte social américain	11
2. L'avortement et le contexte social canadien	17
3. Le discours canonique de l'Eglise sur l'avortement	23
4. Le discours juridique canadien sur l'avortement	29
Notes et références	38
II. UN DISCOURS MEDICAL JUGE DEVIANT	
1. La condamnation de l'ouvrage d'Auguste Debay	44
1.1. La présentation de l'auteur	45
1.2. La présentation de l'ouvrage	47
1.3. La condamnation de l'ouvrage	48
2. Génération et avortement	53
2.1. Le plaisir sexuel féminin et le mariage	55
2.2. Le plaisir sexuel féminin et la génération	57

2.3. Le plaisir sexuel féminin et l'avortement	61
Notes et références	67
III. UNE PAROLE MEDICALE AUTORISEE	
1. L'ouvrage d'un jeune médecin québécois	71
1.1. La présentation de l'auteur	72
1.2. La présentation de l'ouvrage	76
1.3. Le mythe d'Adam et Eve et l'image des femmes	80
2. Génération et avortement	83
2.1. Le plaisir sexuel féminin et la fécondation	85
2.2. Le plaisir sexuel féminin et la grossesse	86
2.3. Le plaisir sexuel féminin et l'avortement	89
Notes et références	99
IV. LA MADONE ET LA PUTAIN	
1. La mentalité rigoriste	108
2. Le plaisir sexuel féminin et des images de femme	112
2.1. Les femmes qui servent le plaisir sexuel masculin	112
2.2. Les femmes qui recherchent leur plaisir sexuel	114
2.3. Les femmes qui renoncent au plaisir sexuel	115
3. Les femmes au service de la race ou du plaisir sexuel	116
Notes et références	127
CONCLUSION	131
Notes et références	140
BIBLIOGRAPHIE	141
ANNEXE	150

INTRODUCTION

L'avortement est un sujet controversé qui provoque facilement des réactions émotives, voire des discours polémiques ou fanatiques, de même que des divisions au sein d'une société. Nous pouvons même affirmer que c'est le sujet qui divise le plus les Etats-Unis actuellement. Mais les divergences de position ou d'opinion relativement à ce sujet, et ce à une même époque, ne sont pas chose nouvelle. De plus, au sein d'une même institution sociale, se remarquent des fluctuations dans la condamnation ou l'acceptation de l'avortement au début de la grossesse. Ainsi l'Eglise n'affiche pas, à travers les siècles, une position immuable en la matière, et une oscillation de "permis à défendu" est observable dans l'histoire législative de maints pays¹.

De fait, les lois se durcissent ou se libéralisent en matière d'avortement, tantôt selon l'idéologie d'un groupe dominant, tantôt suite aux pressions de groupes influents, tantôt suivant les priorités démographiques d'une société. L'utilisation même d'un mot, tel "l'enfant" pour désigner le produit de la conception dès le début de la grossesse, découle de croyances, ou encore s'appuie sur des présomptions². Et même quand un groupe d'hommes de science affirme que le foetus au début de la grossesse est un organisme qui ne devient un être humain qu'à compter de la vingtième semaine³, même alors cette donnée scientifique n'éteint pas les discours qui condamnent l'avortement au début de la grossesse. Il est

permis de croire qu'en matière d'avortement, l'imaginaire social prend plus de place qu'il n'y paraît. D'ailleurs l'organisation d'une société n'est jamais faite que d'éléments rationnels. Elle se traduit aussi bien par des projets de société, des visions d'avenir, des rêves sociaux, que par les espoirs politiques ou les aspirations collectives de certaines collectivités⁴. C'est pour rejoindre leurs rêves, leurs idéaux, leurs conceptions, ou encore leurs besoins, que certains groupes de pression orientent l'adoption ou le contenu des lois de manière à ce qu'elles servent la réalisation de leurs volontés⁵.

Il en est de même des individus ou des groupes engagés dans des luttes liées à l'avortement. Ils ont eux aussi leurs propres représentations⁶ de la femme et de la "bonne mère". Ainsi Laura McArthur, présidente d'un vaste mouvement pro-vie des plus conservateurs au Canada, rage contre les féministes qui, selon elle, brisent l'image de la femme traditionnelle pour la remplacer par une statue asexuée⁷. Effectivement, Laura McArthur valorise une image de femme qui ne maîtrise pas son système reproducteur, mais qui se soumet plutôt à une grossesse imprévue (comme elle l'a fait elle-même), alors que les luttes féministes pour le droit à l'avortement abhorrent l'image d'une femme soumise inconditionnellement à ses organes reproducteurs⁸. En somme, les discours sur l'avortement traînent avec eux des images de femme, de mère, de même que des conceptions sur ce que doit être une femme ou une mère.

Il nous paraît donc important de sonder les représentations sociales de l'avortement, plus précisément d'effectuer une recherche ayant

pour objectif d'analyser et d'interpréter les images de femme véhiculées dans certains discours sur l'avortement à la fin du XIXe siècle. Une telle distanciation temporelle n'est pas gratuite. Nous croyons qu'elle peut ouvrir à une compréhension plus éclairée et plus juste du présent. De plus, cette période est moins éloignée de nous qu'elle ne le paraît à première vue. L'histoire se répète, dit-on ! En effet, les idées ont une vie qui, bien souvent, enjambe les siècles. Nous effectuerons donc une étude comparative des images de femme véhiculées dans deux ouvrages dont le contenu reflète, croyons-nous, le débat qui a cours sur l'avortement dans les dernières décennies du XIXe siècle.

Intitulé *Hygiène et physiologie du mariage. Histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails*, notre premier ouvrage va à contre-courant de l'idéologie rigoriste qui prédomine à l'époque en Occident. C'est en parcourant *L'histoire des femmes au Québec*, du Collectif Clio, que nous avons appris l'existence de cet ouvrage. Sans faire une étude proprement dite de l'ouvrage en question, le Collectif Clio mentionne que son auteur, un médecin français du nom d'Auguste Debay, élabore sur le plaisir sexuel féminin et informe sur la contraception, alors que justement l'Eglise veille à ce que de telles informations ne circulent pas. De plus, poursuit Clio, Mgr Bourget condamne et interdit cet ouvrage en 1871, parce qu'il est nuisible, haïssable et insulte la pureté et le célibat⁹. Un autre auteur, fait aussi ressortir un trait particulier du Dr Debay en matière de sexualité féminine. L'historien des mentalités, Alain Corbin, présente Debay comme un des rares auteurs du XIXe siècle à avoir réclamé le droit à l'orgasme pour la femme¹⁰.

A Montréal, en 1880, paraît le deuxième ouvrage que nous avons choisi, à savoir: *Le livre des mères ou Instructions pratiques sur les principes fondamentaux de la propagation de la race humaine*. L'ouvrage démontre que son auteur, un jeune médecin québécois du nom d'Elzéar Paquin, utilise une langue aussi décopante que celle des ultramontains les plus vindicatifs de l'époque. A première vue, son ouvrage s'inscrit dans le courant de la morale rigoriste qui marque le Québec durant la deuxième moitié du XIXe siècle.

Les docteurs Debay et Paquin traitent d'avortement, mais expriment sur le sujet des points de vue différents. Le premier attire fortement l'attention sur le plaisir sexuel, et le lire devient interdit. Le second occulte résolument ce même plaisir et n'est aucunement blâmé par la critique ultramontaine. Cette approbation tacite nous permet de croire que le plaisir sexuel est un "problème" pour l'idéologie dominante.

Les ultramontains, qui sont des rigoristes en matière de conduite morale, promeuvent la dominance de l'âme sur le corps, les habitudes de vie austère, la pureté, le devoir, la fermeture des sens aux plaisirs légers et frivoles, de même que le mépris de la chair et de la sexualité. En somme, le rapport de l'âme ou de l'esprit avec le corps – ce corps avec ses sens ouverts sur des plaisirs de toutes sortes – génère une problématique pour les rigoristes de l'époque. Dans un sens plus général, les rigoristes opposent de manière draconienne ce qu'ils exaltent et ce qu'ils condamnent. Sont jugés contradictoires à leurs yeux "le devoir" et "le plaisir". De là, leur propension à associer la "génération" au "devoir", et "l'avortement" au "plaisir sexuel". A fortiori, et c'est là le sens de notre hypothèse,

l'orgasme sexuel féminin fait partie de la représentation sociale de la "mauvaise mère" et de l' "avortement". Cette relation entre le plaisir sexuel, la mauvaise mère, et l'avortement implique pour eux l'existence de la manifestation contraire: le détachement ou l'absence de désir à l'égard du plaisir sexuel est l'apanage de la "bonne mère" et de la "bonne génitrice". Nous verrons plus loin comment le plaisir sexuel, que nous identifions comme un problème lié à cette morale rigoriste, oriente le choix de notre méthodologie.

*

Il nous paraît d'abord important de situer le discours des deux ouvrages dans le contexte socio-culturel de l'époque. Faut-il rappeler à ce propos, à l'instar de Fernand Dumont, que la culture n'est pas un concept mais un milieu qu'on assimile. Ainsi le contexte socio-culturel est en quelque sorte ce milieu d'où émanent certaines façons de dire, de penser, ou de faire, relativement à l'avortement. Il importe donc de préciser dans les grandes lignes les particularités qui se rattachent au phénomène lui-même, de même que celles liées aux médecins, à l'Eglise et au système juridique de l'époque relativement à l'avortement¹¹.

Notons que les deux ouvrages que nous avons choisis pour notre analyse comparative expriment des courants de pensée conflictuels et que leurs contenus respectifs dépassent le point de vue d'un seul individu. Le discours du Dr Paquin s'inscrit en effet dans le courant de pensée ultramontaine et est représentatif de la morale rigoriste et conservatrice qui marque le Québec de la seconde moitié du XIXe siècle. Le Dr Debay, de

son côté, tient un "contre-discours" qui s'érige contre l'austérité des moeurs valorisée par une morale rigoriste. Une présentation thématique et analytique de ces deux discours précédera notre étude comparative.

Notre démarche méthodologique est de type qualitatif et non quantitatif. L'importance que nous accorderons aux thèmes ou aux sujets retenus ne se mesurera ni à leur nombre ni à leur fréquence, mais plutôt à leur intérêt particulier, à leur nouveauté, ou à leur poids sémantique par rapport au contexte. Notre principal objectif est de cerner les images de femme véhiculées dans le discours de ces deux médecins sur l'avortement. Nous nous pencherons donc sur les propos que chacun tient relativement à cette question. Nous ferons de même quant à leurs propos sur la génération. L'analyse de ce dernier thème nous permettra de mieux préciser les images de femmes liées à l'avortement. Nous aborderons aussi le thème du plaisir sexuel dans son rapport à celui de l'avortement et de la génération. Car nous croyons que le thème du plaisir sexuel, associé aux deux autres thèmes, est un révélateur précieux d'images latentes et de relations occultées par la thématisation du discours. Notre approche analytique s'apparente ici à celle du chimiste qui procède volontairement à la mise en rapport de deux éléments afin justement de faire apparaître ce qu'il ne pourrait apprécier autrement. Il va sans dire qu'outre notre catégorisation par thèmes et notre analyse particulière, nous nous familiariserons avec l'univers de pensée propre à chaque auteur.

Dans notre premier chapitre, il sera question du contexte socio-historique de l'avortement au XIX^e siècle. Plus spécifiquement, nous présenterons, dans ses grandes lignes, les particularités liées à la

pratique de l'avortement volontaire aux Etats-Unis et au Canada durant la deuxième moitié du XIXe siècle. Nous tenterons de cerner le statut social des médecins de l'époque en Amérique du Nord et leur position face à l'avortement. Enfin, nous nous pencherons sur le discours juridique et religieux en traçant un bref historique de la position de l'Eglise sur l'avortement et en portant une attention particulière aux lois canadiennes promulguées sur ce sujet durant la deuxième moitié du XIXe siècle.

Notre deuxième chapitre traitera des circonstances qui entourent la condamnation de l'ouvrage du Dr Auguste Debay par Mgr Bourget. Nous viserons à mieux connaître cet auteur dont l'ouvrage a fait bondir l'évêque de Montréal; puis, dans le but d'y retracer des images de femme, nous analyserons les propos du Dr Debay quand il parle de plaisir sexuel féminin relativement à la génération et à l'avortement.

L'ouvrage du Dr Paquin constituera l'objet d'étude de notre troisième chapitre. Qui est le Dr Paquin? Où se situe-t-il face au courant social des ultramontains? Quel sorte d'ouvrage écrit-il? Voilà des questions qui nous guideront tout d'abord vers une meilleure connaissance de l'auteur et de son ouvrage; puis, comme pour le Dr Debay, nous relèverons et analyserons ses propos sur le plaisir sexuel féminin dans son rapport à la génération et à l'avortement.

Etabli à partir de l'étude comparative des deux ouvrages, notre dernier chapitre se veut une synthèse interprétative de la représentation de la femme liée à l'avortement. En nous appuyant sur les éléments découverts et analysés antérieurement, nous proposerons une double figure

de la femme - la Madone et la Putain - qui serait en quelque sorte le fondement culturel et sociologique de l'image de la femme dans la société. Nous jetterons un regard sur la mentalité rigoriste et sur l'idéal féminin véhiculé en Occident durant la deuxième moitié du XIXe siècle. Puis, nous traiterons des images de femme liées à l'avortement et à la génération. Enfin, nous ferons part des conclusions de notre recherche. Nous terminerons sur l'image de la femme telle que véhiculée par la société à la fin du XIXe siècle. Mais c'est tout d'abord en traçant dans ses grandes lignes le contexte socio-historique de l'avortement, dans le chapitre qui suit, que commence notre recherche sur les images de femme liées à l'avortement.

* * *

NOTES ET REFERENCES

1. Ainsi, en l'espace de quelque trente-huit années seulement durant le XXe siècle, soit de 1917 à 1955, l'Union Soviétique légalise l'avortement, puis, l'interdit avec cessation de la vente libre des moyens contraceptifs puis, à nouveau, le légalise avec propagande anti-conceptionnelle. Voir le Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), tome 3, p. 1137. Un regard sur les lois émises aux Etats-Unis démontre aussi une telle oscillation (l'avortement est permis au début de la grossesse, puis défendu, puis permis, puis....) - quoique sur une période de temps remarquablement plus longue - soit du début du XIXe siècle à la fin du XXe siècle.
2. Au début de notre ère, selon Jean Gaudemet, les juriconsultes ne cherchaient pas à identifier si le foetus était un être humain ou non: ils résolvaient le problème en recourant à l'idée de "l'enfant déjà né". (Le mariage en Occident: Les moeurs et le droit, p. 162). Au cours de notre premier chapitre, nous verrons que les lois émises au Canada à la fin du XIXe siècle expriment la même manière de procéder: les juristes font comme si l'enfant était déjà né. Il s'agit là d'une formulation langagièrre employée par des juristes et qui a une signification autre que celle d'affirmer que le foetus est réellement un enfant. À notre avis, leur utilisation du mot "enfant" s'appuie sur le devenir du foetus. Également, au cours de notre premier chapitre, nous élaborerons sur l'utilisation du mot "enfant" par l'Eglise.
3. Des recherches scientifiques ont été effectuées afin de déterminer le moment où le foetus devient un être humain et, au cours d'un Congrès international sur la déontologie, justice et commerce dans les greffes d'organes, un neurologue réputé de New York, le Dr Julius Korein, s'est prononcé sur le sujet. Dans sa conférence intitulée "Ontogénèse du cerveau du foetus: les débuts de la vie du cerveau" il a affirmé qu'avant la vingtième semaine de la grossesse, le foetus est un organisme en construction, et non un être humain. C'est seulement après la vingtième semaine, a-t-il poursuivi, que le foetus devient biologiquement un être humain (Voir Pierre April, "Un foetus devient un être humain après la vingtième semaine, disent les spécialistes" dans La Presse, mercredi 23 août 1989).
4. Guy Rocher "Le droit et l'imaginaire social", Imaginaire et représentations collectives, 1982, p. 68.
5. Guy Rocher avance une telle affirmation (Ibid.). Mais la sociologue Kristin Luker et l'historien James C. Mohr, dans leur étude respective sur l'avortement, vont dans le même sens que lui quand ils affirment que les changements importants survenus dans les lois américaines sur l'avortement au 19e siècle sont attribuables à un groupe de personnes. Nous serons plus explicite dans notre premier chapitre: il sera possible de voir que des groupes de personnes peuvent effectivement orienter des lois dans le sens de leurs volontés.

6. Selon R. Kaës la "représentation est le produit et le processus d'une activité de construction mentale du réel par un appareil psychique humain" ("Le concept psychosociologique de représentation", Images de la culture chez les anciens français, 1968, p. 15). Dans ce sens, l'image et les définitions de mère qui nous habitent sont le produit d'une construction mentale qui s'est effectué en nous.
7. Ann Collins, L'avortement au Canada, p. 221-225. De même, selon Jos Borowski (un ancien bûcheron devenu député et vu comme un fanatique dans sa lutte contre l'avortement), la place de la femme est au foyer pour assumer la tâche que Dieu lui a assignée, soit celle d'élever des enfants; et, si les femmes vivaient ainsi, à son avis, il n'y aurait pas d'avortement (Ibid., p. 17).
8. Yvoir l'ouvrage de la sociologue Diane Lamoureux: Fragments et collages: essai sur le féminisme québécois des années 70, 1986, p. 107. Ou encore celui du Collectif Clio: L'histoire des femmes au Québec, 1982, p. 494-497. D'après la sociologue Diane Lamoureux qui dresse un aperçu historique sur les luttes des femmes, la question de l'avortement est, selon elle, la seule qui ait contribué à une radicalisation massive des femmes (p. 63). Finalement, ce qui ressort des propos de ces cinq auteures sur le sujet est que toutes ces femmes en lutte veulent contrôler elles-même leur corps (ou leur système reproducteur) et refusent que d'autres décident à leur place qu'elles auront "des bébés".
9. Collectif Clio, Ibid., p. 171 et 173.
10. A. Corbin, Les filles de noce, 1982, p. 290. Yvoir aussi sa note 72 au bas de cette page.
11. Relativement à ces divers sujets, nous utiliserons des sources historiques de première main. Ainsi nous consulterons les divers "Statuts..." du Canada quant aux lois émises au Canada durant la deuxième moitié du XIXe siècle. Mais notre bibliographie présentera de manière explicite et détaillée les documents, textes, études, ouvrages, bref les sources jugées crédibles, valables et pertinentes relativement aux points importants de notre recherche.

CHAPITRE 1

REGARD SUR LE CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE DE L'AVORTEMENT

1. L'avortement et le contexte social américain

La pratique de l'avortement volontaire se répand en Occident tout au long du XIX^e siècle, notamment dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord¹. Selon l'historien Edward Shorter, c'est un moyen courant de limiter les naissances². De fait, les moyens abortifs ne manquent pas. Shorter en énumère lui-même plusieurs que l'on peut classer dans les catégories suivantes: les moyens qui violentent extérieurement le corps, les drogues abortives et l'avortement instrumental. Ainsi tomber du haut d'une échelle est, par exemple, une violence extérieure exercée contre le corps³, tandis que des produits comme l'ergot de seigle, l'huile de rue, l'huile de tanaisie et la sabine⁴ peuvent être considérés comme des drogues abortives. Quant à l'avortement instrumental, il peut être accompli, entre autres, en effectuant un curetage à l'aide d'un cathéter⁵.

L'augmentation de la pratique de l'avortement volontaire suscite de fortes réactions, entre autres, chez des médecins américains et canadiens. L'Eglise également durcit sa position. De fait, des années 1840 à l'aube du XX^e siècle, cette pratique préoccupe les esprits. Ne vient-elle

pas s'opposer à une représentation du corps féminin perçu comme devant d'abord servir à la génération?

* * *

Aux Etats-Unis, la pratique de l'avortement volontaire s'amplifie de façon soudaine autour des années 1840. Dans les années 1850 et 1860, de plus en plus d'épouses respectables adoptent visiblement cette solution pour contrôler leur fécondité⁶. Ainsi, dans un journal d'obstétrique américain, le Dr J. F. Scott estime que 75% à 90% de tous les avortements sont effectués par des femmes mariées. Selon lui, celles qui ont déjà des enfants reconnaissent plus rapidement les signes d'une grossesse et elles sont plus efficaces que les femmes célibataires pour en interrompre le développement⁷. Des services d'avortement et des produits abortifs de toutes sortes sont d'ailleurs accessibles, surtout à travers la publicité. Le plus souvent, ces produits sont vendus pour corriger l'irrégularité menstruelle, ou encore publicisés avec l'avertissement: à ne pas être utilisé au début d'une grossesse, car cela provoquerait à coup sûr une fausse couche⁸. De tels produits sont en fait des produits abortifs capables de provoquer le flux menstruel ou une fausse couche s'il y a grossesse. Soulignons néanmoins qu'à cette époque, la plupart des femmes ne considèrent pas l'avortement comme un délit, encore moins comme un meurtre, dans la période précédant les premiers mouvements du foetus. Quant à la société, elle semble, en général, adhérer à cette façon de voir. Aucun chef religieux, même chez les catho-

liques, ne qualifie cette pratique d'acte immoral et il est rare de voir des avorteurs clandestins accusés ou condamnés⁹.

*

Il en va de même dans le monde médical. Suyant la sociologue américaine, Kristin Luker, la médecine américaine du début du XIX^e siècle est une sorte de foire où pullulent d'innombrables sectes de guérisseurs, d'homéopathes, d'herboristes et les "vrais" médecins doivent partager leur clientèle avec ces praticiens de toutes sortes qu'ils jugent indésirables¹⁰. De plus, les médecins n'ont pas de pouvoir décisionnel face au nombre grandissant de femmes mariées qui prennent l'initiative de contrôler leur fécondité en recourant à l'avortement puisque, selon Carl Degler, elles avortent sans même en parler à leur médecin¹¹. En réalité, les "vrais" médecins n'ont pas grand pouvoir dans la société; leur situation sociale est même inférieure à ce qu'elle était avant la révolution de 1776. Selon Kristin Luker, celle-ci a éliminé tous les vestiges des lois et des structures relatives à la réglementation professionnelle qui protégeaient auparavant leur profession. Ils ne peuvent pas non plus compter sur les facultés de médecine qui prolifèrent, dans la plupart des Etats, puisqu'elles ne sont, pour un très grand nombre, que de simples écoles de formation professionnelle aucunement rattachées à quelque université vénérable. En somme, ces écoles ne subsistent que par les frais de scolarité de leurs étudiants¹².

Dans le domaine de la santé publique, la place des médecins n'est pas davantage reluisante. Les bureaux de santé s'érigent au gré des mena-

ces épidémiques, voire selon les bons vouloirs des élus locaux. C'est à eux qu'appartient le droit de prendre des initiatives sanitaires qui sont bien souvent jugées inappropriées par les médecins. Ceux-ci ne siègent pas aux réunions municipales et si jamais ils reçoivent une invitation, c'est pour y occuper une place de subordonnés¹³.

Cette médecine qui se prétend la "vraie" médecine est donc dans un état de survie: elle n'a ni la préférence du public, ni la protection des lois, ni le support d'institutions influentes, ni la sécurité financière. Elle n'a non plus aucun pouvoir en matière de santé publique. En effet, il faut attendre la fondation, en 1847, de l'*American Medical Association* pour voir poindre quelque peu l'autorité des médecins sur les services de santé populaires. Mais, à ses débuts, raconte Kristin Luker, cette association n'entrevoit absolument aucun moyen de démontrer la supériorité de ses membres sur leurs concurrents¹⁴; plus encore, écrit-elle, aucune découverte scientifique au milieu du XIXe siècle ne permet d'attribuer aux médecins une compétence supérieure à celle de leurs adversaires. Ils ont surtout besoin de trouver un moyen leur permettant de rehausser leur statut. La lutte contre l'avortement leur donnera l'occasion de se faire valoir.

*

Ainsi naît, affirme sans crainte Kristin Luker, le premier "mouvement pro-vie". La lutte contre l'avortement offre en effet aux médecins américains de l'*American Medical Association*, le moyen de démontrer une supériorité qu'ils veulent morale et technique sur leurs adversaires. Luker

soutient que la défense du caractère sacré de la vie foetale ne s'appuie nullement, contrairement à l'affirmation de ces médecins, sur des nouvelles découvertes liées au développement du foetus, puisque les connaissances alors acquises en matière d'évolution de la grossesse remontent à une époque antérieure¹⁵. Premiers théoriciens du "mouvement pro-vie", les médecins soutiennent que l'avortement est un meurtre. Or, en prônant que le foetus est un être humain véritable, les médecins s'offrent, selon Luker, un argument de taille: ils peuvent alors parler de crime et se présenter comme des défenseurs et sauveteurs de vies humaines¹⁶.

Entre 1850 et 1870, l'*American Medical Association* organise une campagne contre l'avortement¹⁷. En 1864, elle annonce un prix, pour récompenser le meilleur tract anti-abortement. Peu à peu, les médecins répondent à son appel et commencent à soutenir un lobbying pour obtenir un durcissement des lois sur l'avortement¹⁸. Le vice-président de l'association, le Dr Horatio Storer, est un des premiers à écrire des pamphlets lapidaires contre l'avortement dans lesquels il épingle son mépris envers l'ignorance des femmes¹⁹. En 1869, le Dr Hugh Hodge rédige un plaidoyer contre l'avortement, intitulé *Foeticide, or Criminal Abortion*²⁰. Selon, Ann Collins, ce sont les médecins de l'*American Medical Association* qui ont créé et popularisé le mot "foeticide"²¹. En 1871, l'Association dénonce l'avortement qu'elle considère comme criminel et en violation avec les lois de Dieu et de la nature. Une telle prise de position véhicule bien sûr une image des plus négatives des femmes qui recherchent l'avortement: car, poursuit l'Association, elles transgressent leur rôle et la

caractéristique de leur haute destinée; autrement dit, les intentions divines ne donnent pas aux femmes la liberté de procréer ou non²².

*

La campagne "pro-vie" des médecins américains porte fruits. Entre 1866 et 1877, plus de trente états américains adoptent des lois qui qualifient de crime l'avortement volontaire à n'importe quel moment de la grossesse²³. Ces lois visent non seulement les avorteurs, mais aussi les avortées. De fait, c'est la première fois que l'avortement est vu comme un crime au début de la grossesse. Les premières lois sur l'avortement insérées dans le code criminel américain, de 1821 à 1841, n'apposent pas un caractère d'illégalité sur les mêmes points²⁴ et adoptent l'interprétation suivante quant à la vie foetale: un avortement effectué avant le moment où le foetus commence à bouger, c'est-à-dire à la fin du 4e mois ou au début du 5e mois de la grossesse, n'est pas considéré comme un crime par les législateurs. À leurs yeux, c'est par le mouvement que le foetus manifeste son existence individuelle, qui survient au milieu de la grossesse. Cette interprétation règne dans les cours américaines jusqu'en 1850²⁵. Par la suite, entre les années 1860 et 1880, il s'ensuit une pléthora de lois contre l'avortement que Mohr attribue à la campagne des médecins contre l'avortement²⁶. Par ailleurs, presque toutes les lois qui sont adoptées par les états américains avant 1900, renferment une disposition liée à l'avortement thérapeutique, qui donne exclusivement aux médecins le pouvoir de décider si la vie ou la santé de la femme enceinte doit être préservée²⁷. Ces lois créent un cadre législatif éliminant le pouvoir de la femme de décider si elle veut ou non continuer sa grossesse.

Elles enlèvent aussi aux praticiens autres que les médecins le pouvoir d'intervenir auprès d'une femme désireuse d'interrompre sa grossesse.

* * *

2. L'avortement et le contexte social canadien

Selon l'historien Angus McLaren, il est impossible de déterminer avec exactitude le taux d'avortement au Canada. Suivant tous les rapports qu'il a étudiés, l'avortement joue néanmoins un rôle capital dans la diminution des taux de natalité, et ceci autant au Canada qu'aux Etats-Unis²⁸. Les taux de natalité commencent à décliner au Canada, aux dires des démographes, à compter du milieu du XIXe siècle. Ils baissent de 30% entre 1851 à 1891²⁹.

Au cours de la première moitié du XIXe siècle, la pratique de l'avortement volontaire est considérée comme l'affaire privée des femmes. Et même quand elle cesse d'être considérée comme étant de leur ressort, pour devenir une affaire publique et être sévèrement condamnée en 1869, le Collectif Clio croit que, même alors, les femmes continuent leurs pratiques³⁰. Si on ne peut déterminer avec précision les taux d'avortements pratiqués en cette fin du siècle, par contre le calcul des taux de natalité nous informe qu'une diminution des naissances est perceptible entre 1871 et 1891. Au Québec, 180 naissances sont calculées, par 1,000 femmes âgées entre 15 et 49 ans, pour l'année 1871 et 163 le sont pour l'année 1891. En Ontario, l'écart est encore plus grand entre 1871 et 1891, à savoir: 191 naissances par 1,000 femmes âgées entre 15 et 49 ans, pour

l'année 1871 et 121 naissances par 1,000 femmes âgées entre 15 et 49 ans, pour l'année 1891³¹. Mais si l'avortement volontaire se pratique même à la fin du XIXe siècle, comment ces femmes, qui ont décidé d'interrompre leur grossesse, s'y prennent-elles pour parvenir à leur fin?

*

L'historien Angus McLaren affirme que les Canadiennes peuvent se procurer des substances abortives sans faire affaire directement avec des avorteurs. Ainsi, il leur est possible de se préparer elles-mêmes une infusion à partir de substances abortives traditionnelles telles que la tanaïsie, la quinine, l'huile de rue, l'ellebore noire, l'ergot de seigle, la sabine, ou encore les racines de coton³². Également, des produits abortifs leur sont accessibles par l'entremise des journaux. Angus McLaren a repéré dans les journaux de l'époque maintes annonces de produits abortifs qui se présentent comme des emménagogues et qui rivalisent à qui mieux mieux en clament l'efficacité du produit offert. Entre autres, et toujours selon McLaren³³, la *Queen Medical Company of Montréal* assure que son produit utilisé chaque mois, à savoir le "Pearls of Health", réussit toujours à corriger toute irrégularité ou suppression des menstruations; la compagnie *Lyman and Sons of Montreal* affirme que son produit, le "Ladies Safe Remedy: Apioline" est supérieur à des remèdes traditionnels comme l'apiol, la tanaïsie, le pennyroyal; le *Cook's of Windsor* d'Ontario vante son produit de racines de coton "utilisé avec succès, chaque mois, par plus de 10,000 femmes". Mais les produits abortifs absorbés par voie orale ne sont pas les seuls moyens utilisés par les Canadiennes.

Si les produits ingurgités sont inefficaces, la femme désireuse d'avorter peut s'administrer des saignées, prendre des bains chauds, soumettre son corps à de violents exercices, ou encore consommer une grande quantité de gin. Des instruments, tel que le cathéter, peuvent aussi être utilisés pour tenter une dilatation du col de l'utérus. Et enfin, en dernier recours, la femme se tourne vers les avorteurs. Elle les découvre dans les petites annonces classées d'un journal local, plus précisément dans la colonne des annonces personnelles ou encore médicales, où des médecins s'annoncent comme spécialisés dans les désordres sexuels³⁴. Effectivement, les avorteurs ne se retrouvent pas exclusivement chez les charlatans ou chez les praticiens populaires. En fait, qu'en est-il de la position des médecins canadiens et de leurs comportements vis-à-vis l'avortement?

*

Suivant l'historien Angus McLaren, plus d'un médecin canadien de la première moitié du XIXe siècle suggère à la femme, dans le secret de son cabinet, un contrôle des naissances et même l'aident à avorter. Mais, en public, la règle est d'accepter l'avortement seulement quand la vie de la mère court un grave danger³⁵. Par ailleurs, il est bon de rappeler qu'au début du siècle, les médecins peuvent s'opposer à l'avortement en disant que l'intervention est dangereuse pour la santé de la mère. Néanmoins, avec les années, la pratique de l'avortement devient de moins en moins dangereuse. Ainsi, dès 1840, le Dr Alfred A. Andrews pratique avec succès des avortements thérapeutiques³⁶. Autrement dit, les médecins ne peuvent plus s'appuyer sur cette raison pour condamner l'avortement.

D'autre part, de nombreux articles, paraissant dans les journaux médicaux, recommandent aux médecins de faire la sourde oreille aux raisons que les femmes donnent pour obtenir un avortement. Plus encore, la presse médicale lève le ton, dénonce ceux et celles - médecins compris - qui se prêtent à la pratique de l' "avortement criminel" ou au "foeticide³⁷". Les femmes sont particulièrement visées. On s'en prend à leur ignorance, à leur intérêt décroissant envers la maternité. Enfin, la presse médicale flétrit les charlatans³⁸ qui offrent aux femmes leurs "services" clandestins, et recommande, entre autres, une surveillance serrée des pharmacies et des annonces médicales dans les journaux. Toutefois, bien que les médecins jugent ces mesures nécessaires, ils n'acceptent pas l'idée que leur propre profession, qui compte dans ses rangs des avorteurs, subisse également cette surveillance³⁹. De tels propos, repérés dans des articles de journaux médicaux du Canada, font écho, comme on le voit, à la campagne américaine contre l'avortement. Ils s'inscrivent dans un courant d'idées qui, amorcé aux Etats-Unis à partir des années 1850, va se poursuivre au Canada, et en particulier au Québec jusqu'à l'aube des années 1900, et naturellement aussi tout au long du XXe siècle⁴⁰.

*

Le statut social des médecins québécois ressemble à celui de leurs homologues américains. Dans les années 1830-1840, ils n'ont pas eux non plus un grand poids dans la société. En général, les cours de médecine dispensés à cette époque ne sont ni réglementés, ni contrôlés, ni encadrés dans un programme quelconque. C'est par l'entremise d'annonces dans les

journaux que que plusieurs médecins informent le public des cours qu'ils donnent dans des hôpitaux, des dispensaires, voire même à domicile et leur rémunération provient exclusivement des étudiants inscrits⁴¹. Signe des temps, l'année même – soit 1847 – où est fondée l'*American Medical Association* dont le but est de favoriser la suprématie de la médecine sur les autres pratiques de médecine, une loi québécoise attribue aux médecins et chirurgiens du Bas-Canada le droit de se constituer en corporation professionnelle. Pour la première fois aussi, au Québec, est fixé le cursus médical⁴².

Dans le domaine de la santé publique, les médecins québécois ne sont guère plus influents que leurs confrères américains. Responsables de la santé publique, les élus du peuple ne voient pas l'importance ou la nécessité de les consulter quand ils pensent à appliquer des mesures de santé ou d'hygiène publique. Ainsi en 1865, Jean-Louis Beaudry, maire de Montréal, croit que le chef de police ferait très bien l'affaire comme officier de santé⁴³. Deux ans plus tard, une association – la *Montreal Sanitary Association* – est néanmoins fondée dans le but exprès de faire des pressions sur le Conseil de ville en matière de santé. Cette association a pour président William Workman et, Mgr Bourget, évêque de Montréal, fait partie de son comité de patronage. William Workman, homme d'affaires avisé, devient maire de Montréal en 1868, tandis que deux médecins sont nommés officiers de santé⁴⁴. Toutefois, ceux-ci ne siègent pas au Comité de santé⁴⁵. De fait, il faudra que survienne l'épidémie de variole de 1872-1873⁴⁶ pour voir le corps médical exercer un ascendant quelconque sur la santé publique montréalaise. Deux ans plus tard, alors que la variole est encore menaçante, la Ville de Montréal obtient une

complètement refondue qui lui donne le pouvoir de faire des règlements en matière de santé. Elle acquiert également le pouvoir d'établir un bureau de santé principalement destiné à contrer les cas de maladies contagieuses et pestilentielles. Les officiers de santé se retrouvent avec plus de pouvoirs qu'avant. Ils ont maintenant l'autorité nécessaire pour entrer et inspecter des lieux s'ils considèrent qu'une visite s'impose⁴⁷.

L'élection d'un médecin comme maire vient par ailleurs donner à la profession médicale un poids qu'elle n'avait jamais eu dans la gestion de la cité⁴⁸. En 1875, William Hales Hingston, chirurgien et médecin célèbre, devient maire de Montréal. Il est irlandais, catholique, et de même que Workman, son prédécesseur, il a été président d'une banque par l'entremise de Mgr Bourget⁴⁹. Ainsi se trouve renforcé le pouvoir médical sur la mairie de Montréal. Il s'ensuit conséquemment un renforcement du pouvoir des officiers de santé⁵⁰ dans l'administration sanitaire⁵¹. Enfin, l'établissement en 1887 d'un Conseil d'hygiène provincial vient forcer peu à peu les municipalités du Québec à se pourvoir d'organismes de santé⁵². En 1891, 839 des 876 municipalités sont dotées de bureaux de santé⁵³. À la fin du siècle, la présence médicale a donc plus de poids dans le domaine de la santé publique.

Dans le même dernier quart de siècle, plus précisément de 1879 à 1900, une dizaine de lois liées à la médecine sont votées par l'Assemblée législative. Elles concernent avant tout l'admission aux études médicales, les permis et l'exercice illégal de la médecine⁵⁴. Néanmoins, c'est par le biais de diverses démarches pour réformer les études médicales que les médecins acquièrent non seulement une reconnaissance

sociale, mais également l'exclusivité quant à l'autorisation de pratiquer la médecine dans la province de Québec⁵⁵. Cela représente une victoire décisive pour les médecins qui, tout au long de la deuxième moitié du XIXe siècle, livrent, à l'instar de leurs confrères américains et anglo-canadiens, une lutte incessante à l'exercice illégal de la médecine⁵⁶.

* * *

3. Le discours canonique de l'Eglise sur l'avortement

Si, durant la deuxième moitié du XIXe siècle, des médecins québécois visent à obtenir le droit exclusif de la pratique de la médecine, en rendant illégale toute autre pratique, le clergé, quant à lui, se sent menacé par l'annonce de nouvelles lois civiles qu'il juge anti-catholiques. De fait, c'est par la révision du Code civil, commencée au Bas-Canada le 1er juin 1866⁵⁷, que se déclenche la bataille du clergé québécois contre des lois qui lui paraissent contraires aux lois morales dictées par l'autorité suprême de l'Eglise de Rome. Ce sera véritablement une guerre de pouvoirs. Très ultramontain, le clergé veut la suprématie d'une politique catholique sur le pouvoir civil: l'Etat dans l'Eglise, et non l'Eglise dans l'Etat⁵⁸, et ce d'autant plus qu'il voit son pouvoir s'étendre partout dans la société. Vers 1867, plus de 85% de la population est catholique. Un tel état de fait n'est pas sans influencer les politiciens qui, s'ils ne sont pas déjà eux-mêmes catholiques pratiquants, croient bon de s'afficher comme tels⁵⁹. Par ailleurs, au plan de l'Etat civil, c'est encore le clergé qui assume la conservation des registres. Or, la révision du Code civil ramène l'attention sur de vieilles lois poussiéreuses qui permettent à des juges de

dissoudre des unions jadis consacrées par des prêtres à l'intérieur du mariage catholique. Plus encore, le gouvernement fédéral projette en 1868 de créer une cour de divorce qui permettrait d'annuler un mariage pour cause d'adultère. C'est faire fi de l'opinion de l'Eglise en ce domaine, et surtout provoquer l'un de ses leaders ultramontains, Mgr Ignace Bourget, qui se rend alors jusqu'à Rome pour dénoncer les intentions du Gouvernement canadien. La même année, au 4e Concile provincial de Québec, l'assemblée des évêques vote deux décrets importants: l'un rappelant l'indissolubilité du mariage et condamnant le projet de cette cour de divorce; l'autre marquant l'intention de l'Eglise québécoise de faire amender certains articles du code civil qui ne correspondent pas à la pratique de l'Eglise⁶⁰.

L'année suivante, soit en 1869, l'Eglise de Rome adhère à la croyance de l'animation humaine dès la conception⁶¹. Le mot "animation" réfère ici à un principe de philosophie chrétienne selon lequel l'âme, qui est la forme du corps, ne peut être reçue que dans un corps déjà humain. Ce mot puise aussi son sens dans une pensée théologique séculaire dont le fondement – soit la distinction entre le foetus animé et le foetus inanimé – s'appuie sur les enseignements des Septante, repris et réaffirmés par saint Augustin, puis adoptés par le pape Innocent III⁶².

Il est néanmoins utile de rappeler que la pensée aristotélicienne a aussi imprégné les enseignements théologiques de l'Eglise sur l'avortement. La distinction faite par Aristote entre l'embryon formé et l'embryon non encore formé, distinction reprise par la version grecque des Septante⁶³, est pour ainsi dire à l'origine de la distinction entre le

foetus animé et le foetus inanimé. Aristote concevait en effet trois phases dans la formation de l'animal: l'apparition de la "psuchè" (que la doctrine latine a traduit par "âme"⁶⁴) nutritive, sensitive, intellective. Il concluait pareillement à la succession de trois phases dans la formation de l'embryon humain: durant les sept premiers jours, une sorte d'oeuf se formait; ensuite, jusqu'au quarantième ou cinquantième jour après la conception - selon qu'il s'agissait d'un garçon ou d'une fille - l'embryon prenait forme; et, enfin, les organes et les membres se développaient jusqu'à la naissance⁶⁵. Des médecins, fidèles à Aristote, affirmaient que l'embryon ne prenait "vie et âme" que quarante jours après la conception⁶⁶. De nombreux auteurs, médecins ou moralistes, partageaient la pensée aristotélicienne et en déduisaient qu'un avortement effectué pendant la période où l'embryon n'était pas encore formé, soit durant les quarante jours suivant la conception, ne pouvait être considéré comme un homicide⁶⁷.

Au début de notre ère, nombre de penseurs de l'Eglise adhèrent également à la distinction entre l'embryon formé et l'embryon non formé. Ainsi, au temps du pape Damase, Ambrosiaster affirme que ce qui n'est pas formé n'a pas d'âme⁶⁸. Saint Jérôme, de son côté, conclut qu'il n'y a pas homicide si le foetus n'est pas formé⁶⁹. A son tour, saint Augustin se penche sur la version des Septante; puis, s'appuyant sur le texte de la *Vetus Latina*, émet l'opinion que ce qui n'est pas formé n'est pas animé et que, par conséquent, il n'y a pas homicide; on ne peut priver d'âme ce qui n'en a pas⁷⁰, conclut-il.

C'est au treizième siècle, que le pape Innocent III - pour qui saint Augustin et le texte des Septante font autorité - introduit dans la légis-

lation canonique la distinction entre le foetus animé et le foetus inanimé⁷¹. La décision d'Innocent III inspirera les théologiens pendant plusieurs siècles. Toutefois, dès le XVIe siècle, les papes n'en tiendront plus compte, bien que deux théologiens représentatifs de leur époque, Sanchez et de Lugo, se questionnent sur la distinction entre le foetus animé et le foetus inanimé. De fait, malgré que, pour de Lugo, l'avortement du foetus inanimé paraît licite, les papes Sixte-Quint et Grégoire XIV ne parlent que de condamnation de l'avortement d'un foetus animé⁷². Au siècle suivant, le pape Innocent XI rejette à son tour les propositions émises par des théologiens casuistes qui ne condamnent pas l'avortement du foetus inanimé⁷³. Au XVIIIe siècle, saint Alphonse parle aussi de foetus inanimé, mais la distinction est reléguée aux oubliettes⁷⁴.

*

Le durcissement de l'Eglise face à l'avortement s'exprime dans la bulle *Apostolicae Sedis* promulguée le 12 octobre 1869⁷⁵. L'Eglise y réaffirme non seulement sa liste de censures traditionnelles, mais rend désormais explicite sa position contre toutes sortes d'avortements. Sont effectivement condamnés tout avortement direct ou indirect, de même que l'avortement fondé sur des "indications thérapeutiques" ou des "opérations chirurgicales" favorisées notamment par les progrès de la médecine. Conséquemment, le Code canonique est modifié afin d'abolir la distinction entre le foetus animé et le foetus inanimé, introduite par Innocent III au XIIIe siècle; désormais l'Eglise parlera de "foetus humain", comme le prouve le canon 985 suivant qui condamne toute personne ayant, de près ou de loin, coopéré au délit de l'avortement:

Ceux qui ont commis un homicide volontaire ou procuré l'avortement réussi d'un foetus humain, de même que tous ceux qui ont coopéré à ces délits⁷⁶.

La distinction étant enlevée, la condamnation s'étend donc à l'ensemble de la grossesse et, par surcroît, à tous ceux et celles⁷⁷ qui se rendent coupables du délit d'avortement. Reprenant l'excommunication en vigueur depuis le XVI^e siècle, l'Eglise, par le canon 2350, atteint tous les fidèles, qu'ils soient clercs ou laïcs, et en premier lieu la femme:

Ceux qui procurent l'avortement, la mère n'étant pas exclue, encourrent, si l'effet s'ensuit, l'excommunication *latae sententiae*, réservée à l'Ordinaire; s'ils sont clercs, ils seront de plus relevés de leur fonction⁷⁸.

L'Eglise semble donc, à partir de 1870, se cantonner rigidement dans un refus intrinsèque et punitif envers tout avortement quel qu'il soit. Néanmoins, les positions de l'Eglise - soit celle d'adhérer à la croyance de l'animation humaine dès la conception, de même que celle de condamner toute pratique abortive - ne sont pas nouvelles. Au contraire, dès le début de notre ère, de telles positions existaient⁷⁹. Mais si l'Eglise rejette la distinction entre le foetus animé et le foetus inanimé, ce n'est pas parce qu'elle a enfin la connaissance du moment où l'âme vient habiter le corps ou "qu'elle croit connaître la date exacte de l'animation, mais parce qu'elle veut prendre le parti le plus sûr (...)"⁸⁰. En fait, la position de l'Eglise ne se fonde ni sur des certitudes ni sur des connaissances médicales précises. En optant cependant pour la croyance de l'animation dès le moment de la conception - moment où le foetus n'est pas formé -

l'Eglise peut désormais utiliser, au lieu du mot foetus, celui d'"enfant" que celui-ci soit formé ou non.

*

Bien que le durcissement de l'Eglise contre l'avortement ait déjà commencé à se manifester au XVIIe siècle, par le refus des papes successifs de porter attention aux théologiens favorables à la distinction, sa position officielle au XIXe siècle s'inscrit dans un mouvement anti-avortement qui parcourt l'Occident. Souvenons-nous du discours contre l'avortement de l'*American Medical Association* qui non seulement prônait que le foetus était un être humain véritable mais clamait que l'avortement était un meurtre, et usait, déjà en 1869, du mot "foeticide". Vingt ans plus tard, soit le 19 août 1889, l'Eglise de Rome condamne officiellement, à son tour, le foeticide⁸¹.

En Europe, le mouvement d'idées semble plus partagé. Un vif débat s'engage tout particulièrement autour des droits de l'enfant contre ceux de la mère. En France, des médecins s'affrontent vivement sur cette question à l'Académie de médecine au cours de l'année 1852⁸². Se référant à cet affrontement, Léon Prieur, alors avocat à la cour d'appel de Paris, condamne fortement tout médecin qui refuse de pratiquer l'avortement pour sauver la vie d'une mère en danger de mort, alors qu'il en a la capacité et les moyens. Non seulement le médecin, poursuit-il, a le devoir de sauver la mère, mais la laisser mourir équivaut à la tuer⁸³. Prieur reproche sévèrement à l'académicien Bégin, qui a choisi de sacrifier la mère, d'avancer l'argument qu'il vaut mieux sauver cette promesse de force et

d'énergie qu'est l'enfant que de sauver une mère qui démontre justement son inaptitude à la maternité⁸⁴. En Allemagne, la position à ce sujet est claire: le médecin est puni s'il refuse de sauver la mère en sacrifiant l'enfant⁸⁵. L'Eglise de Rome se prononce aussi sur le sujet mais en sens inverse; le Saint-Office condamne en effet, le 24 juillet 1895, " (...) les médecins qui, pour sauver la mère, provoquent l'avortement même si leur but n'est pas de tuer l'enfant, mais de sauver la mère"⁸⁶. Autrement dit, les médecins sont condamnés par l'Eglise s'ils refusent tout simplement de sacrifier la mère. Devant un tel choix, qui a pour conséquence de sacrifier un être vivant et visiblement humain - à savoir, la mère - pour sauver un foetus vivant aussi mais n'ayant pas, au début de la grossesse, les caractéristiques d'un être humain, il est permis de croire que, pour l'Eglise, la vie de la femme, telle celle de la madone, appartient au genre humain.

* * *

4. Le discours juridique canadien sur l'avortement

Selon la Ligue des Droits de l'homme, la législation canadienne sur l'avortement criminel aurait été largement définie, jusqu'en 1969, à partir des positions traditionnelles de l'Eglise⁸⁷. Suivant Ann Collins, le Canada aurait plutôt adopté la législation britannique, à savoir le "Lord Ellensborough Act" émis en Angleterre en 1803 qui condamnait l'avortement dès le début de la grossesse⁸⁸. Soulignons, pour notre part, qu'à compter du XVIe siècle, les papes de l'Eglise de Rome auront déjà adopté officiellement cette "ligne dure", malgré la position des théologiens qui, successivement, croiront plutôt à un foetus "sans âme" au début de la

TABLEAU I
TEXTES DES ARTICLES SUR L'AVORTEMENT
TIRES DES STATUTS DU CANADA

1841	1859	1869
4 & 5 VICT. CHAP. XXVII	22 VICT. CHAP. XCI	32-33 VICT. CHAP. XX
Article 13	Article 24	Article 59
Et qu'il soit statué, que quiconque dans l'intention de procurer l'avortement d'aucune femme, lui administre ou fera prendre illégalement aucun poison ou autre chose nuisible, ou fera avec la même intention illégalement usage d'un instrument ou d'autres moyens quelconques, se rendra coupable de félonie, et sur conviction d'icelle sera, à la discrétion de la Cour, sujet à être emprisonné aux travaux forcés dans le Pénitentiaire, à vie, ou pendant un temps de pas moins de sept ans, ou à être incarcéré dans quelque autre Prison ou lieu de réclusion un temps n'excédant pas deux ans ¹ .	Quiconque, dans l'intention de procurer l'avortement d'une femme, lui administre ou fait prendre illégalement du poison ou autre chose nuisible, ou fait illégalement usage de quelqu'instrument ou d'autres moyens quelconques dans la même intention, sera coupable de félonie, et sera emprisonné dans le pénitentiaire pour la vie, ou pour une période de pas moins de deux ans, ou dans toute autre prison ou lieu de détention pour une période de moins de deux ans ² .	Toute femme enceinte qui, dans l'intention de provoquer son propre avortement, s'administre illégalement à elle-même du poison ou autre substance délétère, ou emploie illégalement quelque instrument ou d'autres moyens quelconques avec la même intention, —
		et quiconque, avec l'intention de procurer l'avortement d'une femme, quelle soit ou non enceinte, lui administre illégalement ou lui fait prendre du poison ou autre substance délétère, ou emploie illégalement quelque instrument ou autres moyens quelconques avec telle intention, est coupable de félonie, et sera passible de l'incarcération dans le pénitencier pour la vie, ou pour un terme de pas moins de deux ans, ou dans toute autre prison ou lieu de détention pour un terme de moins de deux ans, avec ou sans travaux forcés, et avec ou sans réclusion solitaire.
		Article 60
		Quiconque fournit ou procure illégalement du poison ou autre substance délétère, ou quelque instrument ou chose quelconque, sachant qu'il est destiné à servir ou à être illégalement employé avec l'intention de procurer l'avortement d'une femme, qu'elle soit enceinte ou non, est coupable de délit, et sera passible de l'incarcération dans le pénitencier pour un terme de deux ans, ou dans toute autre prison ou lieu de détention pour un terme de moins de deux ans, avec ou sans travaux forcés ³ .

1. «Acte pour consolider et amender les Statuts de cette Province, relatifs aux offenses contre les personnes», Statuts provinciaux du Canada, 4-5 Vict., Chap. XXVII, 1841, p. 218.
2. «Acte concernant les délits contre la personne», Statuts refondus du Canada, 22 Vict., Chap. XCI, 1859, p. 994.
3. «Acte concernant les offenses contre la personne», Statuts du Canada, 32-33 Vict., Chap. XX, 1869, p. 189-190.

grossesse. Visiblement, tout au long du XIX^e siècle, le contenu des diverses législations canadiennes se durcit graduellement face à l'avortement. Tout d'abord, en 1841 et en 1859 (voir tableau I, p. 30), seul est visé par la loi un type spécifique d'avorteur: celui qui administre ou fait usage illégalement de produits ou de moyens abortifs. En 1869, s'ajoutent deux nouvelles catégories de coupables: la femme qui agit seule ou avec l'aide d'une autre personne, l'une et l'autre procédant de manière illégale, et la personne qui lui procure ou lui fournit illégalement des produits ou des moyens abortifs.

Ces premières législations canadiennes s'inscrivent dans un mouvement anti-avortement qui traverse les sociétés occidentales au XIX^e siècle. Si, en effet, l'Angleterre criminalise dès les années 1800 l'avortement avant les premiers mouvements du foetus⁸⁹, certains états américains en font autant à partir des années 1860. En France également, les législateurs se durcissent contre l'avortement⁹⁰. Vers la fin du siècle, le mouvement anti-avortement s'intensifie dans la plupart des pays industrialisés. Le Canada n'échappe pas à un tel mouvement, d'autant plus que la codification du Droit criminel anglais en 1892 donne effectivement lieu à l'adoption de la première version du Code criminel canadien. Pour le Gouvernement, c'est l'occasion de légiférer à nouveau en matière d'avortement criminel, et ainsi de satisfaire une opinion publique de plus en plus intransigeante. Pour la première fois, l'avortement est intégré au Code criminel canadien (voir tableau II, p. 32) et est considéré comme une infraction pénale.

TABLEAU II
TEXTES DES ARTICLES SUR L'AVORTEMENT
TIRES DES STATUTS DU CANADA

<p style="text-align: center;">1886</p> <p>49 VICT. CHAP. 162</p> <p>Article 47 Toute femme enceinte qui, dans l'intention de procurer son propre avortement, s'administre ou permet qu'on lui administre illégalement quelque poison ou autre substance délétère, ou fait sur elle-même ou permet qu'on fasse sur elle illégalement usage de quelque instrument ou d'autres moyens quelconques dans cette même intention; — et</p> <p>Article 48 Quiconque fournit ou fait avoir illégalement quelque poison ou autre substance délétère, ou quelque instrument ou chose quelconque, les sachant destinés à servir ou à être employés illégalement dans l'intention de procurer l'avortement d'une femme, qu'elle soit enceinte ou non, est coupable de délit et passible de deux ans d'emprisonnement¹.</p>	<p style="text-align: center;">1892</p> <p>55-56 VICT.</p> <p>Partie XXI Du viol et de l'avortement</p> <p>Article 271 Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité, celui qui cause la mort d'un enfant qui n'est pas devenu un être humain, de telle manière qu'il aurait été coupable de meurtre si cet enfant fut venu au monde.</p> <p>Nul n'est coupable d'infraction si, par des moyens qu'il croit de bonne foi nécessaires pour sauver la vie de la mère de l'enfant, il cause la mort de cet enfant avant ou pendant l'accouchement.</p> <p>Article 273 Est coupable d'un acte criminel et passible de sept ans d'emprisonnement, toute femme qui, enceinte ou non, s'administre illégalement à elle-même ou permet qu'on lui administre quelque drogue ou autre substance délétère, ou fait illégalement usage sur elle-même ou permet qu'on lui fasse usage sur elle de quelque instrument ou d'autres moyens quelconques dans le but de procurer son avortement.</p> <p>Article 272 Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité celui qui, dans le but de procurer l'avortement d'une femme, qu'elle soit enceinte ou non, lui administre ou fait prendre illégalement quelque drogue ou autre substance délétère, ou qui fait illégalement usage sur elle de quelque instrument ou d'autres moyens quelconques dans le même but.</p> <p>Article 274 Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement, celui qui fournit ou procure illégalement quelque drogue ou autre substance délétère, ou quelque instrument ou chose quelconque, sachant qu'il est destiné à être illégalement employé ou appliqué dans le but de procurer l'avortement d'une femme, qu'elle soit enceinte ou non².</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. «Actes concernant les crimes et délit contre les personnes», <u>Statuts du Canada</u>, 49 Vict., Chap. 162, 1886, p. 10. 2. «Code criminel», Partie XXI (Du viol et de l'avortement), <u>Statuts du Canada</u>, 55-56 Vict., Chap. 29, 1892, p.106. 	

Si la législation canadienne endosse en 1892 les positions absolutistes de l'Eglise en assimilant l'avortement à un meurtre, elle s'en éloigne toutefois sur un point essentiel. Le deuxième paragraphe de l'article 272 prévoit en effet une exception: "nul n'est coupable si, par des moyens jugés nécessaires pour sauver la vie de la mère de l'enfant, il cause la mort de cet enfant avant ou pendant l'accouchement". Or, comme il a été mentionné plus avant, l'Eglise de Rome condamne à la même époque les médecins qui provoquent un avortement même si leur but n'est pas de tuer l'enfant mais de sauver la mère. Nous pouvons croire que ce paragraphe vise à protéger légalement le médecin qui, compte tenu du contexte de l'époque et des autres articles de loi, peut seul légalement pratiquer un avortement au Canada⁹¹. Ainsi, malgré la condamnation de l'Eglise contre tout médecin qui ose tenter un avortement en ayant même une bonne intention envers la mère et l'enfant, le Gouvernement canadien ne pliera pas devant l'interdiction de l'Eglise: il préférera protéger les médecins⁹². Force montante dans la société, la profession médicale sera parvenue après des années de lutte à protéger les actes médicaux de ses membres. Toutefois, le contrôle légal se resserre tout de même un peu plus sur eux.

* * *

Résumons-nous. Tout au long du XIXe siècle, de profonds changements sociaux génèrent une montée de pouvoirs réels et symboliques en faveur de certains groupes sociaux. Ainsi les médecins américains qui n'étaient, au début du siècle, que d'obscurs praticiens anonymes confondus dans la masse des praticiens de toutes sortes, obtiennent en l'espace de quelques décennies ce qu'ils n'avaient pas: l'exclusivité de la pratique

médicale, autrement dit, le monopole de la clientèle, la protection des lois, le support d'institutions influentes et, enfin, la sécurité financière. Quoiqu'en décalage temporel, les médecins canadiens partageront les mêmes gains.

Les phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation affectent certainement le schéma de la vie familiale traditionnelle et suscitent sans doute chez les femmes le désir de limiter les naissances. Car les populations urbaines ont un taux de naissance inférieur à celui des populations rurales⁹³. Rappelons que plus d'une femme mariée américaine recourt à l'avortement pour contrôler sa fécondité et qu'il en est de même au Canada où l'avortement joue un rôle important dans la diminution du taux de natalité. Selon bon nombre d'auteurs, c'est bien faute de moyens contraceptifs adéquats que les femmes américaines et canadiennes recourent à l'avortement⁹⁴.

Mais cette pratique de l'avortement volontaire, qui augmente au milieu du XIX^e siècle, suscite des réactions. L'*American Medical Association* organise une intense campagne contre l'avortement et, dans un discours fortement persuasif, elle prône l'immoralité et la criminalité de cet acte. Jusqu'aux années 1850, l'avortement effectué avant les premiers mouvements du foetus n'est pas considéré, par les sociétés américaine et canadienne - incluant leurs chefs religieux et leurs législateurs - comme un acte immoral ou comme un crime. La pratique de l'avortement volontaire est alors vue comme l'affaire privée des femmes. Mais, par la suite, cette façon de voir s'inverse. À partir de 1860, s'enchaîne une série de sanctions ecclésiastiques et législatives, à la fois américaines et

canadiennes, contre l'avortement. C'est en 1869 qu'est promulguée la constitution *Apostolicae Sedis* de l'Eglise de Rome qui démontre l'abandon de la distinction entre le foetus animé et le foetus inanimé, ce qui étend la condamnation de l'avortement à toute la période de la grossesse. C'est aussi en 1869 que les législateurs canadiens visent, pour la première fois, la femme et ceux qui lui fournissent ou lui procurent des substances ou des moyens abortifs. Quelque vingt ans plus tard, soit en 1892, non seulement l'avortement est criminalisé mais la vente de tout moyen contraceptif est prohibé par le Code criminel canadien⁹⁵.

Le mouvement anti-avortement qui traverse les sociétés nord-américaines de l'époque s'accompagne également d'une opposition au contrôle des naissances. Au Canada anglais, l'opinion publique s'émeut au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle; à travers les journaux et les discours d'hommes publics, un courant d'opinions se dessine en faveur d'un contrôle encore plus sévère non seulement de l'avortement, mais aussi de la contraception⁹⁶. L'Eglise, de même que l'*American Medical Association*, s'opposent aussi à l'utilisation de moyens contraceptifs. En 1871, l'*AMA*, encore en lutte contre l'avortement, clame bien haut que Dieu ne donne pas aux femmes la liberté de décider de procréer ou non ! Cette assertion sert fondamentalement à justifier la condamnation des moyens contraceptifs de même que l'avortement au début de la grossesse afin justement de priver les femmes de tout pouvoir décisionnel. Quelques années plus tard, la presse médicale canadienne imite un pareil discours pendant que les Canadiens anglais et les Canadiens français se persuadent que l'avortement est synonyme de "suicide de la race".

Manifestement, le durcissement des lois contre l'avortement, qui ne s'appuie pas vraiment sur des certitudes scientifiques, et la réprobation des moyens contraceptifs, visent au premier chef la femme qui est pour ainsi dire "condamnée" à vivre une maternité résolument définie par la loi des hommes, y compris les hommes d'Eglise. Conséquemment, la femme ne s'appartient pas: elle doit naturellement sacrifier son être et sa vie à la reproduction de l'espèce. Il est, pense-t-on, dans l'ordre naturel des choses que la femme soit soumise à son système reproducteur, c'est-à-dire qu'il est contre nature qu'elle décide elle-même de procréer ou non. De tels interdits légaux ou sociaux correspondent nécessairement à une certaine image sociale de la femme et de la famille. Certains esprits conservateurs, voulant sauvegarder l'ordre familial et social tel qu'il existait avant la période de l'industrialisation et de l'urbanisation, s'émeuvent devant la venue des changements nombreux qui risquent de détruire l'ordre social traditionnel. Il ne faut pas oublier en effet que l'augmentation de la pratique de l'avortement volontaire chez les femmes mariées a suivi de peu le début de l'industrialisation et de l'urbanisation et que ce phénomène n'est pas étranger aux chutes de natalité enregistrées. Un pouvoir décisionnel accordé aux femmes en matière de procréation aurait certainement modifié la vie familiale traditionnelle et frustré les esprits traditionalistes, ou certains groupes sociaux, quant à leurs visions de la femme dans la société.

Nous croyons donc qu'une certaine conception de la femme est intimement liée à la criminalisation de la vente des moyens contraceptifs et à la promulgation des lois contre l'avortement. Et cette conception, à notre avis, se retrouve, entre autres, dans les discours médicaux et

paramédicaux qui abordent la question de l'avortement. Voilà ce que nous tenterons de cerner dans les trois prochains chapitres de notre mémoire.

* * *

NOTES ET REFERENCES

1. Edward Shorter, Naissance de la famille moderne, p. 113-114.
2. Le corps des femmes, p. 182.
3. Ibid., p. 170.
4. Ibid., p. 174-179.
5. Ibid., p. 187-188. Agnès Fine rapporte qu'en France, dans les décennies 1830-1840, des instruments obstétricaux sont utilisés à une fin d'avortement (par exemple, une seringue à matrice). A cette époque, dit-elle, les médecins, les officiers de santé et les sage-femmes, bien que de formation différente, ont tous suffisamment accès au nouveau savoir médical pour pouvoir pratiquer des interventions simples ("Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIXe siècle", Dénatalité: l'antériorité française 1800-1914, 1986, p. 111-113).
6. Carl N. Degler, At odds: Women and the Family in America from the Revolution to the Present, p. 228-229.
7. Dr J. F. Scott, rapporté par Angus McLaren, "Birth Control and Abortion in Canada: 1870-1920", Canadian Historical Review, vol. LIX, no 3, 1978, p. 336; voir aussi la note 63 à la même page.
8. C. N. Degler, rapporté par Ann Collins, L'avortement au Canada, p. 247- 248.
9. Ibid., p. 248.
10. Rapporté par A. Collins, op.cit., p. 250.
11. C. N. Degler, op.cit., p. 228-229.
12. Rapporté par A. Collins, op.cit., p. 248- 250.
13. M. Farley, O. Keel et C. Limoges, "Les commencements de l'Administration montréalaise de la santé publique (1865-1885)", Revue d'histoire des sciences, des techniques et de la médecine au Canada, vol. YI, no 1, janvier 1982, p. 30-31.
14. Rapporté par A. Collins, op.cit., p. 251.
15. Ibid., p. 251.

16. Ibid., p. 252.
17. Kristin Luker, Abortion and the Politics of Motherhood, p. 24.
18. Ibid., p. 20.
19. A. Collins, op. cit., p. 249. Selon Luker (op. cit., p. 21), le Dr Horatio Storer est un médecin très prolifique. En 1866, il publie Is It I? et Why not? A book for Every Woman; en 1867, A book for Every Man; en 1868, avec Franklin F. Heard, Criminal Abortion.
20. K. Luker, op.cit., p. 21. On peut retrouver le mot "foeticide" dans une revue médicale canadienne publiée en 1875 (voir A. McLaren, op.cit., p. 332; voir aussi les notes no 43 et 45 à la même page).
21. A. Collins, op.cit., p. 253.
22. C. N. Degler, op. cit., p. 242.
23. James C. Mohr, Abortion in America: The Origins and Evolution of National Policy (1800-1900), p. 200.
24. La première loi américaine, adoptée en 1821 au Connecticut, ne condamnait ni l'avortement en lui-même ni l'avortée. Cette loi condamnait exclusivement la personne, ou les personnes, offrant des poisons ou substances nocives à des fins d'avortement. Certaines substances étaient effectivement meutrières. Ainsi l'hellebore ingéré en dose massive tuait la mère. Aux yeux de cette loi, il était question d'avortement seulement à compter de la fin du 4e mois ou au début du 5e mois de la grossesse (J. C., Mohr, op.cit., p. 20-22).
25. J.C. Mohr, op.cit., p. 3-6.
26. Ibid., p. 200.
27. A. Collins, op.cit., p. 250.
28. A. McLaren, op.cit., p. 338.
29. Angus McLaren, "Naître ou ne pas naître", Horizon Canada, tome VIII, p. 2073.
30. Collectif Clio, L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, p. 171-174.
31. A. McLaren, op.cit., p. 322.
32. Ibid., p. 330.
33. Ibid., p. 329; voir aussi la note 32 à la même page.
34. Ibid., p. 330-331.

35. Ibid., p. 331
36. Ibid., p. 331-332.
37. Ibid., p. 332.
38. Ibid., p. 332-333.
39. Ibid., p. 333.
40. Rappelons que le mot "foeticide" a été créé par l'American Medical Association et que le pamphlet écrit par le Dr Hugh Hodge, intitulé Foeticide, or Criminal Abortion a été publié en 1869 aux Etats-Unis. On peut retrouver le mot "foeticide" dans une revue médicale canadienne en 1875 (tel que rapporté par A. McLaren, op.cit., p. 332; voir aussi les notes no 43 et 45 à la même page).
41. Jacques Bernier, "La standardisation des études médicales et la consolidation de la profession dans la deuxième moitié du XIXe siècle", Revue d'histoire d'Amérique française, vol. 37, no 1, juin 1983, p. 53. Voir aussi son ouvrage, La médecine au Québec: naissance et évolution d'une profession, Québec, PUL, 1989, 222 p.
42. Ibid., p. 51 et 57.
43. M. Farley, O. Keel et C. Limoges, op.cit., p. 27.
44. Ibid., p. 29.
45. Ibid., p. 32.
46. Ibid., p. 32
47. Ibid., p. 34.
48. Ibid., p. 37.
49. Ibid., p. 32-33.
50. Ibid., p. 34.
51. Ibid., p. 35.
52. M. Farley, O. Keel et C. Limoges, "Les commencements de l'Administration montréalaise de la santé publique (1865-1885)", Revue d'histoire des sciences, des techniques et de la médecine au Canada, vol. VI, no. 2, mai 1982, p. 91.
53. Ibid., p. 91-92.
54. J. Bernier, op.cit., p. 59.

55. Ibid., p. 64.
56. Ibid., p. 51.
57. Nive Yoisine, "L'ultramontanisme canadien-français", Les ultramontains canadiens-français, p. 97.
58. Ibid., p. 98-99.
59. P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, Histoire du Québec contemporain: De la confédération à la crise (1867-1929), p. 233-235.
60. N. Yoisine, op.cit., p. 97.
61. Dans un rappel historique, la Ligue des Droits de l'homme affirme que c'est en 1869 que l'Eglise adopte clairement cette croyance (La société québécoise face à l'avortement, p. 50).
62. J. Delmaile, "Avortement", Dictionnaire de Droit canonique, écrit sous la direction de R. Naz, tome 1, p. 1539.
63. Jean Gaudemet, Le mariage en Occident: Les moeurs et le droit, p. 162.
64. Ibid., p. 161.
65. Ibid., p. 160.
66. Ibid., p. 159.
67. Ibid., p. 160. Par contre, une autre conception avait également cours dans le monde antique. Ainsi les stoïciens et les juristes romains considéraient l'embryon comme une partie de la mère; il ne devenait un être vivant qu'à la naissance. Quant aux mesures à prendre en faveur de l'enfant à naître, les jurisconsultes romains ne s'impliquaient pas dans la controverse sur ce qu'était le foetus dans le sein de la mère. Suivant Jean Gaudemet, ils ont recouru à l'idée de l'enfant déjà né" (Ibid., p. 160).
68. Ibid., p. 161-162.
69. Ibid., p. 162.
70. Ibid., p. 162. Selon la version des Septante, l'avortement ne donne lieu à une peine seulement si l'enfant est déjà formé (M. D. Dalloz et Armand Dalloz, Répertoire de législation de doctrine et de jurisprudence, tome 5, no 34, p. 595).
71. J. Delmaile, op.cit., p. 1539-1540.
72. Ibid., p. 1540-1543.

73. Ibid., p. 1543.
74. Ibid., p. 1543.
75. J. Delmaillé, op.cit., p. 1551.
76. Codex Iuris Canonici (Pii X Pontificis Maximi), Romae, Typis Polyglottis Vaticanis, (1917), p. 202. Yoir aussi J. Delmaillé, op.cit., p. 1550-1551. C'est nous qui soulignons.
77. Quelles sont les personnes considérées comme ayant coopéré au délit de l'avortement? Selon J. Delmaillé, le canon 985 vise les coöperateurs positifs, c'est-à-dire les personnes qui ont recommandé l'avortement, les pharmaciens ou les herboristes qui ont vendu des drogue (abortives) et, enfin, tous ceux qui ont participé effectivement à l'opération (op.cit., p. 1551).
78. Codex Iuris Canonici, p. 642. Yoir aussi J. Delmaillé, op.cit., p. 1551. Une excommunication *latae sententiae* est une excommunication encourue et effective à compter du moment où le délit est commis (Codex Iuris Canonici, canon 1398, p. 242).
79. J. Gaudemet, op.cit., p. 161. Gaudemet rapporte quelques cas, mais on peut présumer qu'ils n'étaient pas rares. Au IV^e siècle, Grégoire de Nysse, mort en 334, soutient dans son traité La formation de l'homme, que le corps et l'âme apparaissent ensemble dès la conception. Certains condamnaient toute pratique abortive en rejetant la distinction entre le foetus animé et le foetus inanimé: en 202, Flavius Josèphe condamne l'avortement sans faire aucune distinction et il invoque "la Loi"; le concile d'Ancyre en Orient, en 314, condamne toute pratique abortive sans faire de distinction; la documentation canonique de l'Eglise orientale révèle que Basile de Césarée rejette expressément cette distinction en 374 (Ibid., p. 161).
80. J. Delmaillé, op.cit., p. 1537.
81. J. Delmaillé, op.cit., p. 1546.
82. Léon Prieur, "Reproduction: Le foeticide thérapeutique devant la loi", Le bulletin médical de Québec, vol. 1, 1899-1900, p. 652.
83. Ibid., p. 652-653.
84. Ibid., p. 654.
85. J. Delmaillé, op.cit., p. 1544-1545.
86. J. Delmaillé, op.cit., p. 1546.
87. La Ligue des Droits de l'homme, op.cit., p. 52. C'est en effet, seulement en 1969 que le Gouvernement canadien libéralise par un amendement au Code criminel l'avortement, qui devient légal s'il est exécuté par un médecin dans un hôpital accrédité, et après qu'un

- comité thérapeutique ait certifié que la continuation de la grossesse est de nature à mettre en danger la vie et la santé de la femme.
88. Ann Collins, op. cit., p. 247. Suyant l'auteur de l'article "Avortement" paru dans l'Encyclopédie du Canada (tome 1, p. 168) la législation canadienne aurait peut-être aussi été inspirée d'une loi de l'Etat de New York votée en 1845.
 89. A. Collins, op. cit., p. 247. Voir aussi "Avortement", Encyclopédie du Canada, tome 1, p. 168.
 90. Agnès Fine croit qu'un grand changement s'effectue dans les attitudes des législateurs vers le milieu du XIXe siècle. Les poursuites - surtout contre des avorteurs notoires - augmentent considérablement. Ainsi, selon les publications du ministère de la justice couvrant l'ensemble de la France, deux poursuite seulement sont signalées entre 1810 et 1842 alors que 24 le sont entre 1850 et 1880 (op. cit., p. 107).
 91. Bien avant 1892, le médecin jouit de priviléges qui lui facilitent l'exercice de la médecine au Québec. Dès 1845, il faut être médecin diplômé d'une université, ou avoir l'autorisation expresse du gouverneur, pour pouvoir être accoucheur à Québec et à Montréal.
 92. Effectivement, le contenu de l'article 271, y compris le 2e paragraphe, demeurent les mêmes lors de la révision du Code criminel en 1906. Seul change l'attribut numérique de l'article: l'article 271 devient l'article 306 ("Loi concernant le droit criminel", Statuts revisés du Canada, 6 Edouard VII, vol. III, Chap. 146, 1906, p. 83).
 93. C. N. Degler, op. cit., p. 181.
 94. Certains auteurs font un lien entre l'"inadéquacité" des moyens contraceptifs et le recours à l'avortement (C.N. Degler, op. cit., p. 228; McLaren, op. cit., p. 323) alors que d'autres parlent directement de l'avortement comme moyen utilisé pour limiter les naissances ("Avortement", Encyclopédie du Canada, tome 1, p. 168; E. Shorter, Le corps des femmes, p. 228).
 95. Voir l'Article 179 du Code criminel (55-56 Vict., 1892) qui condamne tout moyen contraceptif: voir aussi "Avortement", Encyclopédie du Canada, tome 1, p. 168.
 96. "Avortement", Encyclopédie du Canada, tome 1, p. 168.

CHAPITRE II

UN DISCOURS MEDICAL JUGE DEVIANT

1. La condamnation de l'ouvrage d'Auguste Debay

Nous avons vu que l'image de femme imposée par les institutions sociales, au Québec comme partout ailleurs en Occident, est celle d'une femme soumise aux lois de la reproduction de l'espèce. Tout un monde de significations et d'idées passe par cette image qui correspond à la conception que l'on se fait de la femme, de son rôle et de sa place dans la société. Aussi des réactions surgissent-elles devant l'augmentation du nombre de femmes décidées à contrôler leur fécondité, soit par l'utilisation de moyens contraceptifs, soit par l'avortement. Car, en prenant ainsi le pouvoir décisionnel de procréer ou non, ces femmes de plus en plus nombreuses s'opposent au modèle de femme soumise à la génération. Or, le discours clérical, légal et médical "pro-vie", de même que celui des alarmistes annonçant le suicide de la race, leur refusent expressément le droit d'utiliser un tel pouvoir.

Des interdits surgissent aussi quand une institution influente veut imposer sa propre vision du monde. Ainsi, la condamnation de l'ouvrage du docteur Auguste Debay¹ par l'évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, le 9 novembre 1871, rappelle avec force l'autorité du pouvoir clérical non

seulement sur le vécu sexuel du couple, mais aussi sur toute représentation du corps. L'Eglise québécoise s'impose alors dans tous les domaines de la vie sociale, y compris ceux de la politique, de l'éducation et de l'enseignement universitaire². De plus en plus présent dans les paroisses et les mouvements sociaux, le clergé contrôle aussi l'expression des idées, de même que l'institution littéraire³, surtout à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, alors que plusieurs journaux répandent la morale ultramontaine⁴ sur tout le Québec. Cette morale rigoriste condamne le roman, les spectacles, la comédie, l'opéra, les danses, les bals, les réunions mondaines et les pièces de théâtre jouées par des professionnels ou par des troupes étrangères. Au moment où le livre d'Auguste Debay est vendu dans les librairies de Montréal, la critique ultramontaine se livre à une aseptisation de la littérature⁵.

Au cours du présent chapitre, nous nous pencherons donc sur la condamnation de cet ouvrage par Mgr Bourget. Nous relèverons et analyserons par la suite les propos du Dr Auguste Debay sur la sexualité féminine relativement à la génération et à l'avortement.

* * *

Auguste Debay est un ancien médecin militaire, né à Clermont-Ferrand, en 1802, et mort à Colombes, près de Paris, en 1890. C'est un auteur prolifique⁶. Son premier ouvrage, publié alors qu'il n'est plus très jeune, soit au début de la quarantaine, est suivi d'une production qui est remarquable dès le départ. Ainsi, à compter de 1843 et en sept années consécutives, il publie douze ouvrages; puis, de 1851 à 1887, vingt-deux

autres livres s'ensuivent. En somme, de 1843 à 1887, il est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages.

Auguste Debay ne parle pas que de médecine. Il s'aventure à traiter des parfums et des fleurs, écrit la biographie de personnages célèbres, élabore sur des phénomènes liés au sommeil et au magnétisme. Au moins douze de ses titres commencent par le mot "Hygiène". Mais le mot, à la mode sans doute, est utilisé de façon excessive: hygiène alimentaire, hygiène des mains et des pieds, hygiène du visage, hygiène des cheveux et de la barbe, hygiène de la voix, hygiène de la beauté, hygiène du mariage, hygiène vestimentaire, hygiène des baigneurs, hygiène des plaisirs, hygiène des douleurs et, enfin, hygiène appliquée aux mois et aux saisons. Autant de formules langagières, autant de titres. À travers ses écrits, Debay exprime ses connaissances médicales, mais aussi son intérêt pour l'histoire de la race humaine, l'érotisme, et les histoires spectaculaires comme celle des êtres humains physiquement monstrueux.

Visiblement, durant une quarantaine d'années, l'écriture a occupé une grande place dans la vie de ce "médecin-écrivain". Ses publications sont vraisemblablement bien accueillies par le public, puisque seize de ses ouvrages sont réédités. Aucun cependant n'est réédité autant, soit au moins quarante-trois fois, que cet ouvrage intitulé *Hygiène et physiologie du mariage. Histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails*, qui attire les foudres de Mgr Ignace Bourget ?.

*

Pourquoi cet ouvrage est-il condamné par Mgr Bourget le 9 novembre 1871? Cet évêque ultramontain, qui vient de proposer d'instaurer une théocratie au Québec⁸, pouvait en effet trouver plus d'une raison de le frapper d'interdit. Auguste Debay souhaite en effet la disparition des institutions religieuses, et, alors que la morale rigoriste prédomine, il préconise les relations sexuelles comme nécessaires à la santé mentale et physique des deux sexes. Il offre même des recettes d'aphrodisiaques aux hommes et aux femmes impuissants ou frigides. Plus encore, il décrit les traitements à appliquer pour corriger l'irrégularité des règles. Mais ces correcteurs d'irrégularité menstruelle que Debay propose aux femmes sont en réalité des moyens abortifs. Faut-il rappeler ici qu'à partir de 1869, des articles de loi condamnent tous ceux qui offrent des moyens abortifs? De plus, à l'époque même où l'ouvrage de Debay est vendu dans les librairies québécoises, des médecins américains et canadiens font justement la guerre aux vendeurs de moyens abortifs. Et ceux-ci, tout comme le Dr Debay, n'utilisent pas le mot "abortif": ils prétendent que leurs produits peuvent régulariser les règles. L'ouvrage de Debay se présente donc à contre-courant des normes morales et législatives et, sous plusieurs aspects, il peut paraître menaçant. Voilà sans doute pourquoi, Mgr Bourget ordonne aux membres du clergé, dans une circulaire datée du 9 novembre 1871, d'éliminer cet ouvrage.

*

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 9 Novembre 1871.

MONSIEUR,

De lugubres placards annonçaient depuis quelque temps l'apparition d'un nouveau livre, sous le titre de *Hygiène et physiologie du mariage, histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails*.

Ce livre est maintenant en vente, et commence à circuler dans cette ville ; et j'en suis affligé autant qu'effrayé, à cause des impiétés et immoralités révoltantes qu'il contient. Aussi, m'empêssé-je de le signaler à votre sérieuse attention, afin que vous preniez, sans perdre de temps, tous les moyens en votre pouvoir pour empêcher qu'il ne tombe entre les mains des fidèles confiés à vos soins. Hélas ! que d'âmes seraient perdues par la lecture de ce détestable et dangereux ouvrage !

Ce livre, en effet, contient des propositions sans nombre contraires à la foi et à la morale, et souverainement injurieuse à la sainteté de la virginité et du célibat que préconise l'Évangile. Il a évidemment pour but de faire connaître aux âmes chastes le vice honteux que la pudeur ne permet pas de nommer. C'est un serpent venimeux qui, en se glissant dans tous les rangs de la société, ne peut qu'y répandre le venin de sa contagion. Aussi, faut-il que, par vos soins vigilants, tout le monde fuie comme à la vue d'un monstre affreux. *Quasi a facie colubri fuge peccatum.*

Or, voici quelques moyens à prendre pour empêcher ce mauvais livre de produire le mal qu'il ne manquera pas de faire, s'il a une entrée libre dans les familles, même les plus chrétiennes et les plus pieuses en apparence.

1o. User d'une sage vigilance pour empêcher la circulation de ce livre, en inspirant une si grande horreur qu'il ne soit reçu par aucun catholique.

2o. Obliger ceux qui l'auraient entre les mains à le jeter au feu, même sous peine de refus des sacrements. Car, ce livre, étant immoral, les règles de l'Index ne permettent à personne de se le procurer, de le lire, de le garder, sous quelque prétexte que ce soit.

3o. Tâcher de bien faire comprendre que tout mauvais livre, et celui ci entr'autres, est plus à craindre que le choléra, le typhus et la peste dont tout le monde redoute les seules approches, contre lesquels on se précautionne avec un si grand soin, quoiqu'il n'y ait à craindre que pour la vie du corps.

4o. Profiter de l'apparition de ce nouveau livre, qui renferme un poison si infect, pour s'élever avec force contre la lecture des romans et autres ouvrages impies ou immoraux; faire considérer les librairies où se vendent ces productions ordurières comme des fontaines empoisonnées ou comme des lieux infectés dont il faut s'éloigner avec crainte.

5o. Pour se pénétrer de plus en plus de l'obligation pour les pasteurs d'avertir les peuples de l'approche des ennemis qui en veulent à leurs âmes, méditer sérieusement ces paroles du Prophète Ezéchiel: " Fils de l'homme, je t'ai établi sentinelle sur la maison d'Israël. Vous leur annoncerez donc les paroles que vous recevrez de ma bouche." Si vous ne le faites pas, l'impie mourra dans son iniquité; mais vous en rendrez un compte terrible. *Sanguinem autem ejus de manu tua requiram.* Ezéchi. cap. 33.

6o. Enfin, pour plus grande uniformité, lire et commenter au prône la présente lettre circulaire, afin que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, s'il mettait son salut en danger imminent, en s'adonnant à la lecture de ce mauvais livre et de tant d'autres qui ne lui seraient pas moins préjudiciables.

Nous joindrons nos prières et nous ferons prier nos bonnes âmes, pour obtenir le puissant secours de Dieu, par la protection de la Vierge Immaculée, contre le déluge des mauvais livres que vomit l'enfer, dans ces temps mauvais, pour la perte de l'homme.

En attendant cette insigne faveur, je vous bénis de tout mon cœur avec les pieux fidèles confiés à votre sollicitude; et je demeure de vous tous, dans les SS. Cœurs de Jésus et de Marie, le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTREAL.

Source: *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents, des évêques du diocèse de Montréal*, Montréal, J. A. Plinguet, vol. VI, 1887, 480 p.

Devant le livre de Debay, Mgr Bourget se montre donc intransigeant. Parmi les prescriptions de moyens à prendre pour éliminer ce livre, moyens qu'il énumère dans sa lettre circulaire, la cinquième prescription a pour but d'exercer des pressions sur le clergé lui-même. En effet, Mgr Bourget y spécifie que les pasteurs sont obligés de répondre à l'appel de leur évêque sous peine de châtiment ("vous en rendrez un compte terrible. Sanguinem autem ejus de manu tua requiram"). Plus encore, il emprunte au prophète Ezéchiel la parole biblique ("vous leur annoncerez donc les paroles que vous recevrez de ma bouche") qui prépare le clergé à exécuter sa sixième prescription, à savoir de "lire et commenter" (au prône) ses propres paroles émises dans sa circulaire. Dans ses trois premières prescriptions, qui doivent s'appliquer aux lecteurs éventuels de l'ouvrage, Mgr Bourget exige qu'une image horrifiante du livre de Debay soit publicisée, et il ordonne à toute personne ayant ce livre en mains, de "le jeter au feu", sous peine de "(...) refus des sacrements". Enfin, dans la quatrième prescription, Mgr Bourget dicte au clergé de ternir la réputation des librairies qui vendent ce genre de livre et d'inciter les fidèles à éviter ces librairies tels "des lieux infectés". On sait que les fidèles étaient nombreux à l'époque et que Mgr Bourget était un leader très influent: nul doute que son intervention rigoureuse annonçait de très mauvaises affaires pour ces librairies.

Cette circulaire démontre bien que Mgr Bourget est un homme de combat, et qui impose ses décisions. Il décrit divers moyens pour éliminer l'ouvrage de Debay. Il menace même les membres du clergé d'un terrible châtiment s'ils n'obéissent pas (tel que mentionné à la cinquième prescription). Enfin, il tire parti de la situation quand il dicte au clergé

(dans sa quatrième prescription) de profiter de l'apparition du livre de Debay pour condamner les romans ou toutes autres parutions jugées impies ou immorales.

Pour Mgr Bourget, le livre de Debay est effectivement immoral et impie. Il porte injure à la sainteté de la virginité et du célibat et vise à "faire connaître aux âmes chastes le vice honteux que la pudeur ne permet pas de nommer". Mais quels sont donc les propos, tenus par le Dr Debay, qui injurient ainsi la virginité et le célibat? A notre avis, Mgr Bourget s'en prend aux menaces de maladies physiques et mentales que Debay prédit aux personnes "virginales" ou célibataires qui pratiquent une continence sexuelle absolue. Quel est aussi ce vice honteux, inconnu des âmes chastes, et que les âmes pudiques ne peuvent nommer? Compte tenu que Debay exalte l'importance des relations sexuelles pour la santé physique et mentale de l'homme et de la femme et que, pour des rigoristes, le plaisir est synonyme de péché, nous croyons qu'il s'agit effectivement du plaisir sexuel. Le commentaire suivant, que le Dr Auguste Debay emprunte à Montaigne, représente fort bien ce que l'auteur pense de l'action génitale et de ceux qui n'osent prononcer de tels mots:

Qu'a donc fait aux hommes l'action génitale, si naturelle et si nécessaire, pour la proscrire et la fuir, pour n'oser en parler sans vergogne et pour l'exclure des conversations? On prononce hardiment les mots tuer, voler, trahir, commettre un adultère, etc., et l'acte qui donne la vie à un être, on n'ose le prononcer!... O fausse chasteté! honteuse hypocrisie⁹!

De toute évidence, Auguste Debay n'a aucune réticence à parler de l'action génitale, des organes génitaux des deux sexes, ou encore du plaisir

sexuel. Mais si les descriptions d'organes, de maladies ou de certains phénomènes physiologiques témoignent chez lui d'un certain bagage de connaissances médicales, le médecin s'estompe à certains moments pour laisser émerger un conteur d'histoires faciles qui s'exprime dans un langage sensationnaliste. Les formules langagières de Debay apparaissent alors incompatibles avec celles de Mgr Bourget qui, pourtant à sa manière, est aussi sensationnaliste. Dans la circulaire de l'évêque ultramontain, le discours est sans contredit dramatique, sévère, et les métaphores abondent pour désigner le mal. Certains écrits de ce leader ultramontain témoignent en effet de cette tendance chez lui à exalter, à donner plus d'éclat, à imager dans un accent lyrique ou dramatique, à créer finalement une atmosphère qui surajoute de l'irréel au réel¹⁰. Le langage de Mgr Bourget et celui de Debay s'opposent dans une sorte de dualisme, où d'un côté l'esprit refuserait l'instinct et, de l'autre, l'instinct tenterait d'aliéner l'esprit. Car Debay ne fait pas que nommer l'innommable, il refuse de considérer comme possible une vie spirituelle menée dans une continence sexuelle absolue. Fernand Ouellette a bien décrit cette sorte de dualisme entre l'esprit et l'instinct qui a certainement existé au Québec:

il y a dans le dualisme un refus de reconnaître en soi-même la nuit et le mal, un refus de la vie souterraine. Et ce refus aiguise une crainte morbide de la chair et de l'instinct. Toute velléité de l'instinct est écrasée impitoyablement par l'esprit. L'esprit se fait ange et tyran. Il est tendu par une volonté d'angélisme qui n'a pas de racines dans la réalité humaine. Et cet idéalisme illusoire aboutit généralement au fanatisme et au puritanisme sordide tel qu'il a été vécu en Nouvelle-Angleterre. Après l'asphyxie, l'homme ne peut que se révolter et se faire instinct. La vie de l'instinct devient la seule vie.

Et l'on tombe, à rebours, dans un dualisme où l'instinct veut aliéner l'esprit¹¹.

Rappelons aussi que Mgr Bourget est un leader ultramontain influent à cette époque. Avec lui, le mouvement ultramontain, qui a marqué le Québec dès 1840, avait pour objectif de positionner l'Eglise au sommet de la hiérarchie sociale et de lui assurer un pouvoir hégémonique¹². En fait, les leaders ultramontains ont un projet de société depuis bon nombre d'années¹³ et ils visent à obtenir l'uniformisation de la pensée. Or, l'ouvrage du Dr Auguste Debay arrive au moment même où l'idéologie ultramontaine est parvenue à l'apogée de son pouvoir¹⁴ - apogée qui se maintiendra jusqu'à l'aube du XXe siècle - et, comme le dit Denis Monière, en raison du caractère absolutiste de leur idéologie, les ultramontains ne supportaient pas la différence¹⁴. Auguste Debay ne s'inscrit certainement pas dans la ligne de pensée de ces ultramontains intransigeants !

* * *

2. La génération et l'avortement

Ne serait-ce que par le fait de parler aisément de plaisir sexuel, l'ouvrage du Dr Debay diffère déjà du rigorisme des ultramontains. Cette différence nous interroge. Nous analyserons d'abord les propos de cet auteur sur l'importance des relations sexuelles dans la vie des femmes. Puis, nous tenterons de cerner sa pensée quant au plaisir sexuel féminin relativement à la génération et à l'avortement. Enfin, nous verrons comment cet auteur imagine la femme apte à la génération et la femme qui avorte.

Le Dr Debay a des opinions bien arrêtées sur le mariage, le célibat et la vie religieuse pour une femme. Le rationnel qui dicte ses choix, qui oriente ses approbations et ses condamnations, se fonde sur l'importance qu'il accorde aux relations sexuelles en regard de la santé mentale et physique de l'être humain.

A son avis, "L'union des sexes est une des grandes lois de la nature vivante; l'homme et la femme y sont soumis comme tous les êtres, et ne peuvent s'en affranchir, surtout pendant l'âge viril, sans que leur économie en souffre plus ou moins¹⁶." Qu'est-ce à-dire? Plus précisément que la privation absolue de "l'acte génital" est nuisible pour les deux sexes non seulement au physique mais aussi au moral¹⁷. La femme qui s'abstient de relations sexuelles, affirme-t-il, détériore sa santé, altère sa longévité et encourt le risque de maladies nombreuses dont, entre autres, le satyriasis, le priopisme, la nymphomanie, l'hystérie, la catalepsie et la folie¹⁸. Le Dr Debay croit à la participation du cerveau dans l'action génitale. Ainsi, la continence sexuelle absolue entraîne l'hystérie, le priopisme, la folie érotique ou fureur génitale, voire même l'aliénation mentale et la mort¹⁹. Mais qu'est-ce que la fureur génitale? Il n'en donne pas de définition en bonne et due forme. Néanmoins à travers les expressions équivalentes qu'il utilise telles que "feu génital", "folie érotique", "passion utérine", et nous référant au contexte textuel, nous croyons que ces mots signifient un désir insatiable de plaisir sexuel. Cette fureur génitale est clairement vue comme une maladie par le Dr Debay²⁰.

Il s'appuie sur les effets remarquablement dévastateurs de la continence sexuelle pour réprouver la vie religieuse et l'état du célibat.

Valoriser le célibat, gronde-t-il, est une aberration mentale qui appartient au mysticisme: cette véritable névrose du cerveau qui se répand telle une maladie contagieuse²¹. Il multiplie les exemples où la vie religieuse, monastique, ou ascétique, de par ses exigences à la continence sexuelle, conduit à la crise hystérique, à la folie mentale, à la folie génitale, voire même à la mort²². Il tempère ses affirmations à un certain moment en disant que la continence dans la vie religieuse ne convient pas à certains tempéraments. Mais ce propos plus raisonnable se perd rapidement dans l'enflure verbale que provoque chez lui un tel sujet. Le nombre des fous et des folles fournis par les couvents est alarmant, clame-t-il et "Le couvent et le confessionnal sont le berceau de l'hystérie et de la nymphomanie²³".

À vrai dire, selon Debay, la continence sexuelle rend la femme malade, alors que le mariage, voire même la prostitution à défaut du mariage, la guérit. Pour étayer ses dires, il raconte l'histoire d'une femme devenue nymphomane parce qu'elle subissait une continence forcée alors qu'elle éprouvait un désir fougueux de relation sexuelle. N'en pouvant plus, elle se sauve de chez elle, où elle était enfermée, pour exercer le métier de prostituée; puis, guérie un mois après, elle s'est mariée²⁴. Debay rapporte encore, sous forme de récits, des cas de jeunes filles devenues malades à cause de leur continence sexuelle et que le mariage aurait guéries²⁵. De fait, c'est pour encadrer socialement le désir du plaisir sexuel et celui d'une progéniture que cet auteur préconise le mariage, qui, à ses yeux, a pour but: de perpétuer l'espèce, de "coordonner l'instinct génital et de l'assujettir à un but moral", et enfin de "régler et modérer les appétits vénériens"²⁶. Debay adhère donc à l'une des croyances les plus répandues au XIX^e siècle, à savoir que la continence sexuelle cause des maladies chez

la femme et que le mariage la guérit, mais à la condition toutefois qu'elle ne soit pas chaste comme Eusébie qui, mariée à l'empereur Constance, serait morte victime de sa chasteté²⁷. Voici quelques extraits (voir tableau 1) tirés de son ouvrage et à travers lesquels il nous brosse son double portrait de la femme célibataire et de la femme mariée.

TABLEAU 1

Portrait de la femme célibataire	Portrait de la femme mariée
Une fille qui reste vierge (...) ne tarde pas à être assaillie d'une foule d'indispositions, d'éruptions cutanées, de vapeurs, etc., mortelles ennemis de sa beauté. Sa fraîcheur décroît, ses charmes se fanent et sa santé s'altère à mesure qu'elle tarde à remplir le but de la nature (p. 13).	Au contraire, la femme mariée, surtout celle qui a conçu, puise une nouvelle fraîcheur, une santé brillante dans les plaisirs dont la vierge est privée (p. 13).
(suite directe:) dont est punie la femme qui échappe au but de la nature (p. 437).	La femme mariée puise la santé, la fraîcheur dans la conception; elle s'exempte, en faisant des enfants, d'une foule d'infirmités
(suite directe:) avec le visage boutonneux, couperosé de la femme qui, par sottise ou égoïsme, s'est imposé un célibat honteux (p. 437).	(...) comparez le teint frais de la mère de famille
(suite directe:) avec l'humeur difficile de l'autre, toujours affligée de vapeurs; alors bien certainement, vous vous prononcerez	Comparez le caractère affectueux de l'une en faveur du mariage (p. 437-438).

La dernière phrase citée ci-dessus ne révèle-t-elle pas le désir du Dr Debay de nous voir prendre position en faveur du mariage? Quel portrait

contrastant que celui de la célibataire qui, par égoïsme, a adopté un état de vie honteux et en est punie en devenant laide et malade! La femme mariée acquiert au contraire la beauté, la santé, ainsi qu'un caractère et une vie agréables! Par ailleurs, nous pouvons remarquer que Debay ne maintient pas toujours la même position vis-à-vis le mariage: tantôt il lui attribue le pouvoir de guérir la femme en lui permettant de cesser une continence sexuelle dommageable pour sa santé, tantôt il voit dans le mariage, c'est-à-dire dans le fait d'avoir des enfants, le pouvoir d'assurer un bon état de santé à la femme.

*

Le Dr Debay concilie avec beaucoup de difficulté sexualité féminine et génération. Par contre, génération et plaisir sexuel vont de soi quand il parle de l'homme en général ou de l'homme en particulier! Ainsi, dit-il, la durée de l'espèce repose sur l'attriance envers le plaisir sexuel, et l'homme sage recherche non seulement un tel plaisir, mais aussi une progéniture²⁸.

Mais les choses se compliquent quand il parle de la femme. Debay a en effet des idées bien particulières sur le genre de comportements que la femme doit adopter pour favoriser la fécondation ainsi qu'une grossesse au dénouement heureux. Il dénonce tout d'abord deux comportements chez la femme: "Trop d'ardeur ou trop d'indifférence aux plaisirs de l'amour sont deux extrêmes également nuisibles à la fécondation²⁹". Pour que la femme soit fécondée, il faut plutôt "Accomplir le devoir conjugal avec douceur et ménagement, et non avec cette fougue délirante dont les effets peuvent blesser les organes et nuire à la fécondation³⁰". Car, selon Debay, seule

une sexualité féminine passive est conciliable avec la fécondation; d'ailleurs, cet état de choses est propre aux femelles:

cette disposition n'est pas exclusive à la femme; elle se rencontre chez toutes les femelles d'animaux vivipares; ce sont toujours les mâles qui recherchent activement et tourmentent la femelle: celle-ci semble rester passive et ne fait que se prêter aux élans amoureux du mâle. Cet état de choses était nécessaire à la fécondation; car les emportements de l'amour, les transports délirants, lui sont nuisibles; les femmes ardentes, affectées de passion utérine, sont généralement improches à la génération; elles restent stériles jusqu'au moment où l'art et plus souvent la nature sont parvenus à refroidir les ardeurs utérines³¹.

Ainsi, relativement à la fécondation (voir tableau 11, p. 60), sont à proscrire les comportements sexuels fougueux ou au contraire trop indifférents; la modération et la passivité sexuelle chez la femme sont de règle. Le plaisir sexuel féminin ne doit jamais être intense: les femmes doivent donc éviter l'orgasme. Également, une trop grande indifférence chez les femmes à accomplir leur "devoir conjugal" est un obstacle à la fécondation en ce sens que trop d'indifférence, selon le Dr Debay, repousse les maris et les incite à chercher ailleurs ce que leur épouse ne leur donne pas. Cette froideur éloignerait leur mari et nuirait ainsi à la fécondation! Il n'est pas question pour le Dr Debay que les femmes disent "non" à leur mari s'il leur arrive de ne pas désirer une relation sexuelle. Qu'elles rusent plutôt en simulant le spasme du plaisir! leur conseille-t-il. D'ailleurs, il vaut mieux, poursuit-il, qu'elles se soumettent, qu'elles subissent les besoins du mari afin ainsi de se l'attacher; qu'elles cèdent de bonne grâce ce qu'il pourrait exiger de force, car "l'homme,

embrasé de désirs, est fougueux, parfois brutal ! ». Il ajoute : « Ayez le bon esprit d'éteindre dans vos caresses les ardeurs de cette fièvre génitale : c'est le seul moyen de vous débarrasser de ses importunités ! C'est ainsi, que le Dr Debay règle chez les femmes le problème d'une trop grande indifférence dans leur relations sexuelles avec leur mari³².

Qu'advient-il de la sexualité féminine une fois la femme devenue enceinte ? À quelques reprises, le Dr Debay conseille d'éviter les relations sexuelles durant la gestation. Dans une de ses interventions sur le sujet, il déconseille toute relation sexuelle pendant les trois premiers mois ainsi que durant le huitième et le neuvième mois³³. Plus loin, il réitère cette même recommandation, mais cette fois-ci à compter du cinquième mois³⁴. Le quatrième mois, pourrait-on dire, n'est pas visé par ses conseils ; est-ce que la femme enceinte pourrait alors, pendant un mois, abandonner la continence sexuelle ? S'il n'a pas désigné clairement le quatrième mois, il l'inclut indirectement quand il propose, comme exemple à suivre, le comportement d'un mari qui a su éviter toute caresse amoureuse à l'endroit de sa femme enceinte afin, précise-t-il, de ne pas gêner le travail de la gestation³⁵.

Relativement aux relations sexuelles durant la grossesse, le Dr Debay leur attribue le pouvoir de provoquer une fausse couche. À vrai dire, le plaisir sexuel féminin lui-même est une menace d'interruption de grossesse (pour exemple, voir son propos sur le sujet au tableau II, p. 60). Toutefois, certains propos du Dr Debay, laissent perplexe ! Il craint la continence stricte et prolongée qui détériorerait l'organe copu-

lateur et produirait de mauvais effets, tels que l'atonie génitale, l'anaphrodisie et l'impuissance³⁶. Suggère-t-il subtilement aux maris d'éviter de tels effets en étant actifs sexuellement, mais sans approcher leur propre femme? Quoi qu'il en soit à ce sujet, il faut assurer la tranquillité de l'utérus. Menacée de fausse couche, la femme doit envisager de pratiquer la continence sexuelle durant la grossesse.

TABLEAU II

Ce qui est nécessaire pour la fécondation	Ce qui nuit à la fécondation	Ce qui menace la grossesse
"Accomplir le devoir conjugal" avec douceur et ménagement" (p. 72).	Une "fougue délirante" dans les relations sexuelles (p. 72). " Trop d'ardeur (...) aux plaisirs de l'amour" (p. 92).	"la surexcitation de la matrice, provoquée par l'acte vénérien, peut nuire au développement de l'embryon en provoquant des contractions utérines, et même occasionner une fausse couche"
" la femelle (...) semble passive et ne fait que se prêter aux élans amoureux du mâle. Cet état de choses était nécessaire à la fécondation" (p. 237).	" trop d'indifférence (...) aux plaisirs de l'amour " (p. 92). " les emportements de l'amour, les transports délirants" (p. 237).	(p. 74).

A partir de comportements sexuels réprouvés ou approuvés, Debay considère certaines femmes inaptes ou aptes à la génération. La femme sexuellement passive, modérée dans les rapports sexuels, est jugée apte à la génération, entendu qu'elle ait aussi des menstruations régulières. Car la régularité des menstruations permet aussi au Dr Debay de jauger l'aptitude des femmes à la génération: "La régularité des règles est,

pour le sexe, dit-il, le thermomètre de l'aptitude à la génération³⁷⁻. Mauvais présage, alors, pour les femmes irrégulières!

*

Auguste Debay a repéré un type de femmes qui ont des menstruations irrégulières. Il s'agit des femmes mondaines:

Toutes ces irrégularités se rencontrent presqu'exclusivement chez les femmes du monde qui fréquentent incessamment les soirées, les bals, les théâtres, qui font abus de thé, café, et autres boissons chaudes, qui dorment le jour et vivent la nuit³⁷.

Puis, le Dr Debay mentionne l'abus du plaisir sexuel parmi les causes d'irrégularités menstruelles: "Nous signalerons ici, comme causes les plus ordinaires du dérangement des règles, (...) les excès dans les plaisirs vénériens³⁸⁻. Ainsi, pour le Dr Debay, l'abus des plaisirs sexuels a non seulement le pouvoir d'interrompre une grossesse, mais peut aussi rendre des femmes irrégulières. Et non seulement il désigne les femmes mondaines comme des femmes irrégulières, qui peuvent abuser des plaisirs sexuels, mais, à ses yeux, ces femmes n'ont pas une "vraie" nature féminine ! Car, il est naturel pour les femmes de vouloir donner la vie à de beaux enfants, dit-il, sauf pour ces femmes du monde! Choqué par leur mode de vie, il les prend à partie: "se conduisent-elles de manière à obtenir cet heureux résultat? Hélas! non. La plupart continuent la même conduite qu'avant la grossesse; elles recherchent les mêmes distractions, les mêmes plaisirs³⁹⁻.

Mais si, d'une part, le Dr Debay blâme les femmes mondaines d'adopter des conduites nuisibles au bon déroulement d'une grossesse, d'autre part, il présente des moyens abortifs. Effectivement, comme nous l'avons dit précédemment, même si le Dr Debay parle de traitements à administrer pour corriger l'irrégularité des règles, nous savons que l'échauffement, la saignée, le purgatif ou le lavement violent, bref, tous les moyens qu'il énumère, sont employés à cette époque comme des moyens abortifs. Il recommande particulièrement le traitement suivant, la saignée avec sanguines, que la médecine utilise, dit-il, avec la plus grande efficacité:

Quelques jours avant l'époque du mois où les règles coulaient habituellement, on applique six petites sanguines à la vulve, c'est-à-dire trois à la partie interne de chaque petite lèvre. Aussitôt que les sanguines sont tombées, on bouche les piqûres avec une petite boulette d'agaric, afin de s'opposer à l'issue du sang et de l'arrêter complètement. On applique ensuite à la partie interne et supérieure des cuisses un cataplasme sinapisé qui doit y rester jusqu'à ce que la peau soit vivement rubéfiée. Enfin on pratique des injections irritantes dans le vagin avec:

Ammoniaque liquide 4 gr.
Décoction d'orge refroidie 250 gr.

Il est rare que l'écoulement menstruel ne se rétablisse point sous l'influence de ce traitement, continué deux ou trois jours, et souvent il arrive qu'il reparaît le même jour⁴¹.

Le Dr Debay reconnaît le caractère aversif de ce traitement. Aussi en énumère-t-il d'autres plus ordinaires, tels "des bains de siège à 30 degrés, quelques frictions à l'orifice de la vulve, des bains de pieds à la moutarde,

des ventouses sèches sur la partie interne des cuisses, quelques purgatifs et lavements excitants," et, enfin, il conseille de diriger la vapeur de l'eau bouillante ou encore la chaleur d'un bon feu dans le vagin afin d'exciter cet organe⁴².

En fait, dans son ouvrage, le Dr Debay se permet autant de parler de ces traitements que d'énumérer des causes d'avortement afin, dit-il, de prévenir celui-ci⁴³. Mais comment définit-il l'avortement? Selon lui, l'avortement est: "l'expulsion du foetus avant le terme fixé par la nature, c'est-à-dire avant qu'il ait dépassé l'évolution qui doit le rendre viable"⁴⁴. Sa définition ne distingue pas vraiment une fausse couche d'un avortement. Selon le *Trésor de la langue française*, le mot avortement signifie dans le langage courant: "l'expulsion volontaire du foetus non viable", alors que la fausse couche désigne "l'expulsion accidentelle"; par ailleurs, quand le mot avortement "n'est pas accompagné d'un qualificatif marquant son caractère de nécessité médicale (avortement thérapeutique), il désigne le plus souvent une intervention volontaire"⁴⁵.

Pour Debay, les causes de l'avortement sont très nombreuses et de diverses natures telles: la vêtementation; l'alimentation, la vie sédentaire ou trop active, l'hérédité, un âge trop jeune ou trop vieux, toutes les maladies graves et générales, les maladies locales, les émotions fortes ou "les passions qui dévorent la vie", "l'abus des plaisirs vénériens" et, enfin, une série de causes diverses comme le chaud, le froid, les éternuements, les cris, l'irritation du gros intestin, les coups, les chutes, les exercices violents, la danse, le chant, les soirées, les bals, les théâtres, etc.⁴⁶. Mais parmi toutes les causes de l'avortement, il insiste davantage sur les deux

suivantes: "l'abus des plaisirs vénériens" et la fréquentation des soirées, des bals des théâtres. A vrai dire, plus que les plaisirs vénériens, c'est le "spasme de la volupté" qu'il redoute: c'est à lui qu'il attribue vraiment le pouvoir de déclencher des contractions utérines qui peuvent rendre le foetus infirme ou, ajoute-t-il, en s'appuyant sur les dires des médecins accoucheurs, causer un avortement⁴⁷.

Somme toute, le Dr Debay désigne la femme mondaine tantôt comme une mauvaise génitrice, tantôt comme une femme qui avorte. Elle a des menstruations irrégulières, elle adopte un mode de vie nuisible au bon déroulement de la grossesse, et il la croit capable d'accepter d'éprouver le "spasme de la volupté" qu'il identifie comme une véritable cause d'interruption de grossesse. Or, provoquer volontairement une interruption de grossesse est ni plus ni moins qu'un avortement! On semble bien loin ici du discours précédent de Debay sur la nécessité des relations sexuelles pour la santé de la femme.

* * *

Effectivement, l'analyse thématique du discours du Dr Auguste Debay réserve des surprises. Il affiche tout d'abord une parole permissive quand il présente les relations sexuelles comme nécessaires à la santé physique et mentale de toute femme et quand il prédit mille maux à celles qui pratiquent la continence sexuelle. Une fine analyse de ses propos révèle toutefois qu'il n'inclut pas nécessairement l'orgasme féminin quand il revendique les relations sexuelles pour la femme.

Ainsi, il préconise le mariage pour la femme, voire même la prostitution à défaut du mariage, pour abolir justement cette continence sexuelle source de tant de maladies. Mais curieusement dès que la femme est mariée et qu'il est question de fécondation et de gestation, le sexe de cette femme devient un sexe voué à la procréation et à la génération et le "spasme de la volupté" devient l'ennemi à abattre. Son modèle de femme, apte à la génération, est toujours disponible à la fécondation en ce sens qu'elle n'évite pas une relation sexuelle sous un prétexte quelconque d'indisposition. Elle subit passivement les élans de son conjoint tout en s'efforçant de ne pas éprouver le "spasme de la volupté" qui est un obstacle à la fécondation. Par contre, elle veille à simuler ce spasme afin que sa froideur, le cas échéant, n'éloigne pas son mari et nuise ainsi à la fécondation. Devient-elle enceinte? Elle devient alors entièrement consacrée à la génération. Les relations sexuelles auxquelles elle devait se soumettre sans condition sont maintenant une menace pour le travail de la gestation. Elle doit donc pratiquer la continence sexuelle pour éviter le "spasme de la volupté" qu'on lui a présenté, telle une épée de Damoclès, comme une cause d'interruption de grossesse. Il ressort clairement que le sexe de cette femme est un sexe subordonné à la procréation et à la génération et c'est relativement à cet objectif que les relations sexuelles sont conseillées ou déconseillées. Le modèle de femme, apte à la génération du Dr Debay, est celui d'une femme qui s'adapte à des prescriptions réductionnistes, c'est-à-dire qui n'en font qu'un sexe voué à la génération, un "sexе-devoir" foncièrement opposé à un "sexе-plaisir".

Aux fins de la génération, le Dr Auguste Debay proscrit l'orgasme féminin, et il est entendu que la femme qui recherche activement le plaisir

sexuel fait obstacle à la génération, voire même avorte si elle est déjà fécondée. Or, le Dr Debay croit que la femme mondaine n'adopte pas les comportements qu'il prescrit. Cette femme ne tente-t-elle pas justement d'être à la fois un "sexe-génération" et un "sexe-plaisir"? Elle ne dit pas "non" aux plaisirs mondaïns et au plaisir sexuel. Elle peut être enceinte, mais elle peut aussi décider d'avorter! Tous ces comportements amènent le Dr Debay à la condamner. Il est impossible à ses yeux qu'une femme accepte d'éprouver un orgasme, décide de recourir à l'avortement et soit aussi une bonne génitrice et une bonne mère. Pour Debay, cette femme mondaine qui accepte le plaisir et qui avorte n'est qu'une femme de mauvaise vie, inapte à la génération! Les réactions du Dr Debay à l'endroit de la femme mondaine concrétise bien la nette opposition qu'il fait entre la génération et le plaisir sexuel chez la femme.

Voyons maintenant l'ouvrage d'un médecin québécois qui s'est exprimé aussi sur la femme et sur l'avortement. Mais contrairement à l'ouvrage de Debay, condamné par Mgr Bourget, celui-ci véhicule une parole autorisée.

* * *

NOTES ET REFERENCES

1. Rappelons le titre de l'ouvrage d'Auguste Debay: *Hygiène et physiologie du mariage. Histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails.*
2. A la fin des années 1880, le clergé est omniprésent à tous les paliers de l'enseignement, y compris celui de l'enseignement universitaire, et la majorité des professeurs qui évoluent dans le domaine scientifique sont non seulement des ecclésiastiques, mais la plupart d'entre eux sont des ultramontains convaincus (voir P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain: De la confédération à la crise (1867-1929)*, p. 233-235; voir également R. A. Jarrell, "L'ultramontanisme et la science au Canada français", dans *Science et médecine au Québec. Perspectives historiques*, p. 51). Une lettre écrite en 1889 par le pape Léon XIII mentionne que les cours dispensés soit à l'université Laval, soit à sa succursale de Montréal, sont effectivement soumis au contrôle du clergé (voir O. Reilly, *Yie de Léon XIII*, p. 623).
3. Voir Fernand Dumont, Le sort de la culture, p. 251; M. Lemire, Introduction à la littérature québécoise (1900-1939), p. 148; N. Voisine, "L'ultramontanisme canadien-français au XIX^e siècle, dans Les ultramontains canadiens-français au XIX^e siècle, p. 80-82.
4. Nadia Eid définit comme suit l'ultramontanisme du XIX^e siècle au Québec: "l'ultramontanisme, comme courant de pensée, désignera les doctrines des partisans avoués de la suprématie pontificale à tous les niveaux, aussi bien au niveau de la vie religieuse qu'à celui de la vie politique et sociale" (Le clergé et le pouvoir politique au Québec: une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIX^e siècle, p. 5).
5. Dans les années 1860, avant que l'ouvrage du Dr Auguste Debay soit condamné, un programme ultramontain, ayant pour but de constituer une "vraie" littérature, était déjà réalisé en partie par les écrivains regroupés autour de l'abbé Henri-Raymond Casgrain (qui, parmi d'autres, a contribué à définir cette littérature) et de son frère Jean-Baptiste-Antoine Ferland. Des ultramontains fonderont leurs critiques, ultérieurement, sur ce programme (Voir Nive Voisine, "L'ultramontanisme canadien-français", dans Les ultramontains canadiens-français, p. 82-83). Rappelons, à titre d'exemple de cette asepsie ultramontaine, la célèbre condamnation par Adolphe Basile Routhier du roman historique L'Intendant Bigot (1871) de Joseph Marmritte, qui avait osé décrire avec trop de fidélité historique les charmes d'une courtisane de l'époque de la Nouvelle-France, madame Péan, alors la maîtresse de Bigot (voir Jean Piquefort - pseud. de B.-A. Routhier - "Portraits et pastels littéraires, M. Joseph Marmritte", Le Courrier du Canada, 24 et 27 janvier 1873, p. 1 et 2.)
6. Voir les notes biographiques dans le Catalogue général de la Librairie française, tome 2, p. 28-29; tome 5, p. 362; tome 12, p. 288.

7. Selon Otto Lorenz, cet ouvrage Higiène et physiologie du mariage, histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails est édité une première fois en 1848 et une trente cinquième fois en 1864. Celle-ci est présentée comme étant la dernière et c'est sur elle que porte notre étude (voir le Catalogue général de la Librairie française, tome 2, p. 29). Toutefois, l'ouvrage a été réédité tel quel une quarante troisième fois en 1867 et un exemplaire de cette dernière édition existe à la Bibliothèque du Congrès, à Washington, aux Etats-Unis. On peut se demander laquelle de ces éditions fut mise en vente au Québec en 1871. Nous avons néanmoins consulté l'édition de 1867 qui nous a semblé conforme à celle de 1864.
8. Selon Denis Monière, Mgr Bourget aurait formulé cette proposition dans Le journal des Trois-Rivières, le 20 avril 1871 (voir Le développement des idéologies au Québec, p. 212).
9. Auguste Debay, Higiène et physiologie du mariage, histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails, p. 207.
10. N. Eid, op. cit., p. 183, 184.
11. Fernand Ouellette, "Ces anges de sang", dans Littérature du Québec: Poésie actuelle, p. 224-225.
12. N. Eid, op. cit., p. 283, 284.
13. L'abbé Louis-François Lafleche, qui deviendra un évêque ultramontain influent, publie en 1865 un vade-mecum ultramontain où il propose un projet de société auquel pourront se référer les ultramontains. Quand à Mgr Bourget, il a appliqué son plan de régénération sociale sur plusieurs décennies; il a attribué, entre autres, à "la bonne presse" et à des œuvres culturelles le rôle de propager les "bons principes" (N. Voisine, op. cit., p. 80 et 92).
14. Selon N. Eid "le discours idéologique se réfère de façon plus ou moins explicite à une pratique. Or cette pratique n'est pas neutre mais se situe et se définit au niveau de rapports sociaux qu'elle tend à modifier dans les sens des intérêts d'un groupe social déterminé (la notion d'intérêts doit être entendue ici dans le sens large qui déborde celle d'intérêts strictement matériels). Ainsi l'idéologie se présente-t-elle comme constituée à la fois par un discours et une pratique, basés tous deux sur une interprétation de la réalité sociale qui coïncide avec les intentions spécifiques d'un groupe déterminé" (op. cit., p. 14).
15. Ces ultramontains croient surtout détenir le monopole de la vérité, et, à leurs yeux, l'Eglise possède toutes les réponses. Le dogme est là: il ne faut donc pas penser différemment ou encore innover (Denis Monière, op. cit., p. 223-225).
16. A. Debay, op. cit., p. 12.
17. Ibid., p. 18.

18. Ibid., p. 13-14.
19. Ibid., p. 208.
20. Ibid., voir, entre autres, p. 208 et 210-211.
21. Ibid., p. 205.
22. Ibid., p. 208-209 et 306.
23. Ibid., p. 208-211.
24. Ibid., p. 313-315.
25. Ibid., de la page 15 à la page 18, Auguste Debay présente trois cas de ce genre.
26. Ibid., p. 18.
27. Ibid., p. 208.
28. Ibid., p. 89.
29. Ibid., p. 92.
30. Ibid., p. 72.
31. Ibid., p. 237.
32. Ibid., p. 138 et 238.
33. Ibid., p. 74.
34. Ibid., p. 361.
35. Ibid., p. 151.
36. Ibid., p. 74-75. Selon une définition donnée par l'auteur lui-même, l'anaphrodisie signifie la froideur en amour ou l'absence totale de désirs vénériens et c'est généralement la femme qui en est atteinte (p. 235). L'atonie génitale est une forme d'impuissance masculine (p. 141 et 255).
37. Ibid., p. 81.
38. Ibid., p. 81.
39. Ibid., p. 81-82.
40. Ibid., p. 357.

41. Ibid., p. 82-83.
42. Ibid., p. 83.
43. Ibid. Voir la table des matières, p. 452 et aussi de p. 386 à 391.
44. Ibid., p. 386.
45. Voir le Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), tome 3, p. 1137.
46. A. Debay, op.cit., p. 387 à 390.
47. Si l'on en croit le Dr Debay, il semble que cette croyance, à savoir que le "spasme de la volupté" peut causer un avortement, est répandue parmi les médecins accoucheurs (Ibid., p. 389). Il insiste aussi sur un genre de loisirs tels que les soirées, les bals, les théâtres comme cause de l'avortement puisqu'il en parle à trois reprises (voir p. 387 à 390).

CHAPITRE III

UNE PAROLE MEDICALE AUTORISEE

1. L'ouvrage d'un jeune médecin québécois

Quelques années plus tard, soit en 1880, paraît *Le livre des mères ou Instructions pratiques sur les principes fondamentaux de la propagation de la race humaine*. L'auteur de cet ouvrage, le Dr Elzéar Paquin, n'encourt pas la censure cléricale. Pourtant cette censure existe bel et bien, puisque même au début du XXe siècle, la critique littéraire est encore dominée par les clercs¹ et que d'autres condamnations de livres ont cours². Le docteur Paquin aurait-il publié son ouvrage avec la bénédiction de l'archevêché de Montréal?

Un retour de quelques années en arrière nous éclaire néanmoins sur la parenté d'esprit qui lie Elzéar Paquin à Mgr Ignace Bourget. Nous savons que l'Évêque de Montréal régente une presse ultramontaine, vue d'ailleurs comme la presse religieuse, et qu'il a lui-même fondée. Au début des années 1870, les journalistes et écrivains des journaux ultramontains³ vont donc bon train avec leurs attaques, leurs pamphlets et leur propagande. Ils suscitent des polémiques, houssillent, pourfendent, battent la coulpe de tous ceux qu'ils voient comme des ennemis de l'Eglise ou des catholiques trop conciliants. Ils n'épargnent personne, surtout pas les

évêques modérés. L'archevêque Elzéar-Alexandre Taschereau de Québec est une de leurs cibles préférées. En 1872 et 1873, après de vaines tentatives pour tempérer les journaux les plus virulents, Mgr Taschereau décide de les dénoncer à Rome. Il s'en prend tout particulièrement au *Nouveau Monde* et au *Franc-Parleur*. Mais il n'a pas gain de cause. Mgr Bourget retourne la situation à son avantage, et *Le Franc-Parleur* demeurera un moyen d'expression privilégié pour les ultramontains⁴. C'est à ce journal dans lequel écrivent de temps à autre des ultramontains aussi polémistes, combatifs et excessifs que Mgr Bourget et Louis Veuillot, que collabore, à compter de 1874⁵, Elzéar Paquin, alors jeune étudiant en Médecine.

Elzéar Paquin ne fournira pas à Mgr Bourget l'occasion de fustiger son ouvrage en nommant "l'innommable". Avec lui, tout danger est certes écarté quant à la possibilité que son ouvrage véhicule des recettes d'aphrodisiaques, comme ce fut le cas pour l'ouvrage du Dr Debay. Mais comment Elzéar Paquin, dont l'ouvrage a probablement reçu l'approbation tacite des autorités religieuses et médicales, perçoit-il le plaisir sexuel féminin relativement à la génération et à l'avortement? Quelles images de femme émanent de ses propos sur ces sujets? C'est ce que nous voudrions voir dans le présent chapitre.

* * *

Elzéar Paquin est né à Saint Raphaël de l'Île Bizard, le 22 décembre 1850, de Hyacinthe Paquin, cultivateur, et de Julie Daoût. Il a fait des études classiques au Collège de Sainte-Thérèse et au Collège des Jésuites de Montréal. Le 20 octobre 1872, à l'âge de 21 ans, il épouse en premières

noces Edouardina Frigon à Shawinigan. L'année suivante, il s'inscrit en médecine et, en 1878, il reçoit son diplôme de l'Université Laval à Montréal⁶. Rappelons qu'en 1876, Rome impose l'ouverture à Montréal d'une succursale de l'Université Laval. Pendant plusieurs années, soit de 1860 à 1874, Mgr Bourget avait fait des pressions, allant même jusqu'à Rome plusieurs fois, pour obtenir la permission d'instaurer à Montréal une université francophone catholique, et bien sûr ultramontaine. Mais la décision, qui fut prise finalement en 1876, fut celle d'ouvrir une succursale de l'Université Laval à Montréal⁷. Bien qu'il existât déjà à Montréal une école de médecine, cette prolongation à Montréal de l'Université Laval soumettait les professeurs montréalais à cette nouvelle organisation. Leur enseignement devenait soumis au contrôle et à la surveillance des évêques de la Province, et ce, comme l'affirme Mgr Fabre, afin "que l'enseignement universitaire soit conforme, en tous points, à la pure et saine doctrine de l'Eglise Catholique"⁸.

Durant ses études de médecine, Elzéar Pequin collabore à deux périodiques, à savoir *Le Franc-Parleur* et *Le Foyer domestique*. Devenu médecin, il pratique alors la médecine à Montréal durant cinq ans, soit de 1878 à 1883. C'est au cours de cette période qu'il rédige et publie, en 1880, *Le livre des mères ou Instructions pratiques sur les principes fondamentaux de la propagation de la race humaine*. L'année suivante, il écrit une brochure intitulée *La cité du mal contre la cité du bien ou Le droit de la force contre la force du droit*, où il est précisément question de l'Université Laval et d'enseignement à Québec et à Montréal. En 1882, il se révèle pamphlétaire en écrivant: *La conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés, par les deux principaux défenseurs de*

l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal. Encore au début de la trentaine, il quitte Montréal en 1883 pour s'établir à Chicago.

Pendant qu'il est à Chicago, il confectionne et vend des remèdes, et écrit un ouvrage intitulé *Instructions pratiques aux Mères de famille sur l'hygiène et les maladies des enfants* qu'il publie en 1884⁹. Suite à la pendaison de Riel, qui survient en 1885, il écrit *Riel*, qui se veut une tragédie en quatre actes. Publiée l'année suivante à Montréal, la pièce ne reçoit guère d'éloges de la part de la critique¹⁰. En 1889, pour défendre l'enseignement du français à Chicago, il fonde un journal français qui perdure deux ans. Peu après, à Marquette (Michigan), il lance un autre périodique appelé *Vie*, qui ne sera publié que durant six mois. Au début de la quarantaine, soit en 1892, il reprend l'exercice de sa profession à Chicago. En 1893, il publie *La colonie canadienne française de Chicago*. Trois ans plus tard, il déménage à Fall River (Massachusetts), pour revenir enfin à Montréal en 1897, où il pratique encore la médecine durant près de quarante ans, soit jusqu'à l'âge de 85 ans. Suite à une courte maladie, il meurt à Montréal à l'âge de 96 ans, le 15 janvier 1947, laissant dans le deuil ses deux fils, Ulysse et Paul. À l'époque, il était le médecin le plus âgé au Québec.

Le trajectoire livresque du Dr Paquin démontre qu'il est un homme de combat. Aussi, malgré son titre possible, *Le livre des mères...* a-t-il le ton d'une oeuvre polémique. D'ailleurs, dès le départ, l'ouvrage traduit l'attitude combative de l'auteur: "Les hommes et les sociétés, énonce-t-il, sont environnés d'une foule de causes qui tendent à les

détruire: pour se maintenir, ils sont obligés de lutter contre elles constamment¹¹. Aux yeux du docteur Paquin, une "foule de causes" donnent la maladie et la mort, font tomber l'homme dans le péché et, enfin, tuent le foetus ou le petit enfant. Tout au long de son ouvrage, il use des mots comme s'il étaient des soldats qui combattent d'abord incognito, n'attirant guère l'attention, puis, peu à peu, bousculent, voire harcèlent le lecteur afin que celui-ci adopte le comportement désiré, à savoir obéir aux lois de l'hygiène et de la morale.

Le Dr Paquin écrit pour corriger une situation. Il croit que l'ignorance et la négligence sont les deux fléaux responsables de la mort des petits enfants¹². Alarmé par le haut taux de mortalité infantile¹³, il entend combattre ces deux causes. Il est tellement convaincu que l'ignorance est surtout en cause qu'il s'interroge sur l'inertie de ceux qui l'entourent: "Comment expliquer le fait que l'on se montre partout si indifférent à répandre les connaissances qui empêcheront les pères et mères de famille de faire mourir leurs enfants, et leur permettront de bien les élever?"¹⁴. Son *Livre des mères...* devrait donc, soutient-il, devenir une source de "connaissances utiles" pour les parents¹⁵. Mais il ne récrimine qu'une fois contre l'ignorance des deux parents! Rapidement, il ne s'en prend qu'aux mères en se disant fort de l'appui de tous les bons médecins de Montréal! Que les lecteurs sceptiques consultent ces médecins, dit-il, ceux-ci affirmeront que la cause principale de la mort des petits enfants est l'ignorance des mères! Mais l'auteur culpabilise trop vite, car parmi les causes envisagées, il y a les médecins eux-mêmes¹⁶.

*

L'auteur affirme que son ouvrage est exclusivement un traité d'hygiène qui accorde une attention particulière à l'enfance¹⁷. Certes, le docteur Paquin poursuit visiblement l'objectif d'exposer toutes les causes, possibles et imaginables, qui, selon lui, influencent de manière heureuse ou malheureuse la vie qui se développe dans le ventre de la mère ainsi que la vie du nouveau-né¹⁸. Mais il ne se limite certainement pas à ne parler que d'hygiène. Selon lui, son ouvrage doit être classé parmi les œuvres littéraires utiles, bien que celles-ci, se plaint-il, "attirent moins l'attention du public en général, que la littérature légère". Il existe même, reproche-t-il, "une certaine classe dans la société, où les ouvrages contraires à la morale et aux bons principes occupent les premières places"¹⁹. Son ouvrage, il en est certain, ne sera pas bien accueilli par le grand public. Il sait d'ailleurs pourquoi les parents n'achèteront pas son livre: par préjugé, par ignorance, par antipathie pour la lecture et, enfin, "pour la raison qu'un grand nombre de pères et de mères n'ont guère à cœur l'intérêt de leurs petits enfants quant à (leur) santé"²⁰.

Une place relativement importante est accordée dans cet ouvrage à des propos puisés chez divers auteurs et, règle générale, le Dr Paquin présente ces propos pour étayer ses dires. Afin de mieux saisir l'importance de la place occupée par ce genre de propos, nous avons fait une analyse des espaces textuels qu'ils occupent par rapport à l'espace total de l'ouvrage. Soulignons, néanmoins que nous avons seulement retenu les propos venant d'auteurs identifiés et présentés d'une même manière²¹. Notre analyse indique que la part de ces divers auteurs, utilisés et cités par le docteur Paquin, couvre 22% de son ouvrage²². Mais si on ajouteraient à ces auteurs identifiés, les citations provenant d'auteurs anonymes,

l'espace réel occupé par le Dr Paquin diminuerait d'autant. Le quart²³ des citations relevées se distingue par un discours à caractère nettement moral, c'est-à-dire centré sur des thèmes, tels que Dieu, la vertu, la morale, la pudeur, le vice, la corruption, les passions et le péché. Ce discours moral origine surtout de deux religieux et de six médecins²⁴. Mais qu'il provienne de religieux ou de médecins, pareil discours est plus ou moins identique. Visiblement, la morale et la médecine s'emmêlent dans un même discours, et, à ne lire que leur discours, bien malin serait celui qui distinguerait l'auteur qui est prêtre de celui qui est médecin.

Cet emmêlement de morale et de médecine se retrouve aussi dans le discours du Dr Paquin, exception faite des sujets qui s'y prêtent moins telle la préparation d'une layette. Sa conception même du médecin révèle d'ailleurs une homologie entre le médecin et le prêtre: "le médecin (est) constitué par Dieu prêtre du feu sacré de la vie²⁵! Cette morale particulière imprègne le Dr Paquin et l'amène à culpabiliser sans cesse ceux qui n'obéissent pas aux lois de l'hygiène, comme s'ils commettaient un péché. Dans ses récriminations, il laissera d'ailleurs échapper l'expression "pécher contre les lois de l'hygiène²⁶! Véhiculée dans tout son ouvrage, cette morale est tantôt rigoriste, austère, culpabilisante et sermonneuse, tantôt lyrique ou dramatique, voire même fanatique à la "Crois ou meurs".

Le Dr Paquin tient encore un discours idéologique²⁷ qui concorde avec celui de Mgr Bourget. Pour lui aussi, la religion est naturellement le fondement de la société²⁸. Vient immédiatement après l'hygiène: "Il est évident, pour celui qui sait approfondir, que l'hygiène est, après l'Evangile,

la première science que tout homme doit savoir²⁹. La médecine a aussi pour rôle de seconder la morale dans la tâche d'améliorer les hommes³⁰.

Le Dr Paquin est-il favorable au progrès? Certes, mais en autant que le mot prend le sens qu'il lui donne³¹. Car, selon lui, le progrès c'est le progrès de la famille lié au progrès moral. Travailler au progrès de la famille, soutient-il, c'est ni plus ni moins travailler au progrès social. Suivant son raisonnement, la société est dans la famille, et non la famille dans la société. Rappelons que pour les ultramontains de l'époque, l'Etat est dans l'Eglise, et non l'Eglise dans l'Etat. C'est pourquoi la famille, qui est elle-même une partie de l'Eglise, est le sanctuaire des traditions.

Selon Paquin, deux courants divisent le monde: celui du bien et celui du mal. Le premier apporte avec lui la grandeur, l'élévation, le progrès de la vie, alors que, le second entraîne l'homme vers l'abaissement, la décadence et la mort³². Ainsi, il affirme que: "L'irréligion est la source de tous les désordres de la vie des individus et des peuples", alors que "la pratique de la religion est (la) source du bien qu'il y a dans ce monde³³". Une telle façon de penser et de voir le monde se fonde essentiellement sur les grands courants eschatologiques qui ont marqué la société occidentale depuis des siècles: la perte du paradis terrestre, le péché, la mort, le paradis et l'enfer. Tout l'ouvrage du Dr Paquin est profondément marqué par ces prégnances qui déterminent sa vision de la femme. À ses yeux, la mère Eve est une entraîneuse au mal: "Le terme de notre épreuve ne serait pas la mort, si Eve n'avait pas consenti à goûter le fruit défendu et n'avait pas entraîné notre vieux père Adam à en manger comme elle³⁴". C'est encore sous l'influence de la passion que l'homme a

perdu, affirme-t-il, le paradis terrestre et a été ainsi condamné à la mort, et que depuis, il expie le premier péché par la maladie et la souffrance³⁵.

Les passions sont considérées par le Dr Paquin comme une cause infiniment destructrice. Mais, que sont les passions? S'il n'en donne pas de définition en bonne et due forme, il précise néanmoins leur rôle. Ainsi les passions entraînent au péché, au manque de moralité, aux plaisirs, aux voluptés véhémentes, ainsi qu'aux violentes émotions de l'amour qui, à leur tour, sont source de la plupart des maladies et des souffrances. Il croit que les personnes qui recherchent les parures luxueuses et mondaines, les plaisirs excitants des spectacles, des bals, des jeux, des veillées énervantes, bref, qui mènent un tel mode de vie, exacerbent presque toutes les passions et deviennent ainsi la pâture de toutes les maladies. De même, une nation qui met de côté l'austérité des moeurs pour obéir à ses penchants et à ses désirs, pour se livrer sans frein à l'amour de la richesse, du luxe et des plaisirs, est une nation en voie de décadence intellectuelle, morale et physique³⁶.

Elzéar Paquin voit donc le péché comme une source de maladies, et la personne malade devient, à ses yeux, un pécheur qui expie sa faute. Il s'appuie d'ailleurs sur l'assertion de l'Ecclésiaste: "L'homme qui pèche en présence de Celui qui l'a fait tombera entre les mains du médecin"³⁷. Effectivement, la personne malade qui "tombe entre les mains" du Dr Paquin a certainement péché quelque part dans sa vie, soit contre la morale, soit contre l'hygiène³⁸! Mais que penser alors des personnes qui ont une très mauvaise santé et à qui, pourtant, on ne peut reprocher des fautes de conduites? "Pour ceux-là, ils ne font que porter le stigmate des

désordres de leurs descendants³⁹⁻ ! En clair, peu importe que la faute ne soit pas actuelle! Une faute passée, selon le Dr Paquin, peut générer des maux actuels!

*

La croyance du docteur Paquin au mythe d'Adam et Eve marque fortement l'image qu'il se fait des femmes à qui il s'adresse, de même que ses attitudes à leur égard. A ses yeux, Eve est une femme active qui a d'abord pris la décision de désobéir à la Loi (c'est-à-dire qui a goûté au fruit défendu); puis, nous dit-il implicitement, elle a réussi à convaincre Adam, et l'a entraîné à désobéir lui aussi. Il présente Adam comme un vieil homme passif, qui a écouté Eve, cru à sa parole et a été entraîné. Autrement dit, le Dr Paquin demeure fidèle à la Tradition et attribue à Eve le rôle de déclencheur de la maladie et de la mort. En effet, il ne dit pas: "Le terme de notre épreuve ne serait pas la mort, si (Adam et) Eve n'avai(en)t pas consenti à goûter le fruit défendu", mais il affirme plutôt que: "Le terme de notre épreuve ne serait pas la mort, si Eve n'avait pas consenti à goûter le fruit défendu⁴⁰⁻". C'est donc Eve qui est désignée comme la coupable et la responsable de la perte du paradis terrestre, de l'existence de la mort, de la maladie et de la souffrance. Tel qu'il le raconte, le récit biblique suggère que pour sauvegarder l'ordre établi et éviter des conséquences aussi terribles, il ne faut pas, contrairement à Adam, permettre à la femme d'être active, de prendre des décisions, voire encore écouter ses propos, y accorder du poids ou du crédit, et, enfin, accepter de la suivre. Ce récit encourage plutôt l'homme à dominer et à mater la femme afin de la rendre passive, soumise et obéissante. On

pourrait croire que ce soit là le modèle de conduite dont s'inspire ce médecin dans son rapport avec les femmes.

Le Dr Paquin est convaincu que les femmes à qui il s'adresse ont quelque chose dans leur nature qui les porte à nuire: "Vous êtes plus impressionnables que les hommes, et, par là même, votre appareil nerveux vous expose constamment à nuire d'une manière plus ou moins grave à ces existences nouvelles qui se forment en vous⁴¹". De même qu'il a associé la passion à Eve comme cause de la perte du paradis terrestre, de même il redoute la passion chez les femmes à qui il parle: "cette passion, concentrée dans votre tête, fera d'un grand nombre de circonstances de votre vie autant d'occasions de bouleverser votre organisme, ce qui, comme vous le savez, n'est pas favorable à l'enfant⁴²". Visiblement, il craint le système nerveux et la passion chez les femmes autant que s'il avait devant lui des puissances de mort prêtes à bondir. Aussi, exhorte-t-il les femmes à contrôler tous les mouvements de leur corps et de leur âme afin que rien de fâcheux ne se transmette à la "vie dépendante" qui se forme en elles⁴³. Mais il ne se contente pas de leur dicter le contrôle de soi, il tente, lui-même, de les contrôler le plus possible à travers ses prescriptions et ses pressions incessantes.

Il se présente aux femmes comme une force d'autorité à laquelle il faut se soumettre. Non seulement se considère-t-il comme une sorte de prêtre "du feu sacré de la vie" - ce qui, à l'époque donnait déjà une certaine autorité - mais plus encore, il s'affiche comme l'homme qui possède la vérité: "Avec toute l'autorité que me donne la vérité⁴⁴" leur dit-il en s'adressant à elles! Voilà comment il formule la puissance de l'autorité

qu'il se donne dans sa relation avec elles. Sa conception de l'autorité et de la vérité le met à l'abri de l'erreur. Médecin-accoucheur, il émet l'idée que lui et ses confrères ne peuvent être tenus responsables de quoi que ce soit face à toutes les complications et accidents pouvant survenir durant la parturition⁴⁵. Bien coupable à ses yeux est la femme qui ose croire que le médecin peut faire une erreur⁴⁶. Il départage ainsi les responsabilités quant aux incidents fâcheux pouvant survenir entre les femmes et lui: elles seules peuvent être responsables ou coupables. Sa croyance au récit biblique l'amène à rejeter facilement la responsabilité et la culpabilité sur la femme.

L'action d'obéir ou de désobéir aux lois de l'hygiène et à celles de la morale est d'une importance capitale pour le Dr Paquin. De grands effets heureux ou malheureux, croit-il, découlent de la soumission ou de l'insoumission des femmes à ces lois⁴⁷. Tout au long de son ouvrage, il tente d'assujettir les femmes à coups de culpabilisations, de menaces, de harcèlement avec ses prescriptions d'obéir aux lois de l'hygiène et à celles de la morale. Il leur commande d'éprouver tel désir, telle émotion, de faire le sacrifice de leur opinion et de leur jugement⁴⁸. Il menace même de mort les femmes qui désobéissent à leur médecin: "Plus d'une femme paient de leur vie leur désobéissance aux avis de la personne de l'art qui s'était dévouée à elles"⁴⁹. Avec lui, il n'y a pas de place pour le "non"! Ainsi il utilise certaines tournures de phrases qui éliminent la possibilité d'un refus⁵⁰. Ou encore, il prend soudain pour acquis que telle conviction, qui lui appartient en propre, et qu'il essaie de faire partager depuis le début de son ouvrage, est tout à coup devenue celle des femmes⁵¹.

Dans le rapport que le Dr Paquin établit avec les femmes, il s'attribue un pouvoir supérieur et dominant, et exerce sur elles une autorité excessive dont il abuse souvent. À ses yeux, deux grandes coupables existent et, telles deux ennemis du genre humain, elles portent le poids de la responsabilité de tous les maux de la terre: la femme et la passion. Pour le Dr Paquin, elles doivent toutes deux être dominées.

* * *

2. Génération et avortement

Le thème de la passion, ou des passions, prend une large place dans le discours du Dr Paquin. Il partage la croyance de l'abbé Crozat qui affirme que les passions sont les semeuses de mort les plus actives et les plus grandes ennemis du genre humain⁵². Elles ne sont pas seulement responsables de la perte du paradis terrestre⁵³. Elles génèrent aussi, selon Paquin, de nombreuses maladies, peuvent détruire la santé, abréger la vie humaine, causer des ravages dans l'organisation du procréateur mâle, la stérilité chez la femme, voire même jouer un rôle dans le déclenchement d'une fausse couche ou d'un avortement⁵⁴. Les passions sont vues par l'auteur comme des entraîneuses au mal, car elles précèdent toute chose jugée répréhensible! Autant il dénonce "la passion de l'ivrognerie"⁵⁵ ou encore "la passion des plaisirs (mondains)"⁵⁶, autant il attribue aux passions "la poursuite effrénée des jouissances de l'amour charnel" et l'acceptation du "règne grossier de la chair"⁵⁷. Devant cette association négative des passions au plaisir charnel, comment le Dr Paquin perçoit-il le plaisir sexuel féminin relativement à la reproduction de l'espèce?

Le Dr Paquin définit comme suit la perpétuation de l'espèce: "La perpétuation de l'espèce est du ressort de l'union des sexes. Celle-ci repose sur l'instinct de reproduction qui se traduit par une des plus grandes fonctions de l'organisme: la génération⁵⁸". Cette reproduction de l'espèce ne doit toutefois s'exercer qu'à l'intérieur d'un certain cadre social: "C'est dans le mariage que l'homme et la femme doivent se rencontrer par l'amitié, l'estime, l'amour, pour perpétuer le genre humain⁵⁹". Naturellement, quand l'auteur parle de mariage, il s'agit bien sûr de l'union de l'homme et de la femme marquée du sceau divin par le sacrement du mariage, lequel, ajoute-t-il, en bon ultramontain, est protégé par la loi civile qui se conforme ainsi à la loi divine. Autrement dit: "Procréer l'espèce en dehors du mariage, c'est (...) violer l'ordre établi par les lois, tant divines qu'humaines⁶⁰" ! Plus encore, il est convaincu que la procréation en dehors du mariage, ou celle issue d'unions sexuelles illégitimes ne donnent pas de bons fruits. Tout rapprochement sexuel illicite ou défendu, affirme-t-il, nuit à l'évolution du produit ou l'empêche d'éclore⁶¹. Ces unions, croit-il, donnent des enfants dont la constitution est inférieure à celle des enfants légitimes et ce n'est que par un coup du hasard que de tels enfants deviennent des hommes qui se distinguent par de grandes qualités physiques et morales⁶².

Les définitions du Dr Paquin sur la reproduction de l'espèce et l'union des sexes occultent le plaisir sexuel. D'ailleurs, nul danger de trouver dans son ouvrage des propos pouvant créer une attirance envers le plaisir sexuel. Au contraire. Il lui arrive certes de parler des organes génitaux féminins, mais, sous prétexte de promouvoir une plus grande propreté, il utilise des termes susceptibles de susciter de la répulsion à

leur égard⁶³. Pourtant, il admet que la volupté puisse être présente chez la femme lors de l'acte conjugal. Mais il la présente comme un choc affectant le système nerveux:

Quand l'acte conjugal a pour effet la fécondation, il provoque quelquefois dans les organes reproducteurs de la femme un mouvement voluptueux plus grand ou inaccoutumé. Cette commotion⁶⁴ s'irradiant du système générateur dans les principaux centres nerveux, détermine souvent, immédiatement après, des frissons, des vomissements, des sensations douloureuses dans la région inférieure du corps. Souvent, aussi, la conception s'effectue sans que la femme éprouve ces phénomènes extraordinaires. Un grand nombre de femmes deviennent enceintes, sans que les élans de l'amour précédent et accompagnent le coït fécondant⁶⁵.

Il associe donc le plaisir sexuel féminin plus intense à une variété de malaises physiques. Il émet ensuite l'idée que la fécondation se réalise couramment sans la présence d'un tel plaisir. Enfin, il précise davantage sa pensée dans le propos suivant: "Une femme à tempérament nerveux ayant dans les embrassements de l'amour des transports délirents (sic) est moins apte à la génération que celle qui apporte moins d'ardeur ou plus de froideur dans l'acte procréateur⁶⁶". En somme, le Dr Paquin adhère à cette croyance, encore fort répandue au XIXe siècle, que le plaisir sexuel intense et la fécondation ne font pas bon ménage.

De plus, il est convaincu que les futurs procréateurs doivent pratiquer un contrôle de soi rigoureux pour obtenir un bon produit du contact de leurs amours. Son propos est péremptoire: "si vous aspirez à procréer, vous êtes obligés de régler, suivant les lois de la morale, vos

sentiments, vos penchants, votre cœur, votre intelligence, en un mot les mouvements de votre corps et de votre âme⁶⁷.

*

Mais quelles sont les idées du Dr Paquin sur les rapprochements sexuels et le plaisir sexuel féminin durant la grossesse? D'abord une première règle générale: "Il faut être très sobre des plaisirs sexuels" durant la grossesse. Faut-il pour autant abolir "les droits du mari" durant cette période? Non, assure le Dr Paquin. Mais le mari doit faire usage de "son droit" avec prudence et modération⁶⁸. Il est d'avis que l'homme a certains droits au plaisir sexuel, mais, à l'inverse, les droits de la femme brillent par leur absence! Il prescrit plutôt au mari de modérer leur femme si celle-ci est trop amoureuse; par contre, si elle est froide, d'en tenir compte et d'être assez sages pour remettre à plus tard⁶⁹.

En somme, le Dr Paquin recommande aux maris de se modérer ou de s'abstenir. Ainsi, il préconise l'abstention, ou la suspension du "devoir conjugal", pendant les trois premiers mois et le derniers mois⁷⁰. Le reste du temps, la modération est de mise. Il leur commande d'éteindre les ardeurs de leur fièvre génitale, car c'est en oubliant ainsi les règles de l'hygiène et de la morale que surviennent "tous ces arrêts de développement, tous ces vices de conformation, toutes ces déviations que présente le produit de la conception"⁷¹. Si les maris étaient plus convaincus de cela, dit-il, ils feraient la sourde oreille à leurs passions et les laisseraient crier. Le docteur Paquin va jusqu'à dire aux parents que la vie

même du foetus est compromise si, durant la grossesse, ils ne persistent pas à bien régler leur vie au physique et au moral⁷².

Ah! s'il était possible, rêve le Dr Paquin, d'établir un contrôle sur les "élangs de l'amour" dans "l'usage du mariage":

S'il était possible d'empêcher les élangs de l'amour d'être immodérés ou trop fougueux dans l'usage du mariage, non seulement il y aurait moins de blessures, mais l'accouchement serait encore beaucoup plus souvent facile et bien moins accompagné et suivi de ces obstacles et de ces souffrances, de ces irrégularités, de tous ces accidents, de toutes ces choses, en un mot, dont la mort quelquefois est le couronnement soit du côté (*sic*) de la mère, soit du côté de l'enfant, soit du côté des deux à la fois⁷³.

Bien sûr, les femmes doivent exercer sur elles-mêmes un contrôle de tous les instants. Pour le Dr Paquin, non seulement sont-elles portées, par leur système nerveux, à nuire plus ou moins gravement à l'existence qui se forme en elles⁷⁴ mais leur dit-il: "Vous ne sauriez croire, leur dit-il, combien sont nombreux les dangers auxquels vos passions exposent l'enfant que vous portez"⁷⁵! Ces passions qui prennent leurs racines dans l'âme, leur explicite-t-il, entraînent aux plaisirs, à l'égoïsme des sens ou à la sensualité. Or, il est indésirable qu'elles puissent éprouver un mouvement voluptueux intense lors de l'acte conjugal puisqu'un tel mouvement produit, affirme-t-il, un choc préjudiciable à la fois pour l'utérus et le système nerveux féminin. Le docteur Paquin est convaincu, et il cherche à convaincre ses lectrices, que tous les mouvements de leur âme et de leur corps se répercutent sur la vie du foetus⁷⁶. Il s'élève contre les passions: Il "vous importe, dans l'intérêt d'une double vie, de faire sans cesse la

sourde oreille aux cris discordants de vos passions. Laissez- les gémir, se lamenter⁷⁷! Il faut juguler cette sensualité:

Que votre vie soit un triomphe continuel sur l'égoïsme de vos sens, et vous serez toujours dans la douce certitude que de la surface externe de votre corps, il ne partira rien de fâcheux pour se transmettre à votre enfant par l'intermédiaire du système nerveux⁷⁸.

Ainsi la sensualité ne doit pas affecter le système nerveux. À vrai dire, le plaisir sexuel féminin est l'ennemi vraiment redoutable: c'est lui qui peut congestionner la matrice, précise le Dr Paquin en s'inspirant des propos du médecin français L. Pénard:

Si le coït, bien qu'il ne soit pas impétueux, s'accompagne d'un plaisir très vif, il peut encore déterminer, suivant Pénard, une congestion dans la matrice, par le seul effet de l'acte vénérien, l'hémorragie, le décollement de l'oeuf et, enfin, l'expulsion du produit⁷⁹.

Il vaut mieux que les femmes évitent le plaisir sexuel. Le Dr Paquin commande aux femmes d'obéir aux interdictions suivantes émises par l'hygiéniste de Foy. Ainsi pas de titillations sur les mamelons, de masturbation, de coït immoderé, et de lecture romanesque capable d'enflammer les sens et les passions⁸⁰. Tous comptes faits, c'est en étant modérées ou froides sexuellement que les femmes favorisent la fécondation; alors que, durant la grossesse, non seulement doivent-elles éteindre toute sensation de plaisir sexuel, mais, plus encore, tout désir de plaisir.

*

Le Dr Paquin adhère donc à la croyance selon laquelle le plaisir sexuel intense, ou l'orgasme, chez la femme, peut causer la congestion de la matrice, "le décollement de l'oeuf" et, enfin, "l'expulsion du produit". Mais parle-t-il alors de fausse couche? ou d'avortement? - "Par les mots, fausse couche, blessure, avortement, on doit entendre, dit-il, l'expulsion du nouvel être hors des organes maternels avant qu'il ait acquis assez de développement pour être viable ou avoir l'aptitude à vivre⁸¹". En fait, il utilise indistinctement ces trois termes. Il recourt aussi à des métaphores, telles que "la catastrophe", "la chute du fruit", "le désastre", etc.⁸². Son discours abonde également de mots qui désignent tour à tour le produit de la conception: "une tige nouvelle", "une vie dépendante", "un oeuf", "un être", "un foetus", etc.⁸³. Voilà autant d'expressions qui se retrouvent sous sa plume. Mais, pour le Dr Paquin, quelle que soit l'expression utilisée, toute interruption de grossesse est une catastrophe qui signale un manque ou une faute quelconque chez la femme. Il n'admet pas qu'une femme soit active à contrôler sa fécondité par des moyens contraceptifs ou, devenue enceinte, par des moyens abortifs. Car cette femme cède alors non seulement aux passions, mais commerce avec le diable:

N'est-ce pas encore sous le prétexte d'une économie mal entendue, sous le motif d'intérêts sordides, sous l'empire de l'ambition, l'avarice, de la paresse, des passions pour tout dire, que le génie du mal crée des moyens dont l'usage a pour résultat l'empêchement de la famille, ou que des mains criminelles, par des opérations odieuses ou par des agents abortifs, blessent l'organisme maternel de manière à amener sur le champ la chute de ces vies nouvelles⁸⁴.

Oser contrôler son système reproducteur par des moyens contraceptifs est une faute, mais employer des moyens abortifs mérite la mort:

Doublement coupables sont les femmes, qui, pour éviter la famille, n'hésitent pas à employer des moyens propres à déterminer la fausse couche. Provoquer volontairement la blessure, est un crime odieux et méritant la peine capitale: car il en résulte l'extinction d'une vie sur laquelle l'humanité n'a pas droit de mort⁸⁵.

Bien que le Dr Paquin impute de telles démarches à l'emprise des péchés ou des passions, il croit tout de même que le processus d'expulsion du produit peut être déclenché par ignorance: "Souvent ces faits sont le résultats de manoeuvres criminelles! le plus souvent ces faits sont des accidents qui résultent de l'ignorance des lois relatives à l'état gravide⁸⁶". Effectivement, il s'acharne à identifier des causes d'interruption de grossesse comme s'il livrait un combat sans merci contre l'ignorance. Sans doute, faut-il attribuer à sa lutte intense, cette nervosité, cette impatience qu'on sent derrière les phrases ou les incessantes tentatives à identifier toutes les causes possibles et imaginables qui jouent, ou qui pourraient jouer, dans une interruption de grossesse: d'une part, il est convaincu que pour prévenir les fausses couches, il faut accomplir les devoirs prescrits par les lois de l'hygiène et les lois de la morale⁸⁷; d'autre part, les causes ne cessent de naître, et de renaitre, sous sa plume! Jamais il ne parvient à épuiser le sujet. De plus, même s'il consacre un chapitre entier à la fausse couche, où il parle indistinctement de fausse couche, d'avortement et de blessure, il déborde largement ce cadre qu'il s'est lui-même fixé⁸⁸. N'importe où, quand le sujet s'y prête le moindrement, il parle d'interruption de grossesse comme bon lui semble.

A lire l'ouvrage du Dr Paquin, toutes sortes de causes peuvent déclencher l'expulsion du produit. Ainsi il désigne, comme causes, l'âge trop jeune de la mère ou, au contraire, son âge trop avancé⁸⁹, ou encore des faiblesses dans sa constitution physique⁹⁰, des affections de la "matrice" et de ses annexes⁹¹, des tumeurs de diverses natures, des maladies liées à la grossesse telle l'éclampsie, ou encore des maladies constitutionnelles héréditaires comme la syphilis, ou convulsives comme l'hystérie ou l'épilepsie, enfin, des maladies qui entraînent des affections aiguës comme le choléra, etc.⁹². De même, croit-il, peuvent aussi interrompre la grossesse, les "mouvements violents et exagérés" tels que l'élévation des bras, la course, la danse, l'équitation, les cris immodérés, les coups, les chutes, les relations conjugales trop fréquentes ou peu ménagées⁹³. La femme doit renoncer au voyage de noces en chemin de fer, ainsi qu'aux voyages cahoteux en voiture sur des chemins trop rudes en été ou en hiver⁹⁴. Également, elle doit éviter le repos sur des lits de plumes⁹⁵, les bains chauds ou les bains froids de longue durée⁹⁶, la mauvaise alimentation⁹⁷, la respiration d'un air vicié⁹⁸, les impressions subites du froid et du chaud⁹⁹, les travaux durs et pénibles¹⁰⁰, la compression du ventre par un corset trop serré¹⁰¹, les vomitifs, les purgatifs violents, l'administration d'une saignée sans raison d'ordre médical¹⁰², etc.

Moralisateur, le Dr Paquin reproche aux femmes de provoquer des interruptions de grossesse par leurs manques ou leurs conduites. Il départage toutefois ses remontrances selon la classe sociale des femmes. Voici le discours qu'il tient aux femmes de la classe riche ou aisée. Tout d'abord, il admet qu'elles sont belles, charmantes, etc et qu'un bon nombre d'entre

elles sont irréprochables comme mères, puis, tout à coup, il commence à vitupérer:

Mais ne sont-elles pas trop nombreuses, toutes ces dames qui ont des fausses couches par leur faute, ou par leur ignorance, ou par leur négligence, ou par leur impéritie, par une foule de causes dépendant plus ou moins de la volonté. Les unes d'une organisation trop délicate, malgré qu'elles soient engagées dans les liens du mariage, continuent toujours une vie de plaisirs sans nombre, d'émotions vives, de sensations voluptueuses, d'enivrement de toutes sortes. Les unes et les autres, en un mot, s'écartent du sentier qu'elles doivent suivre, lorsqu'elles deviennent dans la position de mère; emportées par l'amour des plaisirs du monde dans ce qui n'est rien que le tourbillon de la vie, elles ont une conduite portant l'empreinte d'une légèreté parfois inqualifiable, se donnent des aises souvent anti-hygiéniques, ne sachant pas quels soins leur conviennent, font extravagances sur extravagances, écarts sur écarts, commettent toutes sortes d'imprudences, pèchent de toutes manières contre les règles de l'hygiène. Aussi c'est parmi elles que l'on voit arriver tant de fausses couches qui auraient pu être évitées, moyennant l'accomplissement des devoirs prescrits par l'hygiène et la morale. De toutes ces femmes du monde, pour la plupart ignorantes, négligentes, vaniteuses et pleines de présomptions, ne vivant que d'intrigues, ne cherchant que les plaisirs, ne pensant qu'à paraître, celles qui peuvent parcourir toutes les phases de la grossesse, ne sont guère plus heureuses que celles qui font des fausses couches. Car ne mettent-elles pas ordinairement au monde des enfant délicats et valétudinaires¹⁰³?

Ces multiples interruptions de grossesse "auraient pu être évitées moyennant l'accomplissement des devoirs prescrits par l'hygiène et la morale". Autrement dit l'obéissance aux devoirs prescrits par l'hygiène et

la morale empêcherait le déclenchement d'une fausse couche ou d'un avortement, alors qu'une "vie oisive, désœuvrée, s'écoulant dans la lecture des romans, passée dans les plaisirs, les bals, les soirées, les théâtres¹⁰⁴" entraîne l'avortement!

Voici comment se déclenche, selon le Dr Paquin, le processus irréversible d'expulsion du foetus chez la femme qui s'adonne aux plaisirs mondains:

Enervée par les représentations théâtrales, épuisée par les plaisirs des bals qui l'ont portée à une sensibilité outrée, fatiguée d'avoir trop dansé, elle (la femme) sent enfin des spasmes dont elle ne sait pas calculer la portée. (...). Tout est inutile: la matrice tombée dans un excès d'irritabilité entre en contractions prématurées¹⁰⁵.

Après avoir livré sa pensée concernant les femmes de la classe riche, le Dr Paquin se tourne vers les femmes du peuple: car elles aussi, croit-il, sont coupables. Voici sur quel ton il leur adresse ses remontrances:

Une chose règne généralement parmi vous: c'est l'ignorance de l'hygiène. De plus, vous êtes remplies de préjugés. Vous n'aimez pas lire, ni à vous instruire. C'est là votre défaut commun. Les préjugés ont tellement d'empire sur la plupart d'entre vous, vous êtes si apathiques, vous aimez tellement, pour le plus grand nombre, à croupir dans l'ignorance, qu'il est difficile de trouver, au milieu de vous, (...) 10 femmes sur 100 qui aiment à s'instruire sur leurs devoirs d'épouse et de mère de famille. D'après mes observations, vous êtes toutes d'une ignorance déplorable, relativement à ces devoirs. Cette igno-

rance, à mes yeux, est si grande, si profonde, que je la considère comme un fléau social. Pour convaincre les incrédules, on n'aurait qu'à examiner comment vous réglez ce qui a rapport à votre travail, à votre nourriture, à vos vêtements, à vos habitations, à votre sommeil, à vos voyages, à vos plaisirs, à vos sensations, etc. Aussi combien de grossesses, parmi vous, sont victimes de la danse ou d'autres exercices imprudents? Combien de grossesses sont interrompues par des travaux trop rudes et trop fatigants? Combien de fausses couches sont la conséquence de toutes vos erreurs de conduite? Combien d'avortement dépendent de votre ignorance des dangers de produire volontairement la fausse couche¹⁰⁶?

Si, pendant la moitié de son discours, le Dr Paquin reproche aux femmes du peuple de ne pas aimer lire et d'aimer "croupir dans l'ignorance" c'est, croyons-nous, qu'il soupçonne ces femmes de ne pas lire son ouvrage et de dédaigner les prescriptions qui visent à régler les habitudes de vie de toute femme enceinte. Ce n'est pas innocemment qu'il invite les sceptiques à vérifier comment ces femmes règlent, par exemple, la question de leur nourriture pendant leur grossesse. Tout au long de son ouvrage, il a justement prescrit les conduites à adopter relativement à tous ces aspects énumérés plus haut (le travail, la nourriture, les vêtements, l'habitation, le sommeil, les voyages, les plaisirs, les sensations, etc.). Une vérification convaincrait "les incrédules" - car le Dr Paquin désire convaincre - que ces femmes n'adoptent pas le mode de vie qu'il prescrit. Voilà pourquoi, comme il le laisse entendre, les mauvaises conduites de ces femmes entraînent de nombreuses interruptions de grossesses! Rappelons qu'il considère comme une cause abortive "les travaux trop rudes ou trop fatigants" et il croit, comme il le dit plus haut, que "les femmes du

"peuple" s'adonnent à de tels travaux. À suivre le raisonnement du docteur Paquin, dès qu'il mentionne une cause abortive, les femmes doivent bien sûr éviter cette cause. Ainsi "les femmes du peuple" ne doivent pas soulever de fardeaux pesants, sinon elles démontrent que leur vie est gouvernée par la passion, voire par le "mal":

évitez les coups, les chutes, occasionnés par les dérèglements d'une vie gouvernée par les passions; ne portez pas, ne soulevez pas de fardeaux pesants, comme cela peut arriver à une femme emportée par la passion du jeu ou dominée par l'ambition d'obtenir un avantage quelconque; (...) quel que soit le tempérament que vous ayiez (*sic.*), résistez aux dérèglements des passions¹⁰⁷!

Ce sont les passions qui poussent des femmes à rechercher le plaisir sexuel et à employer des moyens abortifs pour interrompre leur grossesse¹⁰⁸. Ces femmes, affirme le Dr Paquin, ont des relations sexuelles illicites ou défendues, c'est-à-dire en dehors du mariage. Un grand nombre d'entre elles d'ailleurs sont des prostituées. Voici comment ce genre de femme cache "l'ignominie de son état":

Pour tâcher de cacher les apparences, cette femme, honteusement et illicitement fécondée se condamnera à un mode d'habillement qui sera fatal au produit de sa conception en dehors d'un légitime mariage, ou bien elle fera éteindre la vie de ce produit par l'emploi de moyens criminels contre lesquels la nature se révolte¹⁰⁹.

Somme toute, d'une manière ou d'une autre, toutes les femmes de la société sont déficientes ou fautives à ses yeux: "chacune avec son tempérament, soutient-il, pèche contre l'hygiène d'une manière plus ou

moins grave ou légère¹¹⁰". Ainsi "le tempérament bilieux porte la mère à des excès nuisibles à la durée naturelle de l'état gravide¹¹¹", alors que chez une femme au tempérament lymphatique, "son organe gestateur peut être frappé d'une flaccidité, d'une faiblesse telle que le produit soit obligé de sortir avant le temps déterminé par la nature¹¹²". La femme "a-t-elle une nature sanguine, les congestions auxquelles elle est sujette peuvent être causes que la blessure se fasse prématurément¹¹³"; ou la femme "est-elle d'un tempérament nerveux, elle éprouve, enceinte, des spasmes qui peuvent exercer une influence fâcheuse sur la marche de la grossesse¹¹⁴". Même l'état moral de la femme enceinte peut jouer un rôle important, car "tous les états pathologiques de l'âme qui rongent la vie jusque dans ses fondements peuvent déterminer la blessure¹¹⁵".

* * *

Ainsi tout, ou presque, peut devenir une cause de fausse couche ou d'avortement: "Après cette énumération (...) des causes de l'avortement, il semble que la fausse couche est un accident que la moindre circonstance dans la vie peut produire" nous dit le Dr Paquin. Mais soudain il fait volte-face: "Il n'en est pas ainsi¹¹⁶!" Et le voilà qui élabore dans un nouveau sens: "Il y a même des femmes enceintes qui essaient, par différents moyens, de se blesser et ne le peuvent pas¹¹⁷". Un peu plus loin, il explique aux femmes que le zèle qui remplit son âme l'entraîne malgré lui à leur dire encore de se donner tous les "soins hygiéniques" afin qu'aucune interruption de grossesse ne survienne. Puis, il virevolte encore: "il demeure toujours vrai, malheureusement, que tant de causes énumérées plus haut peuvent déterminer et produisent bien trop souvent la fausse

couche¹¹⁸. Effectivement, le Dr Paquin est emporté par son zèle excessif qui le pousse à vouloir nommer toutes les causes possibles et imaginables d'interruption de grossesse. Evidemment, il ne parvient pas à contrôler "l'incontrôlable" et, sans doute excédé par cette tâche impossible, il lance aux femmes cette prescription insensée: "En un mot, quelles (sic) que soient l'excès, l'extravagance, la passion, l'ignorance, ou la cause sur laquelle la fausse couche peut retomber, évitez toujours cette cause¹¹⁹. Peu importe donc la cause! Que les femmes se débrouillent pour que leur grossesse ne soit pas interrompue ! Qu'elles ne démontrent pas d'impéritie: cette cause de fausse couche chez les femmes mondaines. Rappelons que ce mot signifie un manque d'aptitude ou d'habileté dans l'exercice d'une profession¹²⁰. Générer de beaux enfants est donc une profession? Les femmes mondaines seraient alors des incomptentes, ou plus précisément des mauvaises génitrices? Assurément! Le Dr Paquin les juge inaptes à la génération; d'ailleurs, elles n'obéissent pas à ses prescriptions.

Car les femmes aptes à la génération obéissent aux prescriptions de comportement émises par le Dr Paquin. Jamais, elles ne recherchent l'orgasme: cette "commotion" infligée à l'utérus et au système nerveux, et qui ne fait pas bon ménage avec la fécondation. Conséquemment, elles se restreignent à un plaisir sexuel modéré ou austère lors de l'accomplissement de leur "devoir conjugal". Puis, devenues enceintes, elles se croient naturellement enclines à nuire au foetus par leur système nerveux, leur tempérament et leurs passions, elles rachètent alors leurs déficiences par un contrôle de soi et un renoncement incessants. Ainsi elles renoncent à leurs pensées, à leurs opinions, à leurs émotions, pour adopter celles prescrites par le Dr Paquin. Elles éteignent en elles la passion

des plaisirs, et se défendent de lire des romans, qui pourraient les entraîner à rêver de tendresse, de plaisirs et qui sait? éveiller leurs sens. En somme, elles doivent se détacher de leurs désirs personnels, de leur sens, de leur corps, des plaisirs du monde, et, bien sûr, du plaisir sexuel. En clair, comme leur a dit le Dr Paquin, tout mouvement de leur âme et de leur corps se répercute sur le foetus, et l'orgasme est à proscrire, car il est cause d'avortement!

Pour le Dr Paquin, les femmes doivent donc exercer un contrôle rigoureux non pas sur leur fécondité, mais sur elles-mêmes. Il démontre bien, dans son ouvrage publié en 1880, qu'il emboite le pas derrière le mouvement "pro-vie" américain qui clamait, durant la décennie précédente, que Dieu ne donne pas aux femmes la liberté de procréer ou non. Le Dr Paquin condamne les femmes qui osent prendre des contraceptifs pour empêcher la fécondation, et il assimile déjà l'avortement à un crime. Or, en 1880, il n'appuie pas son verdict de condamnation sur la loi, puisque c'est seulement en 1892 que le Code criminel canadien prohibe la vente des moyens contraceptifs, de même qu'est criminalisé l'avortement lui-même. Mais le Dr Paquin fait partie des intransigeants de la religion catholique: il partage la position rigide de l'Eglise de Rome. À ses yeux de médecin ultramontain et puritain, les lois humaines doivent se conformer aux lois divines et les femmes qui utilisent des contraceptifs ou, devenues enceintes, des moyens abortifs, sont condamnables, avant tout, de faire équipe, comme la mère Eve, avec les passions et le Malin.

* * *

NOTES ET REFERENCES

1. Ainsi, de 1900 à 1910, Camille Roy remplace Henri Raymond Casgrain (Voir J. Allard, "La novation dans la narrativité romanesque au Québec, 1900-1960", dans L'avènement de la modernité culturelle au Québec, p. 48). Selon Maurice Lemire, le contrôle clérical sur le choix des livres s'exerce encore au début du XXe siècle: par exemple, il est convenu avec l'archevêque de Montréal que la Bibliothèque municipale, fondée en 1902, ne contiendrait que des livres de technique et de mécanique (Introduction à la littérature québécoise, 1900-1939, p. 147-148 et 150).
2. Est-il nécessaire de rappeler celle, en 1904, du roman *Marie Calumet*, par l'archevêque de Montréal, Paul Bruchési? Ce roman, écrit par Rodolphe Girard, est vu par l'archevêque comme dangereux et susceptible de causer une perversion, morale, esthétique et littéraire (J. Allard, op. cit., p. 48). Ou encore la lettre de reproches du même archevêque, en 1907, adressée aux responsables du choix des livres, à la Bibliothèque municipale pour leur choix d'ouvrages, absolument condamnables et condamnés, écrits par Voltaire, J.J. Rousseau, Balzac et George Sand (voir M. Lemire, op.cit., p. 147-148 et 150).
3. Voici quelques titres de journaux ultramontains qui circulent au début des années 1870: *L'Ordre*, *Le Nouveau-Monde*, *Le Franc-Parleur*, *Le Courrier du Canada*, *Le Journal des Trois-Rivières*, *La Voix du Golfe*, *La Gazette des campagnes*, *Le True Witness* (Voir Nive Yoisine, "L'ultramontanisme canadien-français au XIXe siècle", dans Les ultramontains canadiens-français au XIXe siècle, p. 77, 78, de même que Nadia Eid, Le clergé et le pouvoir politique au Québec: une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIXe siècle, p. 290-291).
4. N. Yoisine, op.cit., p. 78-80.
5. Son premier article paru dans ce journal date du 23 octobre 1874. Il y exalte une fête religieuse à laquelle ont assisté des étudiants en médecine.
6. Elzéar Paquin aurait aussi convolé en secondes noces, mais nous n'en savons pas plus sur le sujet (Maurice Lemire (Ed.), J. Blais, N. Yoisine, J. du Berger, Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec, t. 1, p. 661-662).
7. N. Yoisine, op. cit., p. 87-88.
8. Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents du diocèse..., vol. 9, p. 113-117.
9. Ainsi il a préparé un sirop pour enfants, qu'il appelle "Cough syrup of children du Dr E. Paquin" et qu'il annonce en français, de même qu'un purgatif "Cathartic Elixir du Dr. E.

Paquin" qu'il adresse, encore en français, aux dames d'âge critique. Pour 0.25\$, il est possible de se procurer le premier, et pour 0.50\$ le deuxième, soit chez les pharmaciens ou encore chez lui (il donne son adresse à Chicago). Son ouvrage d'*Instructions pratiques aux Mères de famille...*, de 182 pages, est imprimé en 1884 à Ludington, à l'imprimerie de *La revue canadienne de l'Ouest*.

10. Voir la critique de Reine Bélanger dans le Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec, t. 1, p. 662.
11. Le livre des Mères ou Instructions pratiques sur les principes fondamentaux de la propagation de la race humaine, p. 8.
12. Ibid., p. 14.
13. Ibid., p. 9.
14. Ibid., p. 8.
15. Ibid., p. 6.
16. Ibid., p. 10. Le Dr Paquin s'en prend trop facilement aux mères: à trois reprises, il dit que quantité d'enfants vivraient si leur mère savait les élever (p. 9-11). Or, devant le haut taux de mortalité enfantine, diverses causes ont été envisagées telles que la pauvreté de certains quartiers, la nourriture donnée aux nourrissons, la privation du lait maternel, le mauvais lait des laitières, même les médecins et l'Etat ont été vus comme fautifs (voir Martin Tétreault, "Les maladies de la misère - Aspects de la santé publique à Montréal", dans Revue d'histoire d'Amérique française, vol. 36, no 4, mars 1983, p. 507-526; ou encore P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert, Histoire du Québec contemporain (1867-1929), t. 1, p. 214-215).
17. Ibid., p. 25.
18. Ibid., p. 13.
19. Ibid., p. 92.
20. Ibid., p. 92.
21. L'analyse porte exclusivement sur les passages, autres que ceux du Dr Paquin, présentés sous forme de citations, entre guillemets, et sans être en retrait par rapport au texte .
22. Nous disons "au moins", car ces passages ne représentent pas de manière exhaustive toutes les fois où le Dr Elzéar Paquin se réfère à d'autres auteurs. D'ailleurs, il lui arrive même de se référer à des auteurs sans les identifier et sans présenter leurs propos entre guillemets (voir, pour exemple, Le livre des Mères..., p. 14).
23. Les trois quarts du discours, dans ces citations, se partagent en sujets divers tels que: l'hygiène, l'éducation, le soin aux enfants, la layette, des questions techniques concernant l'accouchement, etc.

24. Les deux religieux en question sont l'abbé J. Crozat et le père Félix. Les six médecins sont, par ordre alphabétique, les docteurs: Brochard, Clarke, Debreyne, Descuret, Godeski et Yirey (voir Annexe, p. 150-152).
25. A. Paquin, Le livre des Mères..., p. 225.
26. Ibid. Yoir, pour exemple, p. 144 .
27. Rappelons que le "discours idéologique se réfère de façon plus ou moins explicite à une pratique. Or cette pratique n'est pas neutre mais se situe et se définit au niveau de rapports sociaux qu'elle tend à modifier dans le sens des intérêts d'un groupe social déterminé (la notion d'intérêts strictement matériels). Ainsi l'idéologie se présente-t-elle comme constituée à la fois par un discours et une pratique, basés tous deux sur une interprétation de la réalité sociale qui coïncide avec les intentions spécifiques d'un groupe déterminé"(Nadia Eid, Le clergé et le pouvoir politique au Québec: une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIXe siècle, p. 14).
28. Le livre des Mères..., p. 5.
29. Ibid., p. 24.
30. Ibid., p. 6.
31. Ibid., p. 7-8, 12, 14-17.
32. Ibid., p. 7.
33. Ibid., p. 91.
34. Ibid., p. 29.
35. Ibid., p. 47 et 51.
36. Ibid. Yoir p. 74 jusqu'à la page 82, pour le thème des passions. Le Dr Paquin démontre clairement les liens qu'il établit entre les passions, le péché et les maladies quand il déclare que "Ce sont les passions qui entraînent au péché et qui sont, par conséquent, la source la plus ordinaire et la plus abondante de nos maladies et de nos souffrances". De même, le Dr Paquin rapporte et approuve les propos du Dr Debreyne qui établit un rapport entre la vie mondaine et les maladies.
37. Ibid., p. 81.
38. Tout au long de son ouvrage, le Dr Paquin fait un lien entre le manque de morale et les maladies ou les conséquences fâcheuses. Il établit aussi un lien entre le manque d'hygiène et les maladies, et, enfin, il lui arrive de parler de pécher contre l'hygiène (voir p. 144 et 184). Les deux exemples suivants démontrent les liens qu'il tisse entre ce qu'il perçoit comme des manquements ou des péchés et la maladie ou la conséquence fâcheuse. Ainsi, à la page 131 de son ouvrage, il dit que la femme "prend, pour bien dire, tous les moyens pour

se rendre malade", quand elle n'observe pas les lois de l'hygiène et les lois de la morale. De même, lorsqu'il parle des femmes de la classe riche et aisée, il dit: "Les unes et les autres (...) pèchent de toutes manières contre les règles de l'hygiène. Aussi c'est parmi elles que l'on voit arriver tant de fausses couches qui auraient pu être évitées moyennant l'accomplissement des devoirs prescrits par l'hygiène et la morale" (Ibid., p. 142).

39. Ibid., p. 57.
40. Ibid., p. 29. C'est nous qui soulignons.
41. Ibid., p. 120-121.
42. Ibid., p. 121.
43. Ibid., p. 122-123. Voir aussi p. 94.
44. Ibid., p. 184.
45. Ibid., p. 226.
46. Ibid., p. 225.
47. Règle générale, quand il parle d'obéir aux lois de l'hygiène ou à celles de la morale, il associe soit des effets heureux à l'obéissance, soit des effets malheureux à l'inobservance ou à la désobéissance à ces lois (voir Ibid., p. 25, 89, 90, 95, 131, 134, 164-165, 171, 190, 192, 195, 243-244).
48. Le livre des Mères..., voir respectivement p. 13, 179, 227 et 229. Il commande aux femmes d'éprouver le désir de recevoir de lui des connaissances sur la santé et les maladies des enfants; ou encore, il leur commande d'éprouver un grand chagrin si une fausse couche survient; enfin, il leur dicte ce qu'elles doivent penser, ne pas penser, dire et ne pas dire.
49. Ibid., p. 243.
50. Il trouve une raison apparemment irréfutable pour faire comprendre aux mères qu'elle ne peuvent pas dire "non" au contenu de son livre: "La question de la santé et des maladies des enfants vous touche de trop près, pour que vous ne vous empressiez pas de l'accepter (Ibid., p. 13)".
51. Par exemple, tout au long de son ouvrage, il cherche à convaincre les femmes que les mouvements de leur âme et de leur corps se transmettent au foetus. Il s'agit là de ses convictions et il fait tout ce qu'il peut pour les imposer. Puis, vint un moment, où de but en blanc, il décide que ses désirs sont devenus réalités. Il fait alors "comme si" les femmes avaient soudain acquis ses propres convictions : "O femmes, vous êtes persuadées que tous les mouvements de votre âme et de votre corps se transmettent à la vie dépendante, dans le temple de la génération (Ibid., p. 122)". Or, tout son discours, du début à la fin, dément cette affirmation isolée. Il ne cesse de démontrer, au contraire, que les femmes à qui il s'adresse se préoccupent trop peu des répercussions de leurs façons de vivre sur leur grossesse. Il s'agit là, croyons-nous, d'une échappée de ses désirs qui

éliminent les femmes réelles, qui répondent peu ou mal à ses désirs, pour substituer à leur place des femmes imaginaires à qui il met ses propres mots dans la bouche.

52. Ibid., p. 81.
53. Ibid., p. 47 et 51.
54. Pour chacun de ces effets, voir Ibid., respectivement p. 76, 45, 82, 75, 54 et 55. Quant au rôle de la passion, ou des passions, dans le déclenchement d'une fausse couche ou d'un avortement, nous verrons cela plus loin, lorsque nous traiterons le thème "Le plaisir sexuel et l'avortement".
55. Ibid., p. 83. C'est nous qui soulignons.
56. Quand il parle de la passion des plaisirs, le Dr Paquin se réfère aux plaisirs mondiaux. Ainsi, dit-il: "Si la passion des plaisirs vous entraîne comme malgré vous aux soirées prolongées, aux bals, aux spectacles, je vous conseille d'aller passer quelques mois à la campagne. Vous prendrez dans les jardins, les vergers, les champs, les bois un exercice que vous ne pousserez jamais jusqu'à la fatigue" (Ibid., p. 163). C'est nous qui soulignons dans le texte.
57. Ibid., p. 83-84.
58. Ibid., p. 67.
59. Ibid., p. 67.
60. Ibid., p. 68.
61. Ibid., p. 69-71.
62. Ibid., p. 72.
63. Ibid., p. 71.
64. Le choix du mot "commotion" surprend, si, en effet, le Dr Paquin donne à ce mot le même sens que celui attribué par un dictionnaire médical des années 1932, à savoir que ce mouvement, plus voluptueux, est un choc ou une violence exercée sur l'utérus abolissant les fonctions de cet organe de façon temporaire ou permanente (M. Garnier et Y. Delamare, Dictionnaire des termes techniques de médecine, p. 267).
65. Le livre des Mères..., p. 151.
66. Ibid., p. 151. Pour désigner les relations sexuelles, le Dr Paquin emploie maintes expressions. Ainsi il peut dire: "le rapprochement sexuel", p. 59; les "jouissances de l'amour charnel", p. 83; "le coït", p. 98-99; les "rapports sexuels", p. 98; "le devoir conjugal", p. 98; "l'acte reproducteur", p. 141; "l'acte procréateur", p. 151; "l'usage du mariage", p. 181, etc.

67. Ibid., p. 93-94.
68. Ibid., p. 99 et 163.
69. Ibid., p. 100.
70. Ibid., p. 99 et 180.
71. Ibid., p. 101.
72. Ibid., p. 98.
73. Ibid., p. 181.
74. Ibid., Voir p. 78 du présent mémoire; aussi Le livre des Mères ... p 120-121.
75. Le livre des Mères..., p. 122.
76. Ainsi il leur dit: "O femmes, vous êtes persuadées que tous les mouvements de votre âme et de votre corps se transmettent à la vie dépendante, dans le temple de la génération. Si ces mouvements organiques ou moraux sont trop violents, ils deviennent causes éloignées ou prochaines des secousses, qui, trop souvent ébranlent cette vie au point de la détacher de l'organisme maternel ou déterminent en elle toutes ces modifications, dont il doit vous être facile maintenant de concevoir l'idée. Vous ne voulez pas que vos enfants viennent au monde avec un ou plusieurs membres mutilés ou avec quelques-unes de ces nombreuses difformités qui affligent tant les parents (Ibid., p. 122)".
77. Ibid., p. 120-121. C'est nous qui soulignons.
78. Ibid., p. 121. C'est nous qui soulignons.
79. Ibid., p. 98-99.
80. Ibid., p. 99.
81. Ibid., p. 133.
82. Ibid. Ainsi utilise-t-il une série d'expressions dont le relevé suivant n'est pas exhaustif: "le malheur", voir p. 136; "la catastrophe", p. 137 ; "le gouffre de la mort," p. 137; "l'événement fatal", p. 138; "le désastre", p. 138 ; "l'expulsion du produit", p. 166; "la chute du fruit," p. 168; "cet accident", p. 176; "le fléau", p. 175; "le torrent", p. 175; "la sortie de l'oeuf", p. 186.
83. Ibid. Là aussi, le Dr Paquin use de multiples syntagmes: "la vie dépendante", p. 122; "un être", p. 138; "une petite vie" p. 138; "sa progéniture", p. 140; "le produit ", p. 146; "le foetus", p. 148; "l'oeuf", p. 148; "le petit être", p. 168; "le foetus", p. 169; "la tige nouvelle", p. 175.

84. Ibid., p. 86. C'est nous qui soulignons.
85. Ibid., p. 136.
86. Ibid., p. 14.
87. Ibid., p. 142.
88. Ce chapitre, de p. 134 à 177, est intitulé "Fausse couche", mais l'auteur y utilise indistinctement les termes blessure, fausse couche, avortement.
89. A. Paquin, op. cit., p. 146. Un âge trop jeune parce que, à son avis, la matrice serait immature et un âge trop avancé parce que la matrice serait trop rigide.
90. Ibid. Voir au bas de la p. 136 puis, p. 145 et 147.
91. Ibid., p. 147.
92. Ibid., p. 147.
93. Ibid., p. 148.
94. Ibid., p. 139.
95. A son avis, coucher sur des lits de plumes entraîne de la transpiration, fait affluer le sang vers le bassin et peut occasionner une fausse couche (Ibid., p. 116).
96. Il est convaincu que chez certaines femmes, un bain chaud ou un bain froid prolongé peut entraîner l'avortement. Seule l'eau tiède est approuvée (Ibid., p. 118).
97. Ibid., p. 148. Relativement aux boissons, le Dr Paquin affirme péremptoirement que la femme enceinte ne doit pas faire usage de bière ou de "porter" sans consulter son médecin (p.110).
98. Ibid., p. 148.
99. Ibid., p. 139.
100. Ibid., p. 181.
101. Ibid., p. 178.
102. Ibid., p. 148.
103. Ibid., p. 140 - 141.
104. Ibid., p. 147.
105. Ibid., p. 137.

106. Ibid., p. 143 - 144.
107. Ibid., p. 123.
108. Ibid., p. 56.
109. Ibid., p. 70.
110. Ibid., p. 144.
111. Ibid., p. 146.
112. Ibid., p. 146.
113. Ibid., p. 145.
114. Ibid., p. 146.
115. Ibid., p. 146.
116. Ibid., p. 149.
117. Ibid., p. 149.
118. Ibid., p. 150.
119. Ibid., p. 178.
120. Le Dr Paquin emploie ce mot à la p. 141 dans son ouvrage. Le dictionnaire Le Petit Robert donne la définition suivante du mot "impéritie": "Manque d'aptitude, d'habileté, notamment dans l'exercice de sa profession". Il donne pour exemples: "L'impéritie d'un médecin, d'un ministre (p. 967)".

CHAPITRE IV

LA MADONE ET LA PUTAIN

1. La mentalité rigoriste

Deux images contradictoires sous-tendent la représentation sociale de la femme chez les docteurs Elzéar Paquin et Auguste Debay: celles de la Madone et de la Putain. Nous avons vu que, pour le Dr Paquin, la femme qui utilise des moyens contraceptifs ou abortifs est une mauvaise femme! Effectivement, son ouvrage véhicule, d'une part, une image de femme déchue facilement corruptible et corruptrice et, d'autre part, un modèle de comportement féminin inspiré de la figure mythique et sacrée de Marie, Vierge et Mère. Le discours du Dr Debay nous étonne encore plus. Quoique différent de celui de Paquin, il porte lui aussi les traces d'une représentation entithétique de la Madone et de la Putain.

Ces deux figures mythiques influencent, à notre avis, en profondeur le discours d'Elzéar Paquin et d'Auguste Debay. Leur enchaînement structure pour ainsi dire les visées idéologiques de ces deux auteurs. Aussi voudrions-nous, dans ce dernier chapitre, nous livrer à une étude comparative des images qu'ils donnent de la femme quand ils discourent sur le plaisir sexuel féminin lié à la fécondation, à la génération et à l'avortement. Mais voici au préalable un bref rappel historique de la

présence de ces deux figures dans la représentation sociale de la femme dans le monde occidental du XIX^e siècle.

* * *

C'est peut-être à partir de l'Angleterre - première puissance mondiale au XIX^e siècle - que se répand peu à peu dans le monde l'image sociale de la Madone. Dès le début du siècle, un fort courant de conservatisme se répand en effet en Angleterre. Les classes moyennes, imprégnées de calvinisme, s'opposent à la liberté des moeurs des aristocrates, et, loin de constituer un poids négligeable dans la société anglaise, elles établiront leur empire tout au long du XIX^e siècle¹. D'autre part, durant le premier tiers du XIX^e siècle, les puritains² mènent des campagnes pour réformer les moeurs et imposer l'idée que le salut des âmes passe avant toute chose³. Les puritains valorisent le travail, la discipline personnelle, la sobriété, l'ordre, le contrôle des émotions et des instincts et dénoncent vigoureusement les plaisirs de ce monde. Ils considèrent comme moralement inacceptables le loisir, l'alcool, l'oisiveté. Aux divertissements et aux fêtes populaires, ils associent l'ennui, l'indolence, l'oisiveté, la frivolité, les amusements, voire même l'idée d'une jouissance illicite. Dans l'idéologie puritaire, se dresse une incompatibilité entre le devoir et le plaisir.

A la fin des années 1830, au moment où pointe plus nettement la mentalité victorienne⁴, culmine l'expression culturelle de l'image de la Vierge Marie. La figure mythique de la Vierge influence alors les esprits et les arts⁵, et on en vient à la présenter comme un idéal féminin qui

rencontre les valeurs des classes moyennes. L'obsession du péché, notamment celui d'ordre sexuel⁶ devient prégnant dans la société anglaise qui se vole dans le même temps à un culte du mariage, du foyer et de la famille⁷. L'image de l'épouse-mère est idéalisée, voire sanctifiée; elle se désexualise: c'est-à-dire qu'on voit soudain la femme comme dépourvue de désir sexuel, et on la considère comme la prêtresse du temple domestique⁸. Cette absence de désir sexuel est même attribuée à la majorité des femmes⁹. Françoise Basch évoque l'ouvrage d'un médecin anglais, membre de la *Royal Medical and Chirurgical Society*, qui affirme que, pour la femme, les rapports sexuels consistent à se soumettre à son mari dans un esprit de sacrifice de soi et de désir de maternité¹⁰. En somme, la femme exemplaire est celle qui est hostile au plaisir sexuel, mais qui consent cependant à se soumettre aux relations sexuelles pour plaire à son mari. À cette image idéalisée de l'épouse-mère s'oppose celle de la femme impure et bien sûr condamnée par cette morale rigoriste¹¹!

De telles représentations de la femme ont cours aussi en Amérique du Nord. Nous les retrouvons aussi bien chez les puritains anglo-saxons que chez les médecins américains. Aux yeux de ceux-ci¹², les organes reproducteurs de la femme forment un système bio-physiologique opposé à celui de l'homme et cette opposition "naturelle" établit la présence du désir sexuel chez l'homme et son absence chez la femme. Cette croyance les amène à considérer comme normal l'absence du désir sexuel chez la femme, de même qu'à juger anormale la femme qui éprouve des sensations sexuelles agréables. Ils conçoivent même que les organes reproducteurs féminins définissent

fondamentalement la nature de la femme et conséquemment que tout son être est contrôlé par les activités de ses organes reproducteurs.

En France s'effectue un revirement spectaculaire: laïc sous la Révolution, l'Etat se range officiellement sous la bannière de Marie à l'époque du Second Empire¹³. Effectivement, en mai 1848, l'extrême gauche essaie de prendre le pouvoir et, au mois de juin, quelques journées de combats sanglants suscitent la peur de l'anarchie et du péril rouge. La France conservatrice prend peur. Pour appuyer son pouvoir, le prince-président de la République offre à l'Eglise un ralliement solennel à la Vierge qui, croit-il, a sauvé le pays de la révolution. La France conservatrice rétablit Pie IX dans ses droits temporels et celui-ci, aussitôt revenu dans ses Etats, s'empresse d'écrire l'encyclique *Nobis et Nobiscum*, où il couvre le socialisme d'infamie et traite de prostituées les femmes qui ont aidé les socialistes en Italie¹⁴. Suivant Stéphane Michaud, il n'existe alors pour Rome que "l'opposition apocalyptique de la Vierge et de la prostituée"¹⁵. Le 9 décembre 1854, pour consolider son autorité et malgré l'opposition des théologiens de Paris et d'un certain nombre d'évêques, le pape proclame le dogme de l'Immaculée conception¹⁶. Dans son étude sur la prostitution française à la fin du XIXe siècle, Alain Corbin mentionne aussi l'existence de deux pôles, qu'il qualifie d' "érotiques", chez l'homme victorien à savoir l'idéalisation et la dégradation de la femme¹⁷.

Le Québec de la deuxième moitié du XIXe siècle n'échappe pas non plus à cette vague de puritanisme qui atteint les sociétés européennes et nord-américaines. Mais qu'il s'agisse de puritanisme anglo-saxon ou de

cette idéologie ultramontaine qui prédomine au Québec, une même morale rigoriste les rapproche. Ici comme ailleurs, le clergé s'élève contre l'amour des plaisirs du siècle, c'est-à-dire les pièces de théâtre, les spectacles, la comédie, l'opéra, les bals, les danses, les réunions mondaines, les romans, les histoires fantaisistes, les histoires d'aventures, (qualifiées de littérature frivole). Tous ces divertissements profanes sont vus comme des occasions prochaines de péché ou de scandale susceptibles de flétrir la pureté et l'innocence! Sont par contre valorisées les habitudes de vie austères qui prémunissent l'individu contre ses désirs, ses penchants quels qu'ils soient et, par-dessus tout, contre les plaisirs, y compris celui de la chair.

L'ouvrage d'un prêtre idéologue, Alexis Mailloux, exprime bien cette morale négative et austère qui se répand largement durant la deuxième moitié du XIX^e siècle¹⁸. Dès le tournant du siècle, un culte particulier à la Vierge Marie – le mois de Marie – est florissant au Québec, et, apparemment imbu du modèle marial, Alexis Mailloux le prône comme modèle de mère à imiter¹⁹. Pauline Bouchard souligne avec justesse l'ambiguïté imposée aux femmes de vivre selon le modèle de Marie, Vierge et Mère: elles sont ainsi poussées à vivre une "maternité désincarnée, dégagée autant que faire se peut de la réalité sexuelle"²⁰. En fait, c'est l'enfant qui justifie l'union charnelle à laquelle elles doivent se soumettre²¹. Mais Alexis Mailloux est aussi marqué par le mythe d'Adam et Ève, et il se fonde sur cette histoire pour culpabiliser la nature humaine des femmes en général. Sous ce regard négatif, les femmes n'ont pas le choix: ou bien elles rachètent leur nature mauvaise en travaillant, telle Marie, à sauver le

genre humain; ou bien elles demeurent entachées d'une nature mauvaise et d'un "corps de péché" prêt à perdre l'homme²²!

* * *

2. Le plaisir sexuel et des images de femme

Cette figure idéalisée et désexualisée de l'épouse-mère constitue le modèle discursif sur lequel les docteurs Debay et Paquin s'appuient pour défendre leurs thèses sur la fécondation, la génération et l'avortement. Comme le démontre le tableau suivant, l'un et l'autre identifient des comportements sexuels qu'ils associent à différents types de femme:

TABLEAU I

Trois types de comportements sexuels et trois types de femme	
Comportements sexuels	Types de femme
Celles qui servent le plaisir sexuel masculin:	les prostituées
Celles qui recherchent leur plaisir sexuel:	les femmes mondaines
Celles qui renoncent à leur plaisir sexuel:	les "bonnes génitrices"

Pour les deux auteurs, les prostituées sont des femmes qui servent le plaisir sexuel masculin. Mais la similitude s'arrête là. Le Dr Debay remémore de façon toute particulière la grande tradition des fêtes

païennes et érotiques pratiquées chez certains peuples anciens qui célébraient la génération et les organes générateurs. Son ton vibrant d'admiration à l'évocation des courtisanes (des prostituées) qui participent à ces fêtes: "Les plus belles et les plus aimables courtisanes du monde attiraient la foule des étrangers dans ces villes, véritables sanctuaires des arts et des amours²³". À travers son chapitre sur ces fêtes et coutumes, il nous révèle son plaisir et son appréciation de ce qui est à notre avis, non pas un culte de l'amour mais un culte du plaisir sexuel: "Le paganisme, si riant dans ses allégories, avait généralisé le culte de l'amour (...): c'était une belle idée²⁴". Aux yeux du Dr Debay, les prostituées sont des femmes avec qui l'homme peut faire la fête et avoir du plaisir sexuel. Par contre, elles sont implicitement relevées des devoirs de la maternité, car, dans la pensée du Dr Debay, les femmes qui adoptent un tel mode de vie sont évacuées du champ de la génération et avortent quand elles sont fécondées.

Pour le Dr Paquin, les prostituées sont des femmes qui se livrent à des conduites honteuses. L'image qu'il en fait n'est certes pas érotique! Ces femmes ne véhiculent que des germes morbides et il les associe à la pratique d'une "mauvaise vie", à l'"avortement" et à la "stérilité²⁵". Ainsi les attitudes des deux auteurs vis-à-vis le plaisir sexuel sont certainement ce qui différencie le plus nettement leurs deux discours. Le Dr Debay aime le plaisir sexuel et démontre qu'il se soucie vraiment de protéger et de favoriser le plaisir sexuel masculin par l'attention et les conseils variés qu'il donne à ce sujet. À l'inverse, croyons-nous, le Dr Paquin éliminerait le plaisir sexuel s'il le pouvait!

*

Les deux auteurs sont par ailleurs agressifs à l'égard des femmes mondaines. Ils les soupçonnent d'être actives vis-à-vis leur plaisir sexuel. Or, ils énoncent plus d'une fois dans leur ouvrage respectif que le "spasme vénérien" nuit à la fécondation ou déclenche un avortement si une femme est déjà fécondée. Ils ajoutent même que plusieurs médecins pensent comme eux. En somme, toute femme qui accepte d'éprouver un orgasme entrave la fécondation ou, si elle est enceinte, encourage l'avortement! De plus, ils proscriivent les plaisirs "mondains" qui entraînent aussi l'avortement. À les entendre, les femmes mondaines n'adopterait pas les comportements qu'ils prescrivent! Ces femmes ne se privent pas d'éprouver le "spasme vénérien", de lire des romans, de danser, d'aller au bal, d'assister à des représentations théâtrales, et, enfin, de fréquenter les soirées mondaines! Aussi, sans hésiter, les deux médecins les désignent comme des mauvaises génitrices, et des femmes qui avortent.

Curieusement, la position des deux médecins occulte une réalité tout autre. Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, un nombre de plus en plus grand de femmes mariées recourent en effet à l'avortement, et ce, de manière indépendante, c'est-à-dire sans demander la permission aux médecins. Pour notre part, nous croyons que ces femmes, décriées par les deux médecins, avortent parce qu'elles décident d'avorter, et non parce qu'elles acceptent d'éprouver le plaisir sexuel ou encore parce qu'elles s'adonnent aux plaisirs mondains: Ces femmes, croyons-nous, cherchent à contrôler leur fécondité et leur mode de vie. Ce que ces médecins leur refusent irrévocablement.

*

Selon ces deux médecins, les femmes qui favorisent la fécondation sont détachées de leur plaisir sexuel. Ils s'accordent tous deux pour honnir les "transports délirants", et préconisent même de refroidir les "ardeurs utérines". Néanmoins, leur position respective se différencient sur ce dernier point. Pour le docteur Paquin, la froideur sexuelle féminine est bienvenue (à ses yeux, les meilleures génitrices sont les femmes froides sexuellement) alors que, pour le Dr Debay, il faut, au contraire, que les femmes évitent d'être trop indifférentes, car cela nuit à la fécondation. Le visage froid d'une femme, explique-t-il, est insupportable pour le mari, le fait fuir, et c'est en ce sens que la froideur nuit à la fécondation! Mais son discours nous apparaît tortueux. Il accepte que les femmes éprouvent un plaisir sexuel modéré, mais si jamais elles n'éprouvent rien, qu'elles ne demandent surtout pas un peu de plaisir à leur mari: c'est là un comportement condamnable! Qu'elles simulent plutôt le plaisir qu'elles n'éprouvent pas! Voilà, tel par un tour de passe-passe, comment Debay concilie "devoirs conjugaux" et sexualité féminine: éviter l'orgasme, être une bonne "génitrice" en étant passive et détachée du plaisir sexuel et, enfin, si celui-ci est absent, le feindre pour ne pas repousser le mari!

De fait, selon les prescriptions des deux médecins, les "bonnes génitrices" comprennent qu'il vaut mieux renoncer au plaisir sexuel durant leur grossesse, afin d'éviter l'orgasme et, par voie de conséquence, l'avortement. Il va sans dire qu'elles évitent également tous ces plaisirs auxquels se livrent les femmes mondaines. Voici en résumé, et sous forme de tableau, les conséquences que les deux médecins attribuent aux comportements sexuels de chaque type de femme:

TABLEAU II

Type de femmes	Orientations sexuelles	Conséquences
Les prostituées	servent le plaisir sexuel masculin	avortement et stérilité
Les fermes mondaines	recherchent leur plaisir sexuel	avortement
Les bonnes génitrices	renoncent à leur plaisir sexuel	fécondité et génération

Aux fins de la génération, un seul comportement sexuel féminin est donc jugé adéquat: le renoncement au plaisir sexuel qui est présenté comme une sorte de devoir à accomplir afin de connaître le bonheur d'être mère. L'image que ces médecins se font des bonnes génitrices rejoint celle du médecin puritain anglais, évoqué par Basch, à savoir que ces femmes se soumettent à des relations sexuelles avec leur mari dans un esprit de sacrifice de soi et de désir de maternité.

* * *

3. Les femmes au service de la race ou du plaisir sexuel

L' "épouse-mère" modèle est donc un "sexe-devoir" consacré à la génération. À l'opposé, la putain incarne le plaisir sexuel permis. Une telle représentation antithétique de la femme porte en elle une vision et une pratique de la sexualité essentiellement conflictuelles. Un mur se dresse

en effet entre ces deux stéréotypes imaginaires: une Femme-Madone dépourvue de sexe-plaisir et une Femme-Putain sans sexe-génération.

TABLEAU III

Oppositions entre la Madone et la Putain	
Femme-Madone	Femme-Putain
sexe-devoir	sexe-plaisir
fécondité	avortement
génération	stérilité

Ces oppositions sont toutefois plus culturelles que sexuelles. Des similitudes rapprochent en effet ces deux types de femmes:

TABLEAU IV

Similitudes entre la Madone et la Putain	
Femme-Madone	Femme-Putain
Soumission aux hommes en poste d'autorité et à leur mari	Soumission à leur souteneur et à leurs clients
Asservie à la production de la race	Asservie à la production du plaisir sexuel

Ainsi ces deux types de femmes sont soumises: l'une à perpétuer la race, l'autre à assurer le plaisir sexuel du client. De fait, elles doivent faire abstraction d'elles-mêmes en tant qu'individus car, ce qui importe avant tout, c'est l'exécution et la réussite de leur fonction respective. Le rôle essentiellement attribué à ces deux femmes est celui de "servir"! Que l'une s'efface pour servir la race, prescription répondant au désir de groupes sociaux; que l'autre devienne une sorte de machine à satisfaire le plaisir sexuel masculin.

Mais le Dr Debay nous étonne particulièrement. Lui, qui, au nom de la santé physique et mentale, présente comme une nécessité les relations sexuelles pour la femme et l'homme, voilà que dans sa vision de la mère, cette nécessité disparaît. Coupée d'un "sexe-plaisir", la mère perd aussi toute vie personnelle:

Les fonctions et devoirs de la maternité commencent avec la conception; car aussitôt que la femme a acquis la certitude de sa grossesse, elle ne doit plus vivre pour elle; tous les instants de sa vie de gestation doivent être consacrés au fruit qu'elle porte, ou en d'autres termes, il faut qu'elle s'abstienne des plaisirs dissipés du monde, des bals, des théâtres, des fêtes, des promenades où la foule se presse, enfin de toute veille et de toute fatigue. La nature l'a rendue mère pour lui faire un nouveau bonheur; elle doit vivre exclusivement pour l'enfant qui va bientôt s'agiter dans son sein²⁶.

Le Dr Paquin considère aussi que la femme, devenue enceinte, ne s'appartient plus. Il lui parle comme suit: "Ne devant plus vivre pour vous, tous les instants de votre vie seront désormais consacrés à cette vie nouvelle qui vient de s'allumer en vous²⁷".

Les assertions du Dr Debay et celles du Dr Paquin sur la vie de la femme qui devient mère se rejoignent. Sans doute sont-elles aussi courantes à l'époque. Le Dr Paquin parle du Dr Brochard qui considère également que la vie de la femme enceinte ne lui appartient pas, mais appartient plutôt à cette vie qui se développe en elle²⁸. Dans un journal d'hygiène, publié au Québec la même année que l'ouvrage du Dr Paquin, le Dr Dupasquier, probablement un médecin français, proclame que la femme "n'a pas été créée pour être seule, mais pour la famille que le bonheur parfait n'est pas dans ce monde, mais qu'elle aura une existence d'autant plus heureuse qu'elle sera dévouée, et qu'elle fera plus volontiers le sacrifice de son égoïsme"²⁹. Cette idée que la femme doit vivre pour d'autres est tellement implantée dans la mentalité de l'époque qu'on peut trouver la prescription suivante, adressée à la nouvelle mariée, dans une encyclopédie médicale dont les huit auteurs sont médecins: "Vous serez environnée de nouveaux devoirs, de nouvelles épreuves, et de nouvelles circonstances, et il vous faudra maintenant agir et vivre pour d'autres"³⁰. Mais vivre "pour" d'autres indique plutôt que la mère doit vivre sa vie "dans" celle de son enfant: "Elle vit encore plus pour son enfant que pour elle-même, et son existence devient tellement mêlée à la sienne, qu'elle partage toutes ses joies et toutes ses peines"³¹. Pour tous ces auteurs, la mère ne doit pas habiter sa propre vie, mais exister à travers d'autres vies.

Sans doute faut-il aussi trouver dans cette manière de voir la maternité, l'explication de cette "mort" que la mère doit vivre, suivant le Dr Paquin, si elle perd cette vie qui se développe en elle. Voici ce qu'une "mère, digne d'élever une famille" doit alors éprouver selon lui: "Il semble à cette mère, victime d'un tel malheur, qu'une partie d'elle-même descend

dans la terre pour devenir la proie des vers³². A quelques reprises aussi, le Dr Paquin parle du foetus à la mère en lui disant que c'est un autre elle-même³³. Visiblement, la vie de la mère, comme vie autonome, ne compte pas pour le Dr Paquin. Si elle perd son embryon, elle doit vivre une sorte de mort. Et si elle avorte, il réclame qu'on lui assène la peine capitale³⁴! Le Dr Debay ne démontre pas une telle attitude extrémiste. Il se démarque même de l'idéologie dominante en offrant lui-même à la femme des moyens abortifs.

Mais qu'est-ce qu'une mère pour des auteurs de l'époque? C'est un "ange gardien", une "étoile solitaire", une "nouvelle divinité", "une vigne réjouissante" ou encore un "livre de sagesse, d'amour et de beauté" pour son petit enfant, lit-on dans une encyclopédie médicale³⁵ publiée à la fin du XIXe siècle! Sous l'impératif d'un désir qui rappelle celui de Pygmalion, la mère peut s'incarner dans les plus belles métaphores qui soient, mais non dans une personne humaine ordinaire ayant une vie à soi. Somme toute, il est courant de considérer que la femme n'existe que pour la génération: "Un individu est incorporé dans l'homme; la race dans la femme"³⁶ lit-on encore dans la même encyclopédie médicale. Pour quantité de médecins, parler du sexe de la femme, c'est désigner son système reproducteur: un système bien sûr complet et capable de fonctionner, car autrement la femme n'est qu'un être sans sexe, ce qu'elle est d'ailleurs avant d'être menstruée, et redevient à la ménopause³⁷. Également, une femme qui a un système reproducteur incomplet est aussi un être sans sexe³⁸. En fait, il s'agit là d'une conception médicale fort répandue au XIXe siècle. Un système reproducteur incomplet, ou qui ne fonctionne pas pour une raison ou une autre, prive la femme d'être classée parmi les "vraies femmes"³⁹.

Le Dr Debay et le Dr Paquin accordent tous deux beaucoup d'importance à la génération⁴⁰. Ils annoncent d'ailleurs leur intention au début de leur ouvrage respectif. Le Dr Debay prévient le lecteur qu'il présentera une "théorie nouvelle de la génération humaine" alors que, de son côté, le Dr Paquin indique dans le titre même de son ouvrage qu'il traitera des "principes fondamentaux de la propagation de la race humaine".

Le Dr Debay présente non seulement une théorie qui prétend désigner les causes qui déterminent le sexe de l'enfant, mais également un régime pour obtenir le sexe désiré. Mais notons qu'il arrive plus d'une fois au médecin français d'annoncer une "théorie nouvelle" relativement aux divers sujets qu'il traite dans ses nombreux ouvrages. En fait, le Dr Debay nous donne l'impression d'être un vendeur de "recettes-miracles". Vous êtes chauve? Voulez-vous régénérer vos cheveux? Mesdames, voulez favoriser ou arrêter le développement de vos glandes mammaires? Voulez-vous avoir un enfant du sexe que vous désirez? Etc. Consultez alors tel ou tel ouvrage du Dr Debay tel que mentionné par ses annonces dissimilées ici et là dans son ouvrage⁴¹.

Non seulement, la théorie explicative du Dr Debay sur les causes qui déterminent le sexe de l'enfant ne triomphé pas de l'épreuve du temps, mais elle révèle aussi une infériorisation éhontée du sexe féminin. Voici quelques énoncés: "Observez les sujets fatigués par les excès vénériens, et ceux dont les organes digestifs et d'assimilation fonctionnent mal: ils engendrent plus de filles que de garçons"⁴². De même, les hommes trop jeunes ("chez qui le fluide spermatique n'a pas encore acquis toutes ses qualités"), ou encore trop vieux, engendrent

presque toujours des filles⁴³ ! Avez-vous des doutes? Alors prenez des animaux, "débilez leurs organes par une nourriture insuffisante et de mauvaise qualité, ils produiront des femelles"⁴⁴! Suite à cette théorie, le Dr Debay offre un régime pour obtenir l'enfant du sexe désiré⁴⁵. Bien sûr ses certitudes en la matière ne sont pas fondées puisqu'encore aujourd'hui, on ne peut déterminer le sexe désiré au moment de la conception. C'est donc avec une légèreté pour le moins insouciante que Debay garantit le caractère scientifique de sa théorie: si le succès ne répond pas aux efforts, dit-il, c'est évidemment que le régime aura été mal observé!

Pour sa part, très affecté par le haut taux de mortalité infantile, le docteur Paquin écrit pour corriger une telle situation. Il est convaincu qu'il peut enseigner aux parents "comment faire jaillir de la vie conjugale, des flots de générations robustes"⁴⁶. Mais comment, plus précisément, y parviendront-ils? Paquin répète tout au long de son ouvrage que c'est en soumettant leur vie, c'est-à-dire tous les mouvements de leur corps et de leur âme, aux règles de l'hygiène et de la morale; autrement dit, en obéissant aux prescriptions qu'il leur prodigue obstinément. Naturellement, les parents doivent adopter ce mode de vie bien avant la conception d'un enfant: "la nature et la vie des parents, écrit-il, se feront sentir, se répercuteront dans la nature et la vie des enfants à naître"⁴⁷. Ils devront maintenir le même genre de vie quand la grossesse sera déclarée. Et malheur aux parents qui n'obéiront pas! Ils risquent en effet d'avoir des enfants infirmes, voire même de perdre le foetus durant la grossesse⁴⁸. Quant à ceux qui obéissent, le Dr Paquin leur prédit que leur enfant aura une bonne et saine constitution, que la

mère éprouvera toutes sortes de facilités durant sa grossesse, et même que son accouchement sera plus facile⁴⁹.

Les deux auteurs promeuvent la génération. Mais si le docteur Debay offre des moyens abortifs, le docteur Paquin par contre condamne l'utilisation de tels moyens. Farouchement nataliste, il honnit même les femmes qui, sans recourir à l'avortement, utilisent des moyens contraceptifs. Car, même si elles n'avortent pas, ces femmes prennent quand même la décision d'intervenir dans le processus de la reproduction humaine. Il s'agit là de l'expression de la volonté d'un individu, ce qui est contraire à l'esprit de sacrifice de soi qu'on requiert de toute femme. De plus, la femme dite "normale" n'est pas un individu: elle est un "sexe-reproducteur" au service de la race. La "bonne mère" doit répondre à ce qu'on attend d'elle: être pure et détachée de son propre plaisir et de sa propre vie au nom de la race!

* * *

Un fort courant de morale rigoriste traverse le monde occidental tout au long du XIXe siècle, entraînant avec lui une nette tendance à l'idéalisat ion et à la dégradation de la femme. Rappelons que la chair et la sexualité sont particulièrement méprisées par les rigoristes de même que s'opposent fondamentalement pour eux le "plaisir" et le "devoir". Les valeurs de pureté et de vie ascétique qui en viennent à former le credo des classes dirigeantes, déterminent alors de façon profonde une représentation sociale de la femme. En Angleterre, l'héroïne du roman victorien accorde plus d'importance à sa pureté qu'à sa vie⁵⁰. Ainsi se met peu à peu

peu en place une survalorisation de la femme pure, détachée des plaisirs mondains et, bien sûr, du plaisir sexuel; on en vient à se convaincre que la femme "normale" n'éprouve pas de sensations sexuelles agréables, tandis que celle qui en éprouve doit être une femme déviante, voire même anormale. Conséquemment, le plaisir sexuel ne peut être recherché et apprécié que par les femmes déviantes, anormales, impures ou putains!

Dans son étude sur le culte à la Vierge Marie, Stéphane Michaud parle pour sa part d'un souci névrotique de pureté qui s'installe dans le culte comme dans la vie. Le culte à Marie donne lieu à des abus. Ainsi une sorte de perversion se fait jour: cette chair maudite par le catholicisme se venge dans un culte sensuel à la Vierge Marie. Un fanatisme religieux, rapporte Stéphane Michaud, se livre avec fureur à un amour sensuel, voire animal⁵⁰. Ainsi pendant que l'on propose aux femmes un modèle de femme désincarnée et désexualisée, certains vouent un culte sensuel à la Vierge. Michaud qualifie le siècle de misogynie et condamne vivement qu'on propose la Vierge Marie, l' "Immaculée conception", comme modèle aux femmes. Car, dit-il, ce qu'on offre à la femme, c'est un suffixe privatif. Ce qui est présenté, comme perfection féminine, c'est le vide, le retrait; la femme est rangée dans la catégorie fondamentale du "manque"⁵². Il va sans dire que de mettre exclusivement l'accent sur ce qu'une femme n'a pas, ne fait pas, ou n'est pas, est essentiellement négatif, psychologiquement malsain, et ne génère certes pas un processus identitaire positif.

La vie de la Sainte-Vierge se retrace à travers le mode de vie que le Dr Paquin impose à la femme. Effectivement, on y retrouve le modèle de la Vierge Marie qui s'oublie, s'efface et se sacrifie pour son enfant de même qu'elle se retire et se ferme aux plaisirs du monde. Mais fait étonnant, le Dr Debay partage avec le Dr Paquin des assertions et des prescriptions de comportements, relativement à la femme enceinte et à la mère, qui vont dans ce sens. Son discours ne découle pas cependant d'une croyance en quelque dogme que ce soit. Mais de même que des gens peuvent fêter Noël par habitude sans croire à la naissance du Christ, de même, sous la plume de Debay, émane une représentation de la femme vidée de tout esprit religieux.

Par contre, le plaisir sexuel dissocie nettement les deux auteurs. Rigoriste, le Dr Paquin méprise la chair et le plaisir sexuel en lui-même. Il en va tout autrement pour le Dr Debay. Ainsi quand il parle des belles courtisanes (des putains), son ton devient animé, et celles-ci apparaissent comme des femmes désirables et appréciées. De son côté, le Dr Paquin dénonce avec vigueur la souillure et les mauvais germes qu'elles représentent. Mais sous sa plume, ces femmes paraissent davantage être des "péchés" que des êtres humains. Il a plus de facilité à retrouver une Eve vivante - avec sa mauvaise nature - dans toutes les femmes auxquelles il s'adresse.

Enfin, comme le démontre le tableau V, ci-dessous, les deux auteurs s'accordent quand ils parlent des attitudes à l'égard du "spasme vénérien", et qu'il y associent des conséquences sur la fécondation et la génération:

TABLEAU V

Le non ou le oui de la femme au "spasme vénérien"

Le non au "spasme vénérien"

conduit à la fertilité

puis, à la génération

le oui au "spasme vénérien"

conduit à l'avortement

puis, à la stérilité

Le Dr Debay et le Dr Paquin s'entendent aussi sur les types de femmes qui acceptent, recherchent, ou refusent le "spasme vénérien". La "femme-mère" qu'ils approuvent doit s'efforcer d'imiter le modèle marial en essayant d'être simultanément Mère et Vierge. Autrement dit, plus concrètement, en acceptant d'être une "mère-génitrice", coupée de "sexe-plaisir", et qui n'existe plus dorénavant que pour le fruit qu'elle porte en elle. La femme qui emploie des moyens contraceptifs, ou qui désire avorter, n'est certes à leur yeux qu'une mauvaise génitrice, une mauvaise mère, ou une femme de mauvaise vie, telle la putain, qui naturellement accepte d'éprouver le "spasme vénérien".

* * *

NOTES ET REFERENCES

1. F. Basch, Les femmes victoriennes, p. 20-21.
2. Rappelons que les puritains originent d'une secte de presbytériens rigoristes qui ont voulu privilégier des habitudes de vie austères par réaction contre la légèreté des moeurs du temps d'Elisabeth 1ère. Persécutés par les Stuarts, ils ont émigré en grand nombre en Amérique du Nord.
3. Pour le puritanisme en Angleterre, voir l'ouvrage de Gilles Pronovost, Temps, culture et société, aux pages suivantes: 16, 18, 26, 33-34 et 185.
4. On parle de femmes victoriennes, de mentalité victorienne, ou encore d'époque victorienne. En fait cette qualification qui provient du nom de la reine Victoria ne signifie pas pour autant que l'époque victorienne commence avec son règne ou encore que la reine a produit la mentalité victorienne. Selon Claire Eliane Engel, la mentalité dite victorienne est en germe longtemps avant le règne de la reine Victoria (1837-1901) et la reine ne crée pas l'esprit victorian mais le subit. L'ère victorienne succède à une ère romantique et, durant cette période, la littérature se révèle très sérieuse, chargée de pensée et de moralisme (Voir La reine Victoria, p. 54 et 87).
5. Françoise Basch, op.cit., p. 20.
6. Ibid., p. 28.
7. Ibid., p. 20-21.
8. Ibid., p. 27.
9. Ibid., p. 27.
10. Ibid., p. 28.
11. Ibid., p. 21.
12. Catherine Gallagher et Thomas Laqueur, The Making of the Modern Body, p. VIII. Voir aussi l'ouvrage The Practical Home Physician. A Popular Guide for the Household Management of Disease, publié pour la première fois à Chicago, en 1883, puis par la suite maintes fois réédité. Nous avons consulté l'édition française, établie sous la direction des docteurs québécois Séverin Lachapelle et Louis Edmond-Fortier, et parue en 1893 sous le titre Le médecin de la famille, Encyclopédie de médecine et d'hygiène publique et privée. On y retrouve la même conception médicale de la femme: c'est le système reproducteur de la

femme qui la définit et, cette autre idée qui découle de la première: elle est tout entière dirigée par ses organes reproducteurs.

13. Voir l'excellent ouvrage de Stéphane Michaud, Muse et madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes, p. 19. Rappelons que le second empire français a été établi par Napoléon III et s'étend de 1852 à 1870.
14. Ibid., p. 56-58.
15. Ibid., p. 58.
16. Ibid., p. 18, 22, 61-62.
17. Alain Corbin, Les filles de noce, p. 287.
18. Selon Pauline Bouchard, Alexis Mailloux a vu à ce que son discours écrit soit diffusé par l'entremise des curés de chaque paroisse lesquels devenaient des porte-parole à travers leurs prêches (Voir son mémoire "L'apport du Manuel des parents chrétiens à la formation d'une idéologie de la femme au Québec - mythe et réalité", p. 52-53, 60 79-83). L'ouvrage d'Alexis Mailloux a été édité cinq fois de 1851 à 1927 et, même en 1945, il était encore recommandé aux parents (Ibid., p. 27).
19. Ibid., p. 126.
20. Ibid., p. 127.
21. Ibid., p. 128.
22. Alexis Mailloux, Le manuel des parents chrétiens, p. 33. Voir aussi Pauline Bouchard (op. cit., p. 31-38, 54-60) sur l'image de la femme qu'elle a relevée dans l'ouvrage de Mailloux.
23. Auguste Debay, Higiène et physiologie du mariage, histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails, p. 55.
24. Ibid., p. 53. Voir aussi de p. 50 à 55.
25. Elzéar Paquin, Le livre des Mères ou Instructions pratiques sur les principes fondamentaux de la propagation de la race humaine, p. 70. Plutôt que d'utiliser le mot avortement, le Dr Paquin dit que ces femmes éteignent "la vie de ce produit (le foetus) par l'emploi de moyens criminels".
26. A. Debay, op.cit., p. 356-357.
27. E. Paquin, op.cit., p. 95.
28. Ibid., p. 95-96.
29. C. Dupasquier, "Hygiène spéciale de la femme", Journal d'hygiène populaire, vol. 1, nos 7

et 8, 1er septembre 1884, p.76-78. Mais, à notre avis, la signification du mot "égoïsme" est dépendante du comportement féminin jugé correct et acceptable à cette époque. Or, la femme "correcte" et "acceptable" pour ces auteurs était celle qui s'oubliait et qui sacrifiait volontiers sa vie pour les autres. Conséquemment, la femme "égoïste" était celle qui refusait de s'oublier et de se sacrifier ainsi.

30. Le médecin de la famille, Encyclopédie de médecine et d'hygiène publique et privée, p. 1055. Selon toutes les prescriptions de comportements contenues dans cet ouvrage, et adressées soit à l'épouse, soit à la mère, "vivre pour d'autres" signifie d'abord vivre pour ses enfants, puis pour son mari et, enfin, pour tous ceux qui ont besoin d'être aidés ou sauvés.
31. Ibid., p. 1053.
32. E. Paquin, op.cit., p. 177-178.
33. Ibid., Dans la même page seulement (p. 178), il emploie à deux reprises cette formulation.
34. Voir la citation présentée à la p. 90 du présent mémoire.
35. Voir selon l'ordre respectif suivant: p. 1052 et 1054, p. 1053, et encore p. 1053, puis p. 1051, et, enfin, p. 1050 dans Le médecin de la famille, Encyclopédie de médecine et d'hygiène publique et privée.
36. Ibid., p. 942.
37. Ibid., p. 942 et 952.
38. Ibid., p. 953 et 968.
39. Ibid., p. 968.
40. Voir les chapitres XII (p. 101-105), XIII (p. 105-113), XIV (p. 114-134), XVI (140-160) pour le Dr Debay (op.cit.) et les pages de 54 à 177 pour le Dr Paquin (op.cit.).
41. Effectivement, le Dr Debay sème des annonces ici et là dans son ouvrage. Voir par exemple, les pages 114-115 et 123-124 de son ouvrage.
42. Ibid., p. 123-124
43. Ibid., p. 124. Ce raisonnement inférieurisant, adopté par Debay, s'inspire, croyons-nous, de la sexologie aristotélicienne. Selon Jean-Marie Aubert, aux yeux d'Aristote, le sexe masculin était le seul et véritable sexe, le seul à représenter la nature humaine parfaite et complète. La femme était en quelque sorte une terre qui recevait la semence de l'homme. Elle était l'élément passif de la génération. L'homme seul était l'élément actif. Ce raisonnement amenait une question redoutable. Si le sexe masculin est complet, parfait, et le seul sexe générateur, il ne devrait normalement engendrer qu'une progéniture masculin.

line. Comment alors expliquer qu'il puisse produire la femme? De telles prémisses amenait l'explication suivante: une déficience était survenue durant la formation du nouvel être, ce qui produisait un ratage, ou un être masculin manqué, c'est-à-dire la femme (voir L'exil féminin, p. 125-127). Le Dr Debay associe effectivement la naissance d'une fille à un manque ou à une déficience quelconque dans le processus génératrice. En fait, ce raisonnement relève d'un "racisme" appliqué à la femme. Car inférioriser un être humain à cause de sa différence biologique, morphologique, ou encore de la couleur de sa peau, relève d'un parti pris raciste.

44. Auguste Debay, op.cit., p. 124.
45. Ibid., p. 131-134.
46. E. Paquin, op.cit., p. 6.
47. Ibid., p. 93-95
48. Ibid., p. 98-99 et p. 101.
49. Ibid., p. 95.
50. Cette héroïne se présente comme anémique, impalpable, fragile, pure et innocente. Voir F. Basch, Les femmes victoriennes, p. 16-17.
51. Stéphane Michaud, Muse et madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes, p. 19 et 55.
52. Ibid., p. 18.

CONCLUSION

C'est le propre d'une morale rigoriste, qu'elle prenne la coloration sociale du puritanisme ou de l'ultramontanisme, que de juger positivement une femme qui serait indifférente, voire hostile à l'égard du "spasme vénérien" et, conséquemment, de voir, dans celle qui l'apprécierait, une mauvaise génitrice, une mauvaise mère et, plus encore, une femme qui avorte. De telles images de la femme ne sont pas le fruit du hasard ou le résultat d'une inspiration débridée. Elles font partie d'un ensemble plus vaste de représentations ou d'images que véhicule une culture. Vous ployez soudain sous le fardeau écrasant d'une maladie sévère? C'est que vous avez péché quelque part au cours de votre vie! Vous faites le bien? Il vous arrivera des bonnes choses! Ainsi rien n'est isolé dans une culture: telle image en appelle une autre, telle représentation repose sur la cohésion sociale d'une idéologie partisane, tel symbole est le fruit d'une activité socio-économique particulière. Il en est de même des courants d'idées sur la fécondité et la génération. Si celles-ci sont le propre de la femme, elles sont aussi ce que toute société veut bien qu'elles soient à chaque moment de son histoire.

Ainsi le mouvement anti-avortement qui se répand à travers l'Occident au cours du XIXe siècle n'est pas indépendant, croyons-nous, du courant de morale rigoriste qui parcourt l'Angleterre, les Etats-Unis, la France et le Canada. L'Angleterre semble marquer le pas. Effectivement,

dès le début du siècle, l'Angleterre est le siège de campagnes successives menées par les puritains qui luttent contre le relâchement des moeurs et, dès 1803, une loi anglaise condamne l'avortement au début de la grossesse.

En Amérique du Nord, durant la première moitié du XIX^e siècle, la société en général (y compris les chefs religieux) ne considère l'avortement au début de la grossesse ni comme un délit, ni comme une pratique immorale, ni comme un meurtre. Mais l'augmentation de la pratique de l'avortement volontaire et, visiblement, son adoption au milieu du siècle par de plus en plus de femmes mariées désireuses de contrôler leur fécondité, soulèvent des inquiétudes au sein de la société. L'*American Medical Association* s'érite en mouvement pro-vie. Comme s'ils connaissaient la volonté de Dieu sur les femmes, les médecins, membres de cette corporation, clament que Dieu ne donne pas aux femmes la liberté de procréer ou non. Sans certitude scientifique, ils prônent que l'avortement au début de la grossesse est un meurtre. Se faisant tantôt accusateurs, tantôt moralisateurs, méprisant ceux qui ne partagent pas leur point de vue, ils font des campagnes, rédigent des pamphlets et font du lobbying pour que les lois condamnent l'avortement au début de la grossesse. Ils auront gain de cause. Vers le milieu des années 1860 et jusqu'à la fin du siècle, les lois américaines et canadiennes se feront non seulement plus nombreuses, mais leur contenu élargira la condamnation de l'avortement à toute la période de la grossesse. Quant à l'Eglise de Rome, qui approuve le discours pro-vie, elle se révèlera encore plus rigoriste que les sociétés civiles qui, comme le Canada, adoptent des lois condamnant la vente de moyens contraceptifs. Le 24 juillet 1895, l'Eglise, par l'intermédiaire du

Saint-Office, condamnera en effet jusqu'aux médecins qui pratiquent un avortement pour sauver la vie de la mère¹. Autrement dit, la vie de la mère est sacrifiée à celle du foetus².

L'entrée au Québec de l'ouvrage du Dr Debay frappe donc de plein fouet le courant de morale rigoriste qui prédomine au Québec durant la deuxième moitié du XIXe siècle. Alors que les ultramontains luttent vigoureusement contre toute forme de relâchement de l'esprit et du corps, le Dr Debay s'élève avec vigueur contre la continence sexuelle pour l'homme et pour la femme, affirmant non seulement qu'elle est une source de maux innombrables, mais qu'elle peut conduire à la folie. C'est surtout chez les religieux et religieuses, ose-t-il affirmer, qu'on rencontre le plus d'individus devenus fous à cause de leur continence sexuelle. En somme, le Dr Debay dévalue la pureté, le célibat et les religieux. De plus, il décrit l'application de moyens abortifs, alors que peu auparavant sont émises des lois canadiennes condamnant ceux et celles qui administrent ou procurent illégalement des moyens abortifs à une fin d'avortement. Il heurte certainement les valeurs de Mgr Bourget qui jouit alors d'un pouvoir relativement important à cette époque. N'avait-il pas quelques mois avant la condamnation de l'ouvrage du Dr Debay - soit le 9 novembre 1871 - proposé d'instaurer une théocratie au Québec! Avec force et vigueur, il rejette donc l'ouvrage du Dr Debay et menace de sanctions tout éventuel lecteur.

Le Dr Paquin s'insère dans le même courant moralisateur et, à l'instar des médecins du mouvement pro-vie américain, il fait preuve de mépris et de prépotence à l'égard des femmes. Ainsi, croit-il, elles n'ont

pas le droit de contrôler leur système reproducteur: il honnit toute femme qui désirerait utiliser un moyen contraceptif et est d'avis qu'on devrait infliger la peine capitale à la femme qui avorte. En attribuant à Eve la responsabilité de la faute originelle, il conclut que toutes les femmes de la terre ont quelque chose dans leur nature qui les porte à nuire au genre humain: il faut donc les dominer et les amener à obéir. De plus, en tant que rigoriste, il prescrit aux femmes enceintes de fermer continuellement leurs sens aux plaisirs du monde afin d'éviter d'être entraînées vers les plaisirs sensuels ou vers la sensualité.

En somme, sous plusieurs aspects, le Dr Paquin se situe aux antipodes du Dr Debay. Une étude comparative de leur ouvrage nous démontre cependant que les deux médecins partagent un certain nombre d'idées sur les femmes; l'un comme l'autre croit que les femmes qui recherchent leur propre plaisir dans leurs relations sexuelles sont des femmes déviantes et des mauvaises génératrices. Autrement dit, les femmes qui acceptent d'éprouver le "spasme vénérien" sont, selon eux, des femmes qui avortent, et ainsi en est-il à leurs yeux des femmes mondaines et des prostituées.

Soulignons toutefois que le docteur Auguste Debay se dissocie sur un point des croyances qui circulent à l'époque sur la sexualité féminine. Il croit que la femme "normale" éprouve des sensations sexuelles agréables. Mais lui octroie-t-il pour autant le droit à l'orgasme tel que l'affirme Alain Corbin? Ambigü, sinon contradictoire, le discours du docteur Debay peut donner l'impression au premier abord qu'il prend partie pour les femmes quand il parle de la nécessité des relations

sexuelles pour elles ou qu'il s'oppose à la continence sexuelle féminine. Mais cette impression s'estompe quand nous le voyons réprouver l'orgasme chez la femme qui vise à être fécondée, l'interdire chez la femme enceinte, condamner la femme mondaine qu'il soupçonne d'apprécier le plaisir sexuel et, enfin, blâmer la femme qui, insatisfaite dans une relation sexuelle avec son conjoint, oserait manifester à celui-ci un désir de plus grand plaisir. En somme, nous n'avons retracé dans son ouvrage aucun type de femme qu'il approuverait de rechercher activement le "spasme vénérien". Il apprécie certes les belles prostituées, qui sont actives. Mais justement ces prostituées ont une attitude positive à l'égard du plaisir sexuel masculin. Leur rôle n'est-il pas de donner "satisfaction" aux hommes? Il s'agit là, croyons-nous, de sa véritable position face au plaisir sexuel féminin.

*

Une telle négation du plaisir sexuel chez la femme qui devient mère, et qui fait de celle-ci un sexe consacré aux devoirs de la génération, de même que soumis à la maternité, forge une image de femme qui nous renvoie à la Vierge Marie: cette femme qui aurait réussi à être simultanément vierge et mère. Effectivement, à la même époque, fleurit un culte marial qui s'accompagne d'une présentation de Marie comme idéal féminin. Suivant le professeur Stéphane Michaud, ou encore le théologien Jean-Marie Aubert, c'est une déviation du culte marial que d'avoir réduit Marie à l'idéal féminin ou encore à l'"éternel féminin". Plus encore, Michaud qualifie le XIX^e siècle de misogyne, et, Aubert, de très anti-féministe³.

Effectivement, comme l'explique le théologien Jean-Marie Aubert, le processus d'idéalisat^{ion} et d'exaltation des vertus de Marie, ainsi que de son mode de vie, cache une exploitation antiféministe du culte de la Vierge Marie⁴. Celle-ci, dit-on, s'est en effet distinguée par sa modestie, son dévouement, son effacement et sa soumission. Prétendre que les vertus de Marie sont des qualités féminines, ou encore les qualités de l'Eternel féminin, soutient Jean-Marie Aubert, c'est donc absolutiser pour tous les temps et appliquer à toutes les femmes le mode de vie effacé qui aurait été celui de Marie. Mais c'est aussi faire du Christ le modèle du sexe masculin auquel le sexe féminin devrait se soumettre⁵. Ainsi a-t-on utilisé la soumission de la Vierge Marie à Dieu, à son époux et à son fils, pour affirmer comme "naturelle" et comme qualité vraiment féminine, la subordination de la femme à l'homme.

Le même processus s'applique à la survalorisation de la maternité. Magnifier la maternité, affirmer que "tota mulier in utero" ou "la femme est faite pour être mère", est un discours qui justifie d'enfermer la femme dans son foyer ou de l'éliminer de tout rôle public, et ce autant dans la société que dans l'Eglise. Le théologien Aubert ne craint pas d'affirmer que c'est ni plus ni moins exploiter la maternité pour maintenir la femme dans un état de servitude et de colonisée⁶.

Rappelons que cet adage "la femme est faite pour être mère" correspond à une conception qui existe depuis des millénaires et qui s'insère dans une idéologie masculine qui avait pour caractéristique de considérer le mâle humain comme l'être humain dans sa plénitude. Cette idéologie justifiait de marginaliser la femme et de la réduire à une

fonction sexuelle, au service de l'homme, son maître, soit comme mère pour lui donner des enfants, soit comme prostituée pour lui donner du plaisir. Cette idéologie antiféministe promeut un réductionnisme, une infériorisation de la femme ainsi que sa subordination et son enfermement dans le rôle de "servir". Cette représentation du mâle comme l'être complet présentait aussi la femme comme un mâle manqué, une sorte d'eunuque⁷.

Les idéologies antiféministes présentes dans le monde patriarcal ont infiltré les discours des Pères de l'Eglise qui étaient tributaires de cette culture. Saint-Paul symbolise, par son exemple, cette dualité chez maints hommes de l'Eglise. Dualité qui se répercute dans leurs discours qui, tantôt justifient l'infériorisation de la femme et sa subordination à l'homme, tantôt prêche une véritable égalité des sexes, ce qui ne va pas sans raisonnements contradictoires. Malheureusement, selon Aubert, de nombreux textes de St-Paul seront largement exploités par le courant antiféministe chrétien, et ce contre la liberté de la femme. Il est clair, pour Aubert, que les énoncés visant l'égalité des sexes correspondent à l'esprit évangélique. Et qu'il s'agit de déformation, ou de courant de pensée contraire, quand les discours chrétiens ou religieux justifient l'inégalité des sexes et présentent comme "normal" que la femme soit subordonnée à l'homme⁸. Nous nous retrouvons alors devant une idéologie antiféministe chrétienne qui poursuit des intérêts de pouvoir.

Bien sûr le christianisme n'a pas inventé le patriarcat. Mais l'Occident a été plus ou moins marqué par un certain christianisme et par l'autoritarisme des hommes d'Eglise. C'est ce courant antiféministe chrétien qui marque au XIXe siècle la représentation de la femme. La

doctrine de Saint-Thomas est même reprise et transformée en nouvelle idéologie par l'antiféminisme qui applique à la femme une réduction biologique de sa nature, l'identifie à son corps, la réduit à sa fonction de maternité, et laisse tomber l'aspect de sa nature humaine totale qui inclut la raison et la liberté⁹. Autrement dit, réduite à n'être qu'un corps, la femme n'est plus en condition d'user de sa raison et de sa liberté. Cet antiféminisme chrétien du XIXe siècle renoue avec l'idéologie antiféministe de l'Antiquité qui réduisait la femme à l'image d'un être inférieur, en manque de raison, et faite pour être subordonnée – sans liberté – aux volontés et aux intérêts de l'homme qui constitue la nature humaine dans sa plénitude.

Les arguments utilisés par l'*American Medical Association* pournier aux femmes le droit de procréer ou non, appartiennent à cette même idéologie antiféministe chrétienne qui vise la privation de la liberté de la femme en matière de contraception. Il en est de même des lois qui, tout au long du XIXe siècle, viennent interdire la vente de tout moyen contraceptif et qui condamnent, sans aucune justification scientifique, l'avortement au début de la grossesse. Ces lois répondent autant aux normes d'une morale rigoriste qu'aux visées idéologiques des antiféministes chrétiens. Les médecins pro-vie y gagnaient certes en pouvoir et ceux qui craignaient au plus haut point la dénatalité pouvaient retrouver leur tranquillité. En somme, il était avantageux pour divers groupes sociaux influents que la femme soit soumise et subordonnée à leurs décisions.

Cette privation de la liberté de la femme nous paraît être aussi le triomphe d'un conservatisme qui fait régresser la société alors en voie

d'industrialisation au stade pré-industriel. Dans une telle société, plus souvent qu'autrement, la majorité des femmes étaient à l'image de ce que l'élite voulait qu'elles soient, c'est-à-dire soumises et enfermées dans le rôle de "servir". Telle était, disait-on, la "condition" féminine. Mais l'émergence de la démocratie, qui s'accompagnait de nouvelles valeurs, allait finalement rendre inacceptable une privation de liberté qui était autrefois jugée "normale"!

* * *

NOTES ET REFERENCES

1. Voir J. Delmaille, "Avortement", Dictionnaire de Droit canonique, écrit sous la direction de R. Naz, tome 1, p. 1546.
2. Un ouvrage publié au Québec, en 1940, révèle que l'Eglise impose encore aux médecins l'obligation de sacrifier la vie de la mère à celle du foetus. Mgr Georges Gauthier, alors archevêque de Montréal, approuve cet ouvrage, intitulé Précis de morale médicale, en le présentant comme fidèle à la théologie. A l'époque, cet ouvrage est recommandé, comme guide moral, aux gardes-malades, aux étudiants en médecine et aux médecins. Les auteurs, S. Laroche et T. Fink, mentionnent que des peines canoniques seront appliquées à ceux qui provoquent un avortement (la mère comprise). Voici une citation intégrale qui démontre bien que la vie de la mère ne pèse pas dans la balance cléricale (voir p. 93): "Dans le cas d'une affection grave du rein, avec fièvre mortelle chez une femme enceinte, il n'est pas permis de vider l'utérus gravide afin de faire baisser la fièvre et de sauver la mère, s'il s'agit bien d'un foetus vivant non viable. Il y a encore à l'heure actuelle quelques cas où le seul moyen connu de sauver la mère serait de tuer l'enfant, mais même alors ce n'est pas plus moral de le faire". Ces auteurs utilisent tantôt le mot foetus, tantôt le mot enfant. Pour eux, l'avortement est un meurtre et expulser le foetus c'est tuer un enfant. Mais leur discours diffère selon qu'ils parlent de la vie de la mère ou de celle du foetus. Ainsi refuser de sauver la vie de la mère alors qu'il y a possibilité de le faire, n'est nullement, à leurs yeux, tuer indirectement (par omission) un être humain réel. Il s'agit tout simplement de la mort naturelle d'une mère causée par un mal physique.
3. Stéphane Michaud, Muse et madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes, p. 18. Jean-Marie Aubert, La femme. Antiféminisme et christianisme, 1975, p. 134. Il est à noter que le tirage de cette édition est épuisé. L'auteur a toutefois repris le même thème (antiféminisme et christianisme) dans un nouvel ouvrage où il aurait tenu compte de l'évolution des faits - relativement à son sujet - depuis 1975. Le deuxième ouvrage en question s'intitule L'exil féminin, 1988.
4. J.-M. Aubert, Antiféminisme et christianisme, 1975, p. 111.
5. Ibid., p. 111.
6. Ibid., p. 68.
7. Ibid., p. 55.
8. Ibid., voir p. 34, 38, 41-43, et 45.
9. Ibid., voir p. 102-103, 107-108, et 134.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

1. Sources de première main

Debay, Auguste, Hygiène et physiologie du mariage, histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails, Paris, E. Dentu, libraire-éditeur, 1864, 463 p.

Paquin, Elzéar, Le livre des mères ou Instructions pratiques sur les principes fondamentaux de la propagation de la race humaine, Montréal, (s. é.), 2e édition, 1880, 254 p.

2. Sources de seconde main

2.1. Volumes

Mailloux, Alexis, Le manuel des parents chrétiens, Montréal-Nord, VLB Editeur, 1977, 328 p. Première édition: Québec, Augustin Côté et Cie, 1851.

2.2. Articles de revues et de journaux

Dupasquier, C., "Hygiène spéciale de la femme", Journal d'hygiène populaire, vol. 1, nos 7 et 8, 1er septembre 1884, p. 76-78.

Piquefort, Jean (pseud. de A.-B. Routhier), "Portraits et pastels littéraires, M. Joseph Marmette", Le courrier du Canada, 24 et 27 janvier 1873, p. 1-2.

Prieur, Léon, "Reproduction: Le foeticide thérapeutique devant la loi", Le bulletin médical de Québec, vol. 1 (1899-1900), p. 649-656.

2.3. Dictionnaires et encyclopédies

Catalogue général des livres imprimés, Paris, Imprimerie Nationale, t. 29 et 34, 1907-1908; aussi t. 211, 1972.

Garnier, M. et V. Delamare, Dictionnaire des termes techniques de médecine, Paris, Librairie Maloine, 17e édition revue et augmentée, 1961, 1301 p. Première édition: 1932.

Le médecin de famille. Encyclopédie de médecine et d'hygiène publique et privée. Sous la direction de Sévérin Lachapelle, Christian Fenger et coll. Ontario, World Publishing Co., édition française, 1893, 1251 p. Première édition: The Practical Home physician; a Popular guide for the Household management of disease... written by Henry M. Lyman, Christian Fenger, H. Webster Jones and W. T. Belfield, Chicago, Western Publishing House, 1884, 1115 p.

Lorenz, Otto, Catalogue général de la Librairie française, Paris, D. Jordell, t. 2, 1922, p. 28-29; t. 5, réédité en 1967, p. 363, et t. 12, réédité en 1970, p. 19.

II. DOCUMENTATION OFFICIELLE

Mandements

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents du diocèse de Montréal, Montréal, J. A. Plinguet, vol. VI, 1887, 480 p.

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents du diocèse de Montréal, Montréal, Chêneau et Fils, Imprimeurs de l'Evêché, vol. 9, 1877, 573 p.

Statuts du Canada

"Acte pour consolider et amender les Statuts de cette Province, relatifs aux offenses contre les personnes", Statuts provinciaux du Canada, 4-5 Vict., Chap. XXVII, 1841, p. 218.

"Acte concernant les délits contre la personne", Statuts refondus du Canada, 22 Vict., Chap. XCI, 1859, p. 994.

"Acte concernant les offenses contre la personne", Statuts du Canada, Ottawa, Imprimé par Malcolm Cameron, Imprimeur des Lois de Sa très-excellente Majesté la Reine 32-33 Vict., Chap. XX, 1869, p. 189-190.

"Actes concernant les crimes et délits contre les personnes", Statuts revisés du Canada, Ottawa, Imprimés par Brown Chamberlin, Imprimeur des Lois de Sa Très-excellente Majesté la Reine, 49 Vict., Chap. 162, 1886, p. 10.

"Code Criminel", Partie XXI (Du viol et de l'avortement), Statuts du Canada, Ottawa, Imprimé par Samuel Edward Dawson, Imprimeur des Lois (Pour Le Canada) de Sa très excellente Majesté la Reine, 55-56 Vict., Chap. 29, 1892, p. 106.

III. ETUDES

1. Histoire du Québec

Allard, J., "La novation dans la narrativité romanesque au Québec, 1900-1960", dans Yvan Lamonde et Esther Trépanier, éd., L'avènement de la modernité culturelle au Québec, Québec, IQRC, 1986, p. 43-68.

Dumont, Fernand, Jean Paul Montminy et Jean Hamelin, éd., Idéologies au Canada-français, 1850-1900, Quebec, PUL, 1971, 327 p.

Dumont, F., Le sort de la culture, Montréal, l'Hexagone, 1987, 332 p.

Eid, Nadia, Le clergé et le pouvoir politique au Québec: une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIX siècle, Montréal, HMH, Collection Histoire, 1978, 318 p.

Lemire, Maurice, J. Blais, N. Voisine et J. du Berger, éd., Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec, Montréal, Fides, t. 1, 1978, p. 661-662.

Lemire, Maurice, Introduction à la littérature québécoise (1900-1939), Montréal, Editions Fides, 1981, 171 p.

Linteau, P.-A., R. Durocher et J.-C. Robert, Histoire du Québec contemporain: De la confédération à la crise (1867-1929), Montréal, Les Editions du Boréal, Nouvelle édition refondue et mise à jour, 1989, 758 p.

Monière, Denis, Le développement des idéologies au Québec, Montréal, Edition Québec/Amérique, 1977, 381 p.

Ouellette, Fernand, "Ces anges de sang", Littérature du Québec: Poésie actuelle, Montréal, Librairie Déom, 1970, p. 223-238.

Pronovost, Gilles, Temps, culture et société. - essai sur le processus de formation du loisir et des sciences du loisir dans les sociétés occidentales, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, 333 p.

Rocher, Guy, Introduction à la sociologie générale, Montréal, HMH, t. 1, 1968, 153 p.

Voisine, Nive, "L'ultramontanisme canadien-français", Les ultramontains canadiens-français, sous la dir. de Nive Voisine et de Jean Hamelin, Montréal, Boréal Express, 1985, 347 p.

2. Histoire de l'avortement

"Avortement", Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIXe siècle et du XXe siècle (1789-1960), sous la direction de Paul IMBS de l'Institut, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, t. 3, 1974, p. 1137.

"Avortement", Encyclopédie du Canada, Montréal, Editions Stanké, t. 1, 1987, p. 168-169.

Codex Iuris Canonici (Pii X Pontificis Maximi), Romae, Typis Polyglottis Vaticamis, 1917, 852 p.

Collins, Ann, L'avortement au Canada. Traduit de l'anglais par Annick Duchatel et Michèle Vent. Montréal, Editions du Remue-Ménage, 1987, 319 p.

Dalloz, M. D. et Armand Dalloz, Jurisprudence générale du royaume. Répertoire de législations de doctrine et de jurisprudence, Paris, Bureau de la Jurisprudence générale du royaume, t. 5, no 34, 1847, 600 p.

Dalloz, M. M., Jurisprudence générale. Supplément au Répertoire de législation de doctrine et de jurisprudence, t. 1, no 34, Paris, Bureau de la Jurisprudence générale du royaume, 1887, 808 p.

Degler, C. N., At odds: Women and the Family in America from the Revolution to the Present, New York, Oxford University Press, 1980, 527 p.

Delmaillé, J., "Avortement", Dictionnaire de Droit canonique. Sous la direction de R. Naz. Paris-VI, Librairie Letouzé et Ané, t. 1, 1935, 1599 p.

Fine, Agnès, "Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIXe siècle", Dénatalité: l'antériorité française, 1800-1914, Paris, Editions du Seuil, 1986, p. 107-136,

Gaudemet, Jean, Le mariage en Occident: Les moeurs et le droit, Paris, Les Editions du Cerf, 1987, 524 p.

Lejoie, Andrée, Patrick A. Molinari et Jean-Marie Aubry, Traité de droit de la santé et des services sociaux, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1981, 1261 p.

La ligue des Droits de l'homme, La société québécoise face à l'avortement, Ottawa, Léméac, Collection Dossiers, 1974, 180 p.

La Société Internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées, Code de Droit Canonique, Paris, Editions Centurion-cerf-Tardy, 1984, 364 p.

Luker, Kristin, Abortion and the politics of motherhood, San Francisco, University of California Press, 1984, 324 p.

McLaren, Angus, "Birth Control and Abortion in Canada: 1870-1920", Canadian Historical Review, vol. LIX, no 3, 1978, p. 319-340.

_____ "Naître ou ne pas naître", Horizon Canada. Sous la direction de B. A. Robert, M. McDonald et R. R. Nadeau. Québec, Centre d'études en enseignement du Canada, t. VIII, 1987, p. 2072-2077.

Mohr, James C., Abortion in America: The Origins and Evolution of National Policy 1800-1900, New York, Oxford University Press, 1978, 331 p.

Shorter, Edward, Le corps des femmes, Paris, Editions du Seuil, 1984, 372 p.

_____ Naissance de la famille moderne, Paris, Editions du Seuil, 1977, 379 p.

3. Histoire de la médecine au Québec et au Canada

Bernier, Jacques, "Les maladies de la misère - Aspects de la santé publique à Montréal", Revue d'histoire d'Amérique française, vol. 36, no 4, mars 1983, p. 507-526.

_____ "La standardisation des études médicales et la consolidation de la profession dans la deuxième moitié du XIX^e siècle", Revue d'histoire d'Amérique française, vol. 37, no 1, juin 1983, p. 51-56,

_____ La médecine au Québec; naissance et évolution d'une profession, Québec, PUL, 1989, 222 p.

Farley, M., O. Keel et C. Limoges, "Les commencements de l'Administration montréalaise de la santé publique (1865-1885)", Revue d'histoire des sciences, des techniques et de la médecine au Canada, vol. VI, no 1, janvier 1982, p. 24-46.

_____, "Les commencements de l'Administration montréalaise de la santé publique (1865-1885)", Revue d'histoire des sciences, des techniques et de la médecine au Canada, vol. VI, no 2, mai 1982, p. 85-109.

Jarrell, R. A., "L'ultramontanisme et la science au Canada français", dans M. Fournier, Y. Gingras et O. Keel éd., Science et médecine au Québec. Perspectives historiques, Québec, IQRC., 1987, p. 41-68.

Larochelle, Séverin et T. Fink, Précis de morale médicale, Montréal, Editions Beauchemin, 303 p.

Reilly, O., Vie de Léon XIII, Toronto, Nichols Co., 1902, 752 p.

4. Histoire de la femme

Aubert, Jean-Marie, La femme. Antiféminisme et christianisme, Paris, Editions Cerf/Desclée, 1975, 226 p.

Aubert, J. -M., L'exil féminin, Paris, Les éditions du Cerf, 1988, 274 p.

Basch, Françoise, Les femmes victoriennes: Roman et société, Paris, Payot, 1979, 359 p.

Bouchard, Pauline, "L'apport du Manuel des parents chrétiens à la formation d'une idéologie de la femme au Québec - mythe et réalité", Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, mémoire de maîtrise (Etudes québécoises), 1983, 204 p.

Collectif Clio, L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Montréal, Les Quinze, 1982, 521 p.

Corbin, A., Les filles de noce: misère et prostitution, (19e siècle), Paris, Flammarion, 1982, 494 p.

Engel, Claire E., La reine Victoria, Paris, Editions du Seuil, 1962, 187 p.

Gallagher, Catherine et Thomas Walter Laqueur, éd., The Making of the Modern Body: sexuality and society in the nineteenth century, Berkeley, University of California Press, 1987, 242 p.

Jean, Michèle, "Histoire des luttes féministes au Québec", Possibles, vol. 4, no 1, automne 1979, p. 17-32.

Lamoureux, Diane, "Mouvement social et lutte des femmes", Sociologie et Sociétés, vol. XIII, no 2, octobre 1981, p. 131-138.

Fragments et collages: essai sur le féminisme québécois des années 70, Montréal, Les Editions du Remue-ménage, 1986, 168 p.

Michaud, Stéphane, Muse et madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes, Paris, Editions du Seuil, 1985, 247 p.

Tremblay, M., "La représentation de l'idéal féminin en milieu rural québécois au XIXe siècle", Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, mémoire de maîtrise (Etudes québécoises), 1987, 137 p.

IV. OUVRAGES THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

Bardin, L., L'analyse de contenu, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, 233 p.

Bellefleur, Michel, "L'analyse des Idéologies" - Eléments méthodologiques, Notes de cours, Inédit, 1988, 6 p.

Deconchy, J.-P., "Systèmes de croyances et représentations idéologiques", dans Psychologie sociale. Sous la direction de S. Moscovici. Paris, PUF, 1984, p. 331-355.

Jodelet, D., "Représentation sociale: phénomènes, concept et théorie", dans Psychologie sociale. Sous la direction de S. Moscovici. Paris, PUF, 1984, p. 357-378.

Kaës, R., "Le concept psychosociologique de représentation", dans Images de la culture chez les anciens français, Paris, Cujas, 1968, p. 15-41,

Lakoff, George et Mark Johnson, Les métaphores dans la vie quotidiennes. Traduit de l'américain par Michel Deffordel avec la collaboration de J.-J. Lecercle. Paris, Les Editions de minuit, 1985, 254 p.

Moscovici, S., "Etude de la représentation sociale de la psychanalyse", dans La psychanalyse. Son image et son public, Paris, PUF, 1961, p. 146-159,

_____ "Dynamique des représentations sociales", dans La psychanalyse. Son image et son public, Paris, PUF, 1961, p. 294-337.

Rocher, Guy, "Le droit et l'imaginaire social", dans Imaginaire et représentations collectives. Sous la direction de Fernand Dumont et Yves Martin. Québec, PUL, 1982, p. 65-74.

Simon, Michel, "Pierre Ansart ou les idéologies au regard du sociologue", dans M. Simon (éd.), Comprendre les idéologies, Lyon, Les Editions du Cerf, 1978, p. 213-240.

ANNEXE

Voici quelques notes biographiques concernant les deux religieux, cités dans notre mémoire, l'abbé J. Crozat et le père Félix, et par ordre alphabétique, quatre des six médecins également mentionnés: les docteurs Clarke, Debreyne, Descuret et Virey.

1. L'abbé Joseph Crozat: Nous ignorons sa date de naissance et où il est né.

Par contre, nous avons repéré quelques titres d'ouvrages dont il est l'auteur, et le titre suivant va dans le même sens que l'évaluation que nous avions faite à savoir que la morale et la médecine s'emmêlent dans le discours. Ainsi en 1873 est publié à Paris, son ouvrage de 242 pages intitulé: *De l'art de se guérir et de se bien porter, ou de l'Alliance de la médecine et de la religion dans le traitement des maladies et dans le soin de la santé*. L'abbé Joseph Crozat écrit aussi deux volumineux essais. L'un, publié en 1883, atteint 553 pages et est intitulé: *Essai des droits et des devoirs de la famille et de l'Etat en matière d'enseignement et d'éducation, ouvrage augmenté d'une étude complémentaire sur les droits et les devoirs de l'Eglise en la même matière*. L'autre, publié en 1893, est un ouvrage de 463 pages dont le titre est: *Essai sur la loi de la vie dans le célibat et le mariage*.

Voir le Catalogue général des livres imprimés, t. 34, 1908, p. 422-423, de même que le Catalogue général de la Librairie Française (1866-1875), t. 5, p. 343.

2. Le Révérend Père Félix (ainsi présenté dans notre source biographique) est un prédicateur de la Compagnie de Jésus. Il est né à Neuville sur l'Escaut (près de Valenciennes), en 1810. Il est présenté comme un conférencier prolifique. Plusieurs de ses conférences

ont d'ailleurs été publiées de 1856 à 1872, celles, entre autres, intitulées *Le progrès de la société par la famille* publiée en 1860 et, est publiée *L'Athéisme à la porte de l'Académie* parue en 1863.

Voir le Catalogue général de la Librairie française (1840-1865), t. 2, p. 293.

3. Le Dr John Clarke est un médecin anglais. Tout ce que nous savons de lui est qu'en 1815, il aurait publié un ouvrage de 198 pages intitulé: *Commentaries on some of the most important diseases of children.*

Voir le Catalogue général des livres imprimés, t. 29, 1907, p. 699.

4. Le Dr Debreyne se révèle être un religieux de la Trappe qu'on appelle le "Père Pierre Jean Corneille". Mais toutefois il a déjà été médecin. Il est né en 1786 et est mort en 1867. Il semble que les ouvrages de ce religieux aient pris la forme d'essais, d'études, ou de traités, et qu'il aient été l'objet d'une forte demande dans le milieu clérical. Ainsi, en 1868, son essai suivant est édité pour la cinquième fois: *Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine; ouvrage spécialement destiné au clergé*. En 1873, est également édité pour la cinquième fois le traité: *Machiatologie, traité des péchés contre les 6^e et 9^e commandements du Décalogue et de toutes les questions matrimoniales qui s'y rattachent directement ou indirectement; suivie d'un abrégé pratique d'embryologie sacrée. Ouvrage mis à la hauteur des sciences physiologiques, naturelles, médicales et de la législation moderne. Avis au lecteur, en tête du volume: "Ce livre est exclusivement destiné au clergé".*

Voir le Catalogue général de la Librairie française (1840-1865), t. 2, p. 31, et le Catalogue général de la Librairie Française (1866-1875), t. 5, p. 364.

5. Le Dr J. B. Descuret est docteur en médecine et ès lettres. Il est né à Châlon sur Saône en 1795. Ce médecin a écrit quelques ouvrages dont, entre autres: *La Médecine des passions, ou les Passions considérées dans leurs rapports avec les maladies, les lois et la*

religion. Cet ouvrage est soumis à une troisième édition revue corrigée et augmentée en 1860 (il a été édité pour la première fois en 1840).

Voir le Catalogue général de la Librairie française (1840-1865), t. 2, p. 91.

6. Nous savons peu de choses sur le Dr Julien-Joseph Virey. On dit de lui qu'il a prononcé maints discours et publié plusieurs articles et ouvrages. Il aurait déjà donné des cours à l'Athénée royale de Paris dans les années 1820, écrit dans le Bulletin de l'Académie Royale de médecine à Paris (entre autres, dans le tome VI, de 1840-1841), et enfin, il aurait écrit, à plusieurs reprises, dans la Gazette médicale de Paris (entre autres, dans celle du 7 mars 1840).

Voir le Catalogue général des livres imprimés, t. 211, 1972, p. 1036-1043.